



**Le Pays Rochois**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maison du Pays Rochois

1 place Andrevetan

74 800 La Roche-sur-Foron

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

**RPQS 2025**



AMANCY | ARENTHON | CORNIER | ETEAUX | LA CHAPPELLE-RAMBAUD | LA ROCHE-SUR-FORON  
SAINT LAURENT | SAINT PIERRE-EN-FAUCIGNY | SAINT SIXT

Accusé de réception en préfecture  
074-24-400-242-026-614-11-15-1024-21-95  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



---

# TABLE DES MATIÈRES

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## INTRODUCTION

- ✓ Contexte historique
- ✓ Aujourd'hui

## PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### CHAPITRE 1 / LE TERRITOIRE DESSERVI

### CHAPITRE 2 / LA PREVENTION DES DECHETS

- |    |   |    |
|----|---|----|
| A. | Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) | 16 |
| B. | La communication tout au long de l'année                                    | 17 |
| a. | « Ca Pousse dans le Pays Rochois »  | 18 |
| b. | Les réseaux de diffusion  | 19 |
| c. | « Tous au Compost »   | 20 |
| C. | Le compostage de proximité  | 22 |
| a. | Généralités   | 22 |
| b. | Caractérisation des biodéchets dans les ordures ménagères                   | 24 |
| c. | Le compostage individuel de jardin  | 26 |
| d. | Le compostage participatif de quartier                                      | 27 |
| e. | Le compostage participatif en pied d'immeuble                               | 28 |
| f. | Le compostage individuel d'intérieur : Lombricompostage                     | 29 |
| g. | Les ratios d'évitement  | 30 |
| D. | Les autres actions d'évitement  | 31 |
| a. | Stop Pub  | 31 |
| b. | Service de prêt de couches lavables en test                                 | 32 |
| c. | Participation aux Escales de la MJC   | 33 |
| E. | Prévention et économie circulaire   | 34 |
| a. | Les marchés 100% gratuits   | 34 |
| b. | La Fibre Savoyarde  | 35 |
| c. | La Fabrique à Biclou  | 39 |
| d. | Reparcoop   | 40 |

8

9

9

12

13

15

16

17

18

19

20

22

22

24

26

27

28

29

30

31

31

32

33

34

34

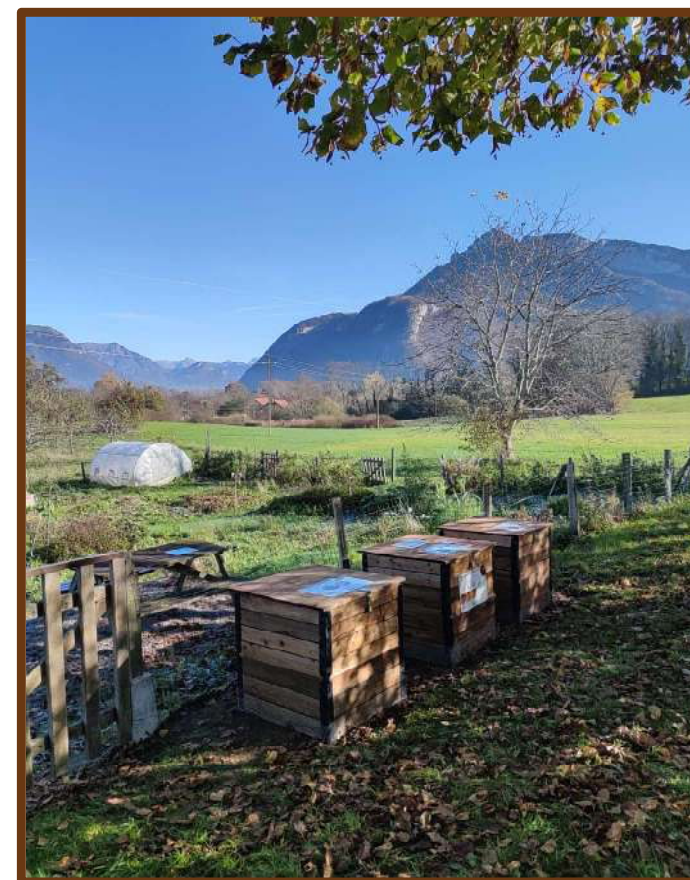
35

39

40



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

F. Bilan d'évitement de la prévention en 2025	41
<b>CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DECHETS / ORGANISATION</b>	<b>42</b>
A. Les ordures ménagères résiduelles – OMR	42
a. Les OMR des particuliers	42
b. Les OMR assimilés des professionnels	45
c. Les OMR liés à des évènements ponctuels	47
i. Les fêtes et animations	47
ii. Les gens du voyage	47
d. Les refus de collecte	48
e. L'optimisation des tournées de collecte	49
B. Les flux recyclables = LE TRI	50
a. Le SIVALOR – Présentation	50
b. Les emballages et papiers/cartonnettes et le verre en Points d'Apport Volontaire (PAV)	51
c. Taux d'équipement en point de collecte des emballages et papiers/cartonnettes	52
d. Taux d'équipement en point de collecte du verre	53
e. Le SIVALOR – récapitulatif	54
f. Les Lollys	56
g. Alvéole - La collecte des papiers et emballages	57
C. Les cartons bruns	58
a. Apport volontaire à la déchèterie	58
b. Collecte en PAP pour les professionnels	58
c. Collecte en PAV pour les particuliers	58
D. Les cartouches de protoxyde d'azote	59
E. La déchèterie	60
a. Moyens humains	60
b. Fréquentation	61
c. Conditions d'accès (extrait du règlement)	62



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



<b>CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DECHETS / BILAN</b>	<b>63</b>
A. Evolution des tonnages / ratios ordures ménagères	63
B. Evolution des tonnages / ratios TRI	65
C. Evolution des tonnages / ratios déchèterie	68
D. Evolution des tonnages / ratios tous flux	73
E. Caractérisation des ordures ménagères	74
<b>CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DECHETS/ ORGANISATION</b>	<b>75</b>
A. Localisations et exutoires	75
B. Valorisation des ordures ménagères	78
C. Valorisation du TRI et des cartons bruns	82
D. Valorisation des déchets de déchèterie	83
a. Les filières REP	83
b. Les autres flux	89
c. Destination par flux	90
<b>CHAPITRE 6 / LA VALORISATION DES DECHETS/ BILAN</b>	<b>93</b>
<b>CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE</b>	<b>94</b>
<b>CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA VALORISATION DES DECHETS</b>	<b>97</b>
A. Organigramme	97
B. Les emplois	98
C. Les formations	99
<b>CHAPITRE 9 / UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE AU SERVICE DE L'USAGER</b>	<b>100</b>

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

**PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 101**

**CHAPITRE 10 / MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 102**

**CHAPITRE 11 / BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT 103**

- A. Montant global 2025 des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service 103
- B. Le coût aidé du service public de 2019 à 2025 103
- C. Le financement du service public de 2019 à 2025 105

**CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COÛT 106**

- A. La nature des charges 106
  - a. Charges tous flux – 2024 106
  - b. Charges tous flux – estimation 2025 107
- B. La nature des produits 108
  - a. Produits tous flux – 2024 108
  - b. Produits tous flux – estimation 2025 109

**CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS 110**

- A. La part relative des flux dans le coût du service public 110
  - a. Les données consolidées de 2024 110
  - b. Les données estimées de 2025 111
- B. La couverture des charges par les produits, par flux 114
  - a. Les données consolidées de 2024 114
  - b. Les données estimées de 2025 115
- C. Le coût des différents flux ramenés à la tonne 117



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

<b>CHAPITRE 14 / EVOLUTION DES COÛTS</b>	<b>118</b>
A. Evolution du coût aidé de 2019 à 2025	118
B. Zoom sur le coût aidé des OMR	120
C. Zoom sur le coût aidé du verre	121
D. Zoom sur le coût aidé des papiers et emballages	122
E. Zoom sur le coût aidé de la déchèterie	123

<b>SYNTHESES</b>	<b>124</b>
------------------	------------

<b>CHAPITRE 15 / SYNTHESE DES RATIOS DE COLLECTE</b>	<b>125</b>
--	------------

<b>CHAPITRE 16 / SYNTHESE FINANCIERE</b>	<b>129</b>
A. Les montants perçus	129
B. Les coûts du service	130



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



---

# INTRODUCTION

Ce document est établi sur la base des données disponibles en avril 2026. Les données quantitatives sont consolidées. Les données financières sont provisoires et basées sur une estimation en ce qui concerne les éléments du SIVALOR.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

## • CONTEXTE HISTORIQUE

La collecte des ordures ménagères est une compétence historique du SIVOM reprise par la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2000. Le service de collecte s'est adapté au fil des ans, aux évolutions réglementaires et techniques afin de garantir aux usagers un service de qualité aux coûts maîtrisés.

Les modes de collecte ont beaucoup évolué. On note notamment la création de la déchèterie en 1997 et la mise en place du tri avec l'adhésion de la communauté de communes au SIVALOR (ex SIDEFAGE) en 1999. Des étapes majeures qui ont apporté des bénéfices environnementaux certains.

## • AUJOURD'HUI

La prévention des déchets, qui vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, est devenue la priorité de toute politique de gestion des déchets. Elle représente un enjeu important pour la collectivité. Les évolutions réglementaires encouragent également la mise en place de nouveaux services et des actions d'accompagnement des usagers, pour favoriser les changements de comportement.

Ce rapport présente un bilan des actions menées en 2025 dont un principal indicateur de résultat est la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produit par chaque habitant. En 2025, ce chiffre est de 545kg/an/hab. Nous pouvons constater une « augmentation » relative de 4 Kg par habitant par rapport à 2024.

**TOTAL des DMA => 547kg/an/habitant** (cartons collectés auprès des professionnels et gravats compris)

*N.B : DMA = ordures ménagères résiduelles (OMR) + tri (flux jaune, verre, etc..) + déchèterie*



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est régi par trois documents réglementaires:

## 1. LE RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En application de la délibération n°2024-0170 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2024

Ce règlement a pour objet de définir les conditions d'accès des usagers au service public de collecte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois.



<https://www.ccpaysrochois.fr/wp-content/uploads/2025/12/REGLEMENT-DU-SERVICE-PUBLIC-DE-PREVENTION-ET-DE-GESTION-DES-DECHETS-v6.pdf>

## 2. LE RÈGLEMENT FINANCIER DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En application de la délibération n°2025-176 du Conseil Communautaire du 2 décembre 2025

Ce règlement a pour objet de présenter et de fixer les conditions d'établissement de la Redevance des Ordures Ménagères (R.E.O.M) de la Communauté de Communes du Pays Rochois applicable aux usagers producteurs de déchets ménagers et assimilés, particuliers ou professionnels.



[https://www.ccpaysrochois.fr/wp-content/uploads/2025/12/REGLEMENT-SERVICE-FINANCIER-DECHETS\\_-BD.pdf](https://www.ccpaysrochois.fr/wp-content/uploads/2025/12/REGLEMENT-SERVICE-FINANCIER-DECHETS_-BD.pdf)



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

## 3. LE RÈGLEMENT DE LA DECHETERIE DU PAYS ROCHOIS

En application de la Décision n°2020-16 prise par la Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois, le 5 mai 2020



<https://www.ccpaysrochois.fr/wp-content/uploads/2024/07/Reglement-interieur-dechetterie-050520.pdf>



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



---

# PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 1 / LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Pays Rochois exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » transférée par les 9 communes qui la composent.

A ce titre, elle assure la collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchèterie.

La collecte sélective, le transfert des déchets et le traitement (ordures ménagères, emballages et verre) sont des compétences transférées au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de Valorisation). La CCPR est adhérente au SIVALOR depuis le 30 décembre 1999.

Une superficie de  
**93,9 km<sup>2</sup>**




élus municipaux    élus communautaires



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 1 / LE TERRITOIRE DESSERVI

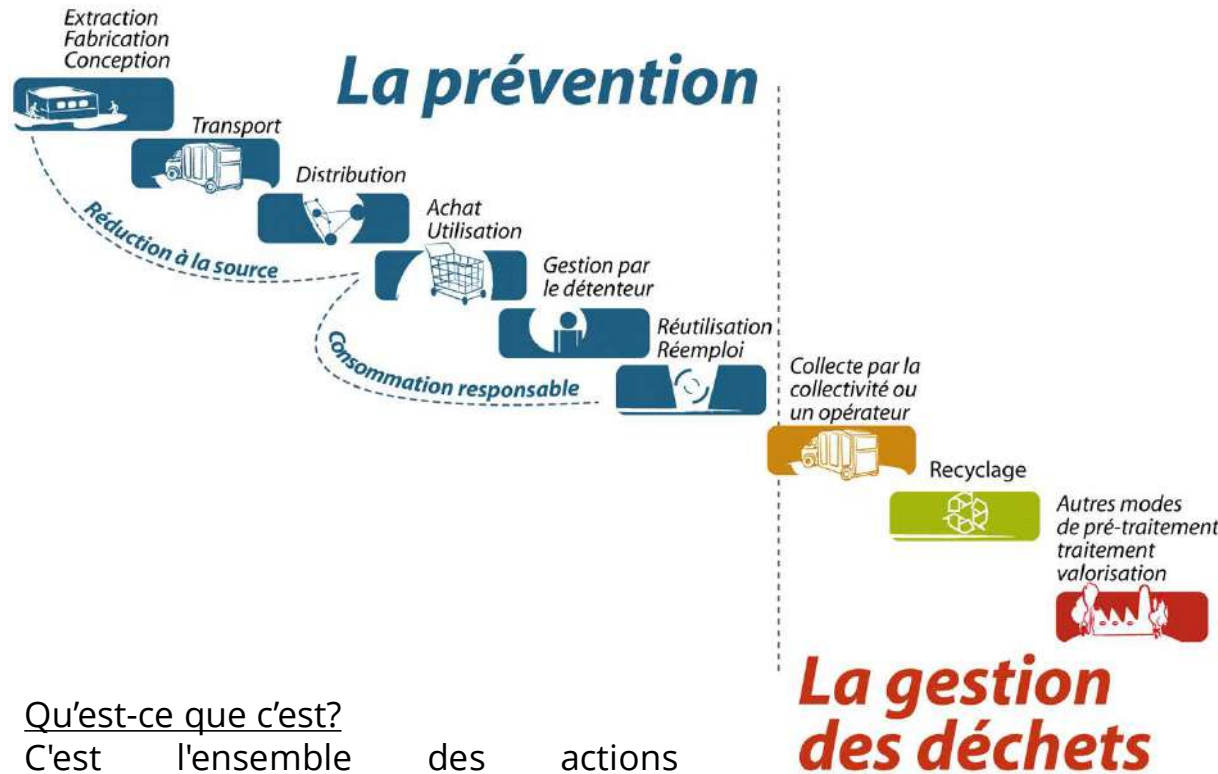
Commune	Date début	Population INSEE 2024	Population INSEE 2025
Amancy	01/01/1998	2 843	2 851
Arenthon	01/01/1998	1 966	2 033
Cornier	01/01/1998	1 446	1 488
Eteaux	01/01/1998	2 109	2 158
La Chapelle-Rambaud	01/01/1998	263	261
La Roche-sur-Foron	01/01/1998	11 639	11 631
Saint-Laurent	01/01/2003	876	870
Saint-Pierre-en-Faucigny	01/01/2003	7 725	7 985
Saint-Sixt	01/01/1998	1 045	1 033
<b>TOTAL</b>		<b>29 912</b>	<b>30 310</b>



398 habitants supplémentaires en 2025  
soit une augmentation de 1,33 % de la population du territoire.  
Taux d'évolution par rapport à celui de l'année précédente (+ 1,5%)



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



### Qu'est-ce que c'est?

C'est l'ensemble des actions stratégiques qui visent à réduire les quantités de déchets produits ainsi que leur nocivité, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et produits (cf. schéma).

### Pourquoi est-il important de réduire ses déchets ?

Dans l'hexagone, notre production de déchets a doublé en cinquante ans ! La réduction des déchets permet d'économiser nos ressources naturelles, de limiter nos impacts sur l'environnement et le climat, d'avoir moins recours à l'incinération ou au stockage des déchets. Enfin, cela permet à la collectivité de pouvoir maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets : collecte, recyclage, valorisation énergétique et élimination.

### La législation :

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, et transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### A. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

La CCPR a réalisé son premier PLPDMA en 2012 pour une durée de 5 ans. Le PLPDMA concerné dans le présent document est le troisième. Il concerne les années 2022 à 2027.

Ce programme consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Notre PLPDMA s'appuie sur la LTECV qui a doté la France d'objectifs en termes de prévention des déchets :

- ✓ Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- ✓ Valoriser 55% des déchets non dangereux d'ici 2025
- ✓ - 50 % de mise en décharge d'ici 2025

L'objectif de réduction à atteindre pour 2030 est donc de **541kg** DMA/hab./an en population INSEE. Cet objectif était atteint en 2023 (537kg/hab) et en 2024 (540kg/hab.). Toutefois, une augmentation des tonnages collectés en déchèterie fait franchir de nouveau le seuil avec un chiffre 2025 de **547kg** DMA/hab./an (comprenant les OMR, le tri, la déchèterie, les cartons bruns des professionnels et le textile).



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### B. La communication tout au long de l'année

Pour sensibiliser les habitants du Pays Rochois, la CCPR mène des actions de prévention conjointement avec le SIVALOR qui dispose d'une chargée de sensibilisation à la gestion des déchets et d'un maître composteur, partiellement affectés à notre territoire.

Depuis 2016, la CCPR compte dans ses effectifs une chargée de prévention des déchets afin de déployer son programme local de prévention et de mettre en œuvre les actions ciblées.

Depuis juillet 2019, le poste de chargée de prévention des déchets a été contractualisé par un emploi à plein temps.

Des rendez-vous annuels sont programmés. Ils peuvent être corrélés avec les événements nationaux liés aux déchets :

- ✓ Semaine nationale du compostage de proximité (avril)
- ✓ Ca pousse dans le Pays Rochois #1 (mars) à Eteaux
- ✓ Ca pousse dans le Pays Rochois #2 (octobre) à Saint Pierre-en-Faucigny

Le premier Marché 100% gratuit, organisé en 2024 en collaboration avec le SIVALOR et la commune d'Amancy, ayant été une réussite, il a été décidé de s'appuyer sur cet événement pour accentuer la communication autour de la prévention des déchets en créant des journées « Ca Pousse dans le Pays Rochois ».



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### B. La communication tout au long de l'année

#### a. Ca Pousse dans le Pays Rochois



stand Zéro  
déchets verts  
au jardin



2 Marchés 100% gratuit => Eteaux = 582 visiteurs  
=> Saint Pierre en Faucigny = 700 visiteurs



Nos partenaires prévention des déchets => Compostage Rochois  
=> Repair Café  
=> Prétothèque  
=> Alvéole  
=> My Eco House

## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### B. La communication tout au long de l'année

#### b. Les réseaux de diffusion

- ✓ **Facebook** 4 068 abonnés 69 publications dédiées aux déchets dont 51 publications dédiées à la prévention des déchets
- ✓ **Site internet de la CCPR** 63 600 utilisateurs  
6 061 utilisateurs de la page « Déchèterie » - 3ème page la plus consultée  
2 424 utilisateurs de la page « Ordures Ménagères »  
484 utilisateurs de la page « Compostage »
- ✓ **Lettres d'information** Taux d'ouverture moyen = 50%  
4 lettres spécifiques déchets 360 abonnés  
7 articles dans la lettre générale 3597 abonnés
- ✓ **Spots Radio** 14 spots concernant la prévention des déchets  
Diffusion 1 fois par jour pendant 1 semaine 70 passages à l'antenne
- ✓ **Presse** 28 parutions dans la presse locale
- ✓ **Supports imprimés** Panneaux aires de compostage participatif  
Banderoles « Ca Pousse dans le Pays Rochois »  
7 500 autocollants STOP PUB  
7 flyers thématiques => 7 700 impressions  
1 visuel d'affiche « Ca pousse dans le Pays Rochois »
- ✓ **Autres supports :** Panneaux lumineux La Roche-sur-Foron, Amancy, St Pierre-en-Faucigny  
Inforon  
L'écho de la CCPR  
Intramuros  
Information mensuelle aux communes



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20200618-DI-LIB-2020-131-DI  
Date de réception préfecture : 22/06/2020



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### B. La communication tout au long de l'année

#### c. Tous au Compost

UNE OPÉRATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU COMPOST CITOYEN

**TOUS au COMPOST!**  
 11<sup>ÈME</sup> ÉDITION  
 VENEZ RENCONTRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**du 27 mars au 5 avril 2025**  
**Le Pays Rochois se met aux vers!**

**PROGRAMME**

**Découverte du compostage à Vaches en Piste!**  
 Jeudi 27 et vendredi 28 mars matin  
 Rochexpo à La Roche-sur-Foron

**Plongez dans l'univers du compost avec Compostage Rochois!**

- Éveillez vos sens avec le jeu des 5 sens.
- Partez à la rencontre des petites bêtes du compost.
- Osez l'expérience *Plante ton slip*, un test étonnant pour comprendre la vie du sol!

**Plante ton slip au Jardins partagés!**  
 Samedi 29 mars de 10h à 12h  
 Jardins partagés de Saint-Laurent - Route de la fruitière

**Venez découvrir l'évolution du compost :**

- Analyse du compost et conseils pratiques.
- Prise d'inscription pour l'aire de compostage partagés.
- Démonstration de *Plante ton slip*, une méthode originale pour tester la santé de votre sol!

**Challenge smoothie : pédalez contre le gaspillage!**  
 Mercredi 2 avril de 15h à 18h  
 Marché d'Éteaux

**Le gaspillage alimentaire, ça se combat avec des gestes simples :**

- Relevez le défi du vélo à smoothie : pédalez pour mixer votre jus.
- Découvrez des astuces anti-gaspi avec le Sivalor.

**Animation zéro gaspi, zéro déchet : adoptez les bons réflexes!**  
 Samedi 5 avril de 10h30 à 13h  
 Centre village - Amançay

**Venez découvrir une mise en situation grandeur nature pour une cuisine plus responsable et limiter vos déchets!**

- Cuisine anti-gaspi : des astuces pour cuisiner les restes.
- Cuisine zéro déchet : apprenez à remplacer le jetable.

 + Inauguration de la nouvelle aire de compostage participative.

Plus d'informations : [compostage@ccpaysrochois.fr](mailto:compostage@ccpaysrochois.fr)



Accusé de réception en préfecture  
 074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
 Date de réception préfecture : 22/06/2026



# CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Roche-sur-Foron

## « Composter c'est bien, mais le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

Jne double action a clôturé l'opération "Tous au compost" le samedi 5 avril, en Pays rochois. Elle avait été lancée par le Réseau compost citoyen depuis le 27 mars.

Article réservé aux abonnés

**👉 Toute l'actu à partir de 1€ le premier mois**

Armelle de Richter - 07 avr. 2025 à 15:22 | mis à jour le 07 avr. 2025 à 15:22 - Temps de lecture : 3 min



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### a. Généralités

L'opération de promotion du compostage individuel a été lancée par la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2010.

Afin de répondre aux exigences réglementaires relatives à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et à la loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire du 10 février 2020, le SIVALOR lance en 2020 une étude à l'échelle de son territoire afin d'accompagner les EPCI dans le choix de leur stratégie concernant la prévention et/ou la collecte des biodéchets.

L'étude doit permettre d'obtenir les éléments de décisions dans le but de **définir un schéma territorial** permettant de s'inscrire dans les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en augmentant le taux de valorisation.

En 2021, les élus de la CCPR retiennent, le scénario « Tout compostage de proximité »

- => Impact environnemental le plus faible : pas d'exportation de biodéchets hormis les déchets verts de déchèterie ;
- => Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés : l'intégralité des tonnages de biodéchets détournés des ordures ménagères résiduelles (OMR) par compostage de proximité est soustrait des tonnages de DMA produits sur le territoire de la CCPR (action de prévention) ;
- => Scénario le moins couteux par habitant.



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En 2025 :

- ✓ Gratuité du matériel de compostage depuis 2022
- ✓ Prise de rendez-vous pour la remise du matériel depuis le logiciel Syn'bird via notre site internet;
- ✓ Des créneaux de distribution des composteurs individuels de jardin, sur les horaires conventionnels. Mercredi en matinée et jeudi jusqu'à 16h30 en moyenne tous les 15 jours;
- ✓ Ouverture de créneaux de rendez-vous pour la distribution des lombricomposteurs, certains après midis de 15h à 16h en moyenne 1 fois par mois;
- ✓ Poursuite du partenariat avec l'association Compostage Rochois pour le déploiement des aires de compostage participatives publiques et privées.
- ✓ Formations gratuites et certifiantes proposées aux habitants
  - Guide composteur – 1 session
  - Référent de site de compostage – 2 sessions



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

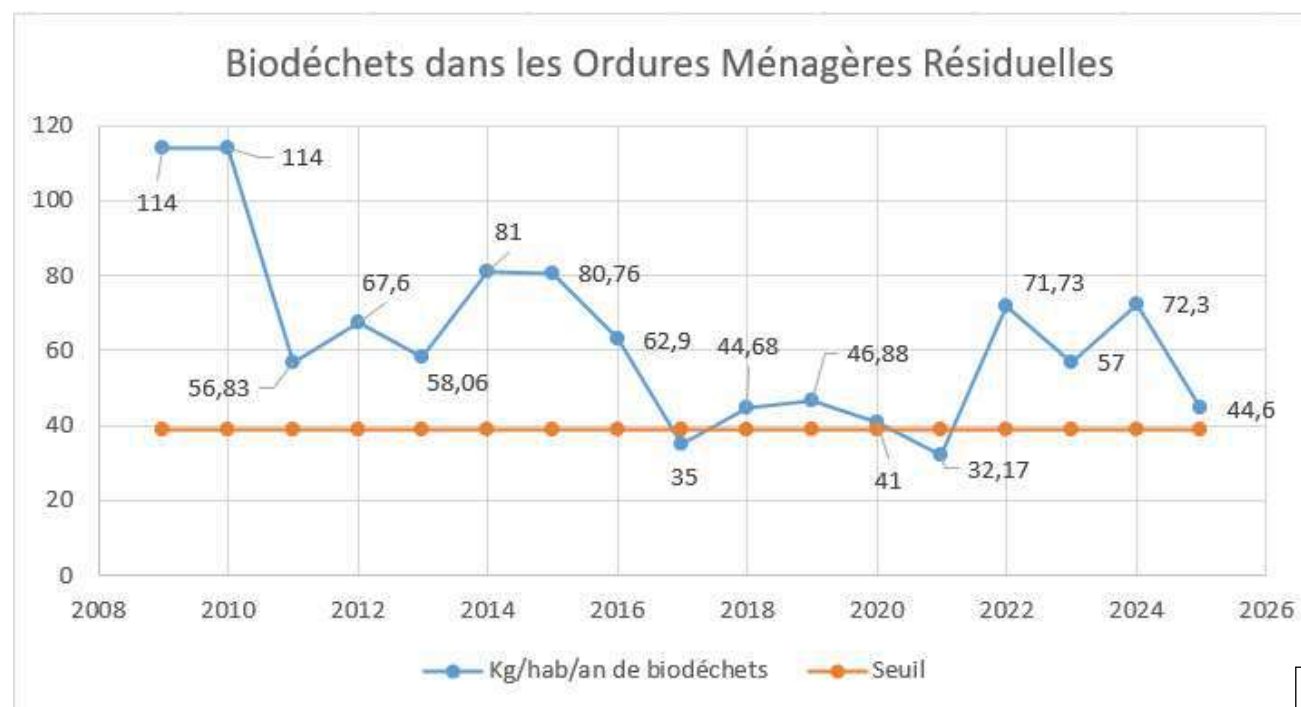


## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### b. Caractérisation des biodéchets dans les ordures ménagères

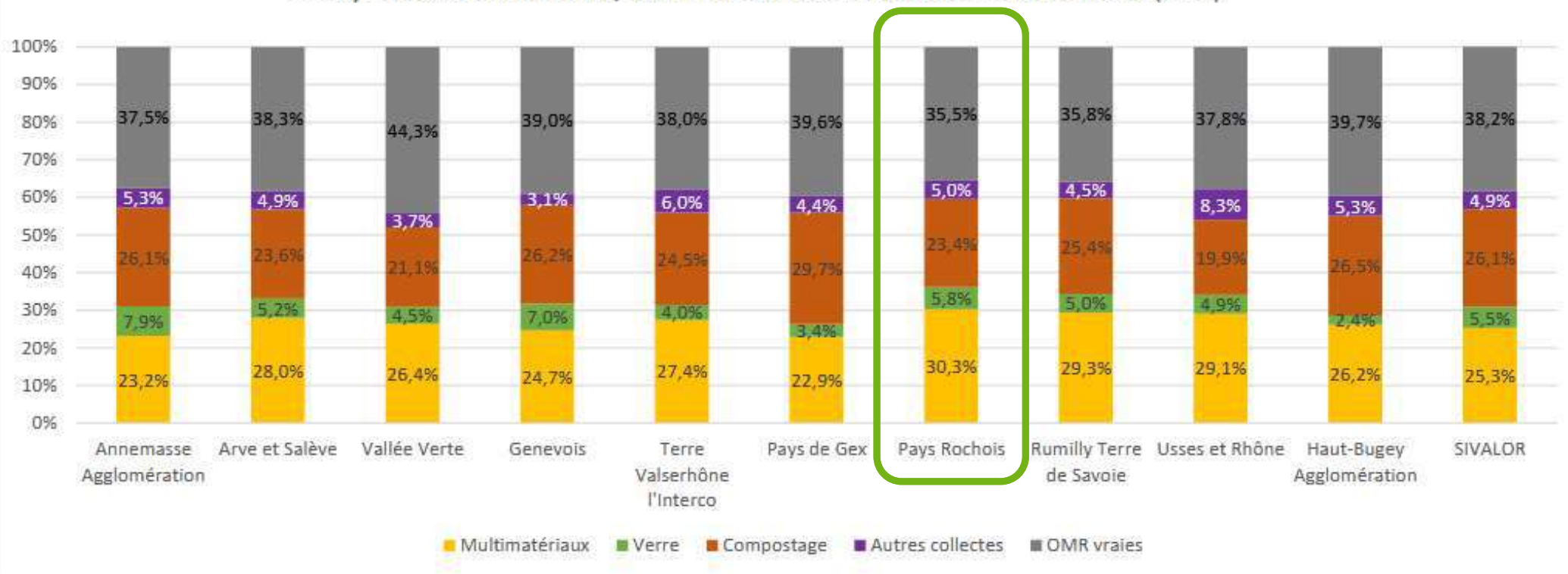
Après 3 années consécutive de hausse, les résultats de caractérisation des OMR du SIVALOR montrent une baisse significative de la quantité des fermentescibles dans les ordures ménagères avec 21,3% soit 44,6Kg/an/hab. (34,5% soit 74kg/an/hab. en 2024); Ce pourcentage est revenu dans les tendances initiales observées depuis 2018 (44,68 Kg/an/hab.).





## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Comparaison Collectivité/SIVALOR sur les 18 derniers échantillons (A25)



Pour une analyse plus « réaliste » afin de s'affranchir des données issues d'une seule caractérisation par an, les données cumulées de **caractérisation des OMR** sur les 18 derniers échantillons, nous indiquent un taux de 23,4% de matières compostables.

## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### c. Le compostage individuel de jardin

La promotion du compostage domestique a pour objectif de réduire la part des déchets fermentescibles présentée à la collecte des ordures ménagères et de valoriser les déchets qui peuvent l'être.

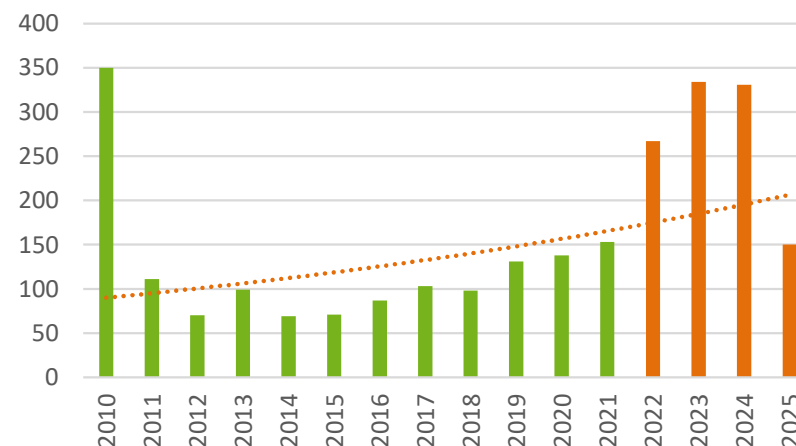
Dans ce but, les foyers désireux de produire du compost peuvent s'équiper d'un composteur individuel gratuitement.

Les composteurs sont mis à disposition des habitants du Pays Rochois sur la base d'une démarche volontaire de leur part. Il est possible d'obtenir 1 composteur par foyer s'acquittant de sa redevance des ordures ménagères. Il peut être remplacé tous les 7 ans.

En 2025, ce sont 150 composteurs qui ont été distribués. Soit la moitié de ceux fournis en 2024.

Depuis le démarrage de la campagne de promotion du compostage domestique en 2010, **2 562** composteurs ont été distribués.

Composteurs individuels de jardin



Ratio ADEME de détournement de biodéchets dans les OM par compostage individuel de jardin = 175kg

**26,25** tonnes de biodéchets évitables avec 150 composteurs

Asso. de Prévention en Préfecture  
07 4 27 40 724 - 20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### d. Le compostage participatif de quartier

En 2025, il existe 8 sites de compostage collectif en fonctionnement sur le territoire de la CCPR. Il s'agit de sites de quartier qui sont accompagnés dans leur fonctionnement par la CCPR et l'association Compostage Rochois :

- ✓ Parc de la MJC - *La Roche-sur-Foron*
- ✓ Quartier des Chères - *La Roche-sur-Foron*
- ✓ Tiers lieu La Base - *La Roche-sur-Foron*
- ✓ Quartier de la Gare - *La Roche-sur-Foron*
- ✓ Centre village - *Eteaux*
- ✓ Jardins participatifs - *Saint laurent*
- ✓ Jardins corniérands - *Cornier*
- ✓ Centre village - *Amancy - mis en place en avril 2025*

113 foyers participant  
(environ 224 personnes)



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



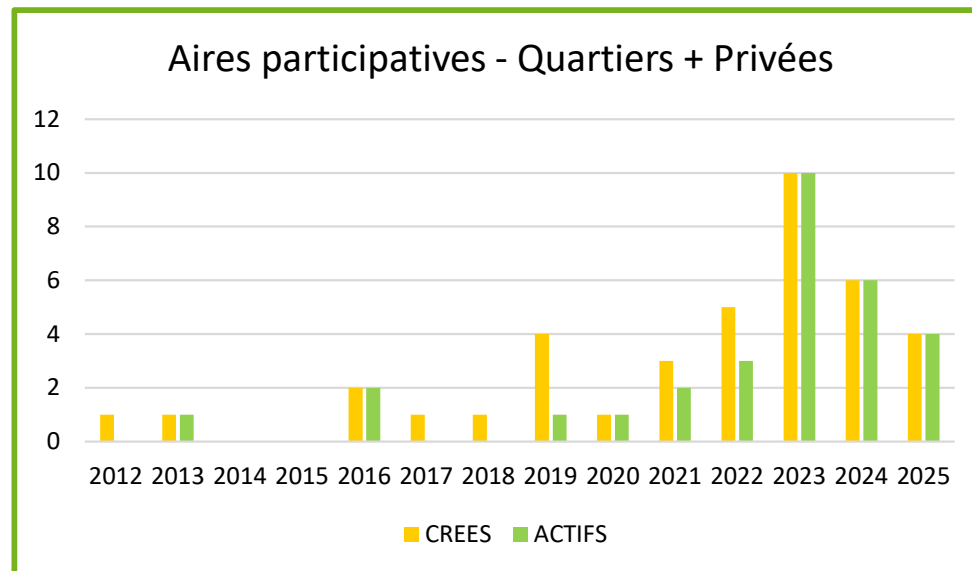
## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### e. Le compostage participatif en pied d'immeuble

En 2025, ce sont 22 sites de compostages participatifs en pied d'immeuble qui sont en fonctionnement => 3 créations en 2025

Avec les autres aires, il y a donc, en 2025, 30 sites de compostage participatifs en fonctionnement.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



### C. Le compostage de proximité

#### f. Le compostage individuel d'intérieur = Lombricompostage

Appelé aussi vermicompostage, le lombricompostage est une méthode de compostage dont le processus de décomposition s'effectue essentiellement grâce à des vers du genre Eisenia.

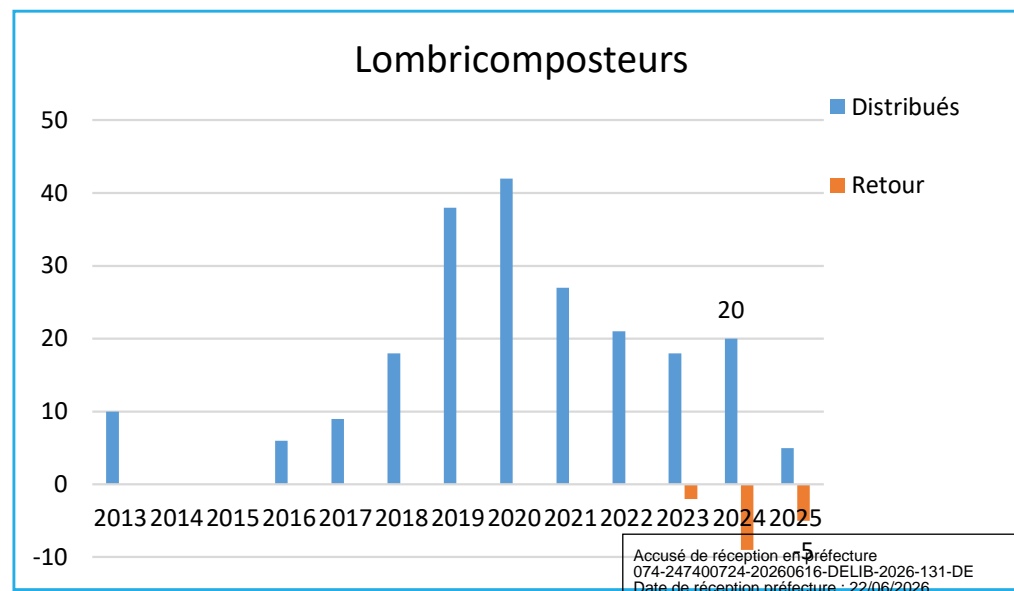
On peut garder le lombricomposteur chez soi, dans son garage, dans sa cuisine ou dans un placard (température comprise entre 15 et 25 °C).

Depuis 2013, la CCPR propose du matériel de lombricompostage à ses habitants pour leur permettre de composter en appartement (gratuit depuis 2022).

En 2025, 5 foyers supplémentaires ont été équipés.

A noter que parallèlement, 5 lombricomposteurs ont été retournés. Les personnes ont, soit quitté le territoire, soit déménagé en maison et pris un composteur de jardin, soit encore ont souhaité arrêter.

Depuis 2013, 205 lombricomposteurs ont été distribués.





## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### C. Le compostage de proximité

#### g. Les ratios d'évitement

Evitement de biodéchets par an selon l'ADEME :

- ✓ Compostage individuel = 175kg /an par composteur
- ✓ Compostage participatif = 1 tonne /an par site

A la CCPR en 2025 :

- ✓ 2562 composteurs individuels actifs fournis par la CCPR = 448 t.
- ✓ 38 aires participatives en fonctionnement = 38 t.

Soit un évitement estimé à **486 tonnes** en 2025.

A noter également que l'ADEME estime à 15%, le nombre d'habitants qui compostent sans l'appui des collectivités. Toutefois, s'agissant d'une moyenne nationale ne représentant pas les spécificités du territoire, aucun chiffre pertinent ne peut être avancé pour la CCPR.



*Composteur en bois proposé depuis 2023*

## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### D. Les autres actions d'évitement

#### a. STOP PUB

L'opération « Stop-pub » mise en place en 2007 se poursuit et fait partie du PLPDMA en cours.

Depuis 2017, des autocollants aux couleurs du Pays Rochois sont disponibles. En 2025, de nouveaux modèles sont proposés.

Ils sont distribués dans les accueils des mairies, de la CCPR, des médiathèques et autres lieux culturels, lors des rendez-vous de remise de matériels de compostage ainsi que ponctuellement lors de réunions ou d'évènements festifs.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres du territoire est de **73%** (source la poste 2025), soit 9 731 autocollants permettant ainsi d'éviter **116 tonnes** de déchets (12kg de publicité non sollicitée par boîte – réf BAL témoin 2023).



***A noter qu'il restait encore en 2025, 69,61 tonnes d'imprimés publicitaires jetés dans les ordures ménagères du territoire au lieu d'être orientés vers le TRI jaune.***

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### D. Les autres actions d'évitement

#### b. Service de prêt de couches lavables en test

Depuis octobre 2022, la CCPR permet aux jeunes parents de s'informer et de tester les couches lavables avant d'investir eux-même dans du matériel. Un partenariat avec l'entreprise locale My Echo House a été conclu. La présidente de l'entreprise se charge des formations, du prêt et du suivi des prêts.

En 2025, le fonctionnement des ateliers « couches lavables » a été modifié afin de tenter de toucher un maximum de jeunes parents. Les ateliers ont lieu soit à la MJC, lors des rencontres des **Mercredis Animés** soit « hors les murs » lors des **Escales** de la MJC.

Ce sont 6 ateliers qui ont été réalisés.  
2 kits ont été prêtés en test.

On estime à 5 000 le nombre de couches utilisées par un enfant de 0 à ses 2 ans soit +/- 1 tonne



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### D. Les autres actions d'évitement

#### c. Participation aux ESCALES de la MJC

La MJC a proposé en 2025, de nouvelles rencontres « hors les murs » avec les habitants du territoire; Nos partenaires se sont associés à cette initiative pour partager, en jouant, les bonnes pratiques pour la réduction des déchets :

Partenaires :

<p>Tous les 1er mercredis du mois</p> <p>À la Salle des fêtes</p> <p><b>14h30 17h</b></p> <p><b>LES ESCALES</b> de la mjc à <b>CORNIER</b></p> <p>Animations en familles (tout âge) - Café intergénérationnel - Rencontre et découverte</p>	<p>Tous les 2èmes mercredis du mois</p> <p>À la Salle Commune</p> <p><b>9h30 12h</b></p> <p><b>LES ESCALES</b> de la mjc à <b>ST-SIXT</b></p> <p>Animations en familles (tout âge) - Café intergénérationnel - Rencontre et découverte</p>
<p>Tous les 2èmes mercredis du mois</p> <p>À la Maison Des associations</p> <p><b>14h 16h30</b></p> <p><b>LES ESCALES</b> de la mjc à <b>ARENTHON</b></p> <p>Mercredi 8 Octobre</p> <p>Animations en familles (tout âge) - Café intergénérationnel - Rencontre et découverte</p>	<p>Tous les 4èmes mercredis du mois</p> <p>À la Maison Pour Tous</p> <p><b>9h30 12h</b></p> <p><b>LES ESCALES</b> de la mjc à <b>AMANCY</b></p> <p>Mercredi 24 Septembre</p> <p>Animations en familles (tout âge) - Café des parents - Échange de pratique</p>

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



### E. Prévention et économie circulaire

#### a. Les Marchés 100% gratuit

2 éditions organisées pour **1 282 visiteurs reçus et 8,88 t. d'objets/vêtements partagés** dont 1,58 t. remis à Emmaüs.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### E. Prévention et économie circulaire

#### b. La Fibre Savoyarde



En 2012, afin de diminuer la quantité des textiles déposés dans les bennes à destination des encombrants de la déchèterie et dans les ordures ménagères, il a été décidé de mettre en place des bornes de collecte spécifiques sur le territoire.

2012 =	2 bornes collectées par Le Relais (entreprise de l'ESS) -	1 point
2013 =	7 bornes collectées par Le Relais et Alpabi -	6 points
2017 =	13 bornes collectées par La Fibre Savoyarde et Alpabi	11 points
2021 =	15 bornes collectées par La Fibre Savoyarde -	11 points
2022 =	22 bornes collectées par la Fibre Savoyarde -	13 points
2023 =	24 bornes collectées par la Fibre Savoyarde -	15 points
2024 =	24 bornes collectées par la Fibre Savoyarde -	15 points
<b>2025 =</b>	<b>24 bornes collectées par la Fibre Savoyarde</b>	<b>15 points</b>

La Fibre Savoyarde est une association de l'Economie Sociale et Solidaire qui détient l'agrément Eco-Tlc Re-fashion pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures.



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La filière traverse une crise économique, notamment liée à la croissance de l'ultra fast fashion. Les collecteurs réclament une revalorisation de la rétribution versée par Refashion, l'éco-organisme chargé par le gouvernement d'accompagner l'industrie de la mode dans la gestion de la fin de vie des produits issus de la filière TLC. La refonte du cahier des charges de Refashion par le gouvernement est en cours, depuis l'été 2025 où les acteurs de la collecte ont tiré la sonnette d'alarme en suspendant les collectes.

La Fibre Savoyarde n'a pas suspendu ses collectes mais a alerté la CCPR quand à son incapacité à les poursuivre en 2026, sans rétribution.

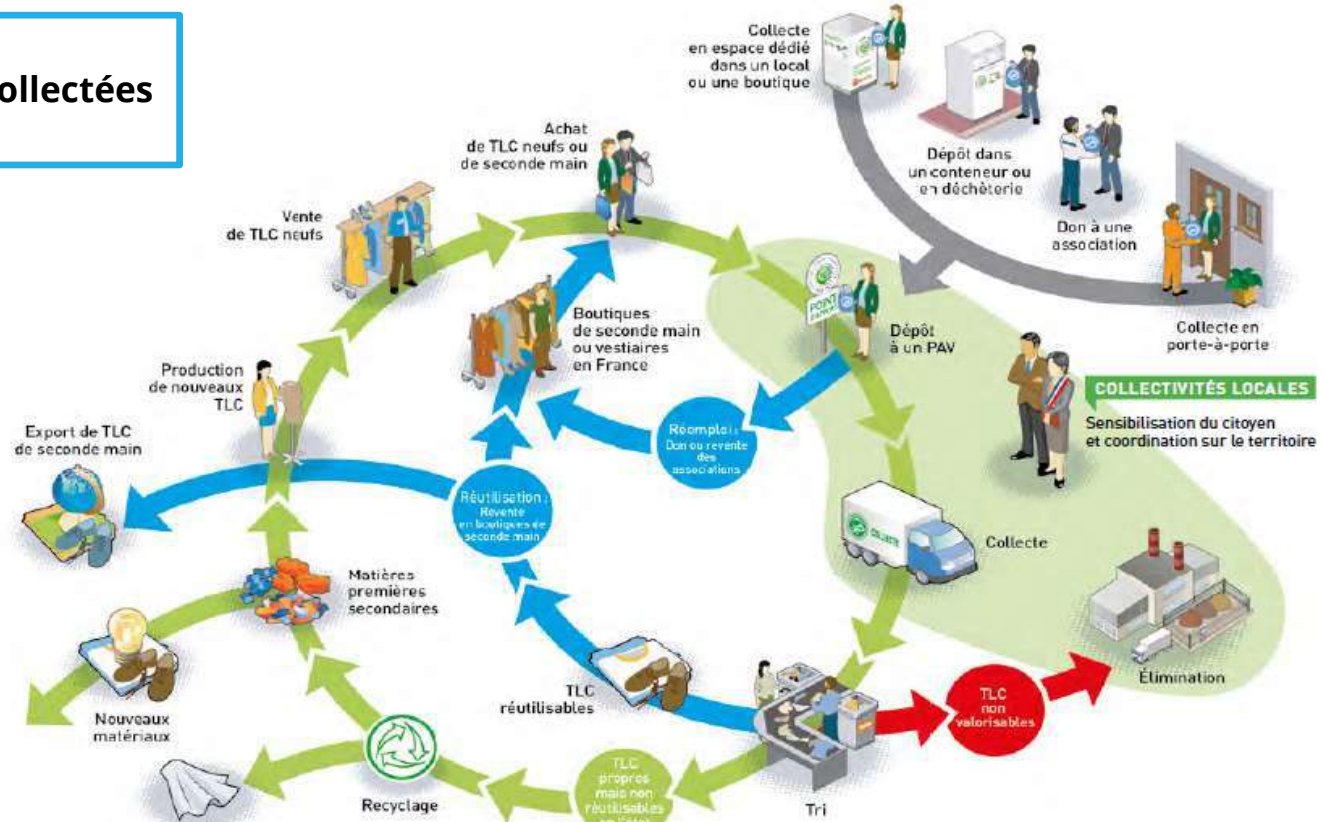
**Un tarif de 150€ par tonne collectée a été validé** pour 2026 dans l'attente de la révision du cahier des charges de la filière REP textile, prévue pour 2026. Cette révision marque une étape décisive pour l'avenir du secteur. Entre ambitions environnementales, enjeux de compétitivité et nécessité de soutenir le réemploi et l'upcycling, cette réforme pourrait transformer une logique de gestion des déchets en véritable stratégie industrielle et circulaire.



# CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pour la CCPR:  
**2025 = 147,83 tonnes collectées**  
 4,87kg/habitant

Objectif de la filière  
 atteint 4,6kg/habitant  
 collectés



227 tonnes de textiles dans les OM en 2025

- ➡ Origine de la collecte par type de Point d'Apport Volontaire (PAV)
- ➡ Réutilisation en France et à l'export
- ➡ Recyclage et autres valorisations matière en France et à l'export
- ➡ Élimination en France

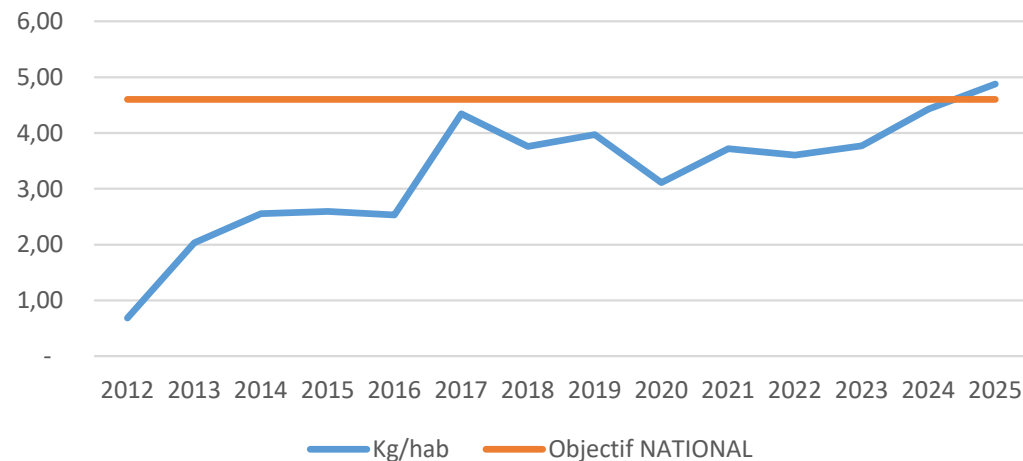
Accusé de réception en préfecture  
 074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
 Date de réception préfecture : 22/06/2026





## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Collecte des textiles

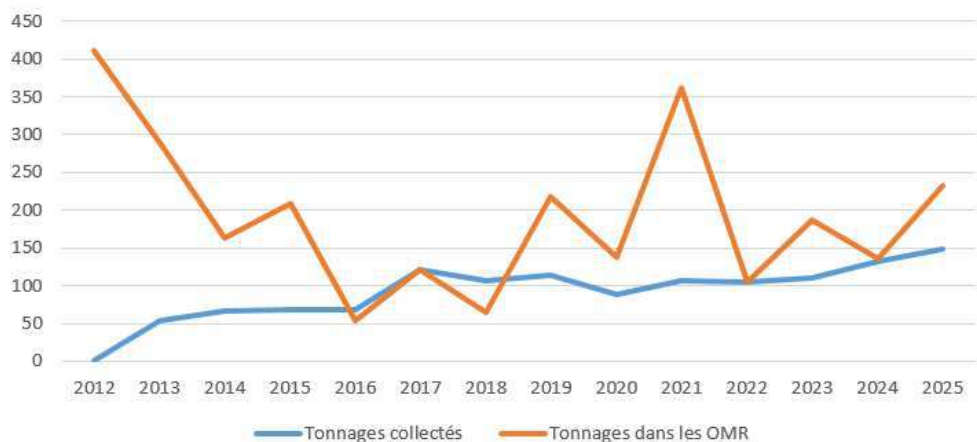


**Objectif de la filière de recyclage du textile :  
1 point pour 1 500 habitants soit 20 points au total pour la CCPR**



**A la CCPR, en 2025 =  
24 bornes fibre savoyarde  
+ Alpabi  
+ La Croix Rouge**

Textiles collectés en bornes Vs textiles jetés dans les OMR



L'objectif national de collecte est atteint.  
Toutefois, les textiles représentent encore 4% de ce qui est jeté aux OMR.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### E. Prévention et économie circulaire

#### c. La Fabrique à Biclou

En 2017, « La Fabrique à Biclou » a sollicité le soutien de la CCPR pour la collecte de vélos déposés en déchèterie. L'objectif étant de leur redonner vie et de constituer un stock de pièces détachées mises ensuite à disposition des adhérents et ainsi favoriser le réemploi.

Cette association, très active, propose, tous les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois, des ateliers d'auto-réparation pour les vélos, à ses adhérents.



#### Bilan 2025 de l'association:

- 120 vélos collectés à la déchèterie avec une nette baisse de la qualité
- 40 vélos reconditionnés et prêts à l'emploi
- 50 vélos ont été donnés par des particuliers et Intersport de La Roche Sur Foron.
- 11 vélos ont été vendus sur le Bon coin



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### E. Prévention et économie circulaire

#### d. Reparcoop

En juin 2022, une convention a été signée avec « Reparcoop », les autorisant à collecter en déchèterie des appareils électriques. Ceux-ci sont réparés, testés et vendus en 2<sup>ème</sup> vie.

Bilan 2025 :

- ✓ 1.536 Tonnes de petits appareils ont été récupérés à la déchèterie => 317 unités
- ✓ 178 appareils ont été réparés et réemployés

Fin 2024, Repar coop est devenu une Association de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce changement de statut lui permet de conventionner avec Ecosystem et de bénéficier d'aides au réemploi pour les petits appareils.

L'association est maintenant certifiée et peut faire bénéficier ses clients du bonus réparation.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### F. Bilan d'évitement de la prévention en 2025

✓ Marché 100% gratuit	=>	8,88 t. d'objets et vêtements
✓ Compostage de proximité	=>	486 t. de biodéchets évités dans les ordures ménagères en 2025
✓ Stop pub	=>	116 tonnes d'imprimés publicitaires évités dans le tri et les ordures ménagères
✓ Couches lavables	=>	1 tonne de couches évitées dans les ordures ménagères
✓ La Fabrique à Biclou	=>	1,44 t. de ferrailles retirées de la déchèterie
✓ Reparcoop	=>	1,536 t. de petits appareils retirés de la déchèterie
✓ La Fibre Savoyarde	=>	147,83 t. de textiles évités dans les ordures ménagères

En 2025, l'estimation est de 762,7 tonnes de déchets détournés des DMA grâce aux actions de prévention mises en place dans le PLPDMA.



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### A. Les ordures ménagères résiduelles – OMR

#### a. Les OMR des particuliers

La pré collecte et la collecte des OMR est assurée en interne, deux modes de collecte coexistent sur le Pays Rochois :

- ✓ La collecte en porte à porte ou en point de regroupement : PAP ou PDR
- ✓ La collecte en point d'apport volontaire (aérien, enterré ou semi-enterré) : PAV

L'organisation de la collecte est définie dans **le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** dont la dernière version a été approuvée par le Conseil Communautaire du 3 décembre 2024.

L'année 2025 a vu se poursuivre l'optimisation de l'organisation de la collecte engagée depuis plusieurs années, notamment avec :

- ✓ Le redéploiement du 2<sup>nd</sup> circuit de collecte en PAP du mercredi.
- ✓ La suppression des secteurs de PAP en doublon avec la collecte en PAV (centre Amancy, plateau Broyes + secteur des Marmotaines à La Roche-sur-Foron, secteur St Maurice + secteur rue des Savoies à St Pierre en Faucigny).
- ✓ Poursuite de la planification des prochaines optimisations pour début 2026.



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

Conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens



**295** unités (réparties sur 171 points)  
337 levées par semaine au 31/12/2024

Dans un contexte réglementaire imposant des diminutions de tonnage des ordures ménagères et une amélioration des performances de tri, la Communauté de Communes du Pays Rochois a mis l'accent sur le développement des points d'apport volontaire pour les OMR pourvus en conteneurs de tri pour les emballages. La densification de ces points de tri permet de favoriser le geste de tri et ainsi d'alléger la poubelle « grise » (ordures ménagères).  
Chaque dossier de permis de construire fait l'objet d'un avis qui préconise, si nécessaire, la création de nouveaux PAV complets.

Commune	Points d'Apport Volontaire des Ordures ménagères			
	Isolés		Complets avec TRI	
	Nb de points	Nb de conteneurs	Nb de points	Nb de conteneurs
Amancy	4	5	13	21
Arenthon	8	11	7	11
Cornier	5	9	6	11
Eteaux	7	8	8	18
La Chapelle-Rambaud	0	0	1	3
La Roche-sur-Foron	26	39	32	68
Saint-Laurent	2	2	4	8
Saint-Pierre-en-Faucigny	10	14	30	52
Saint-Sixt	4	7	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>95</b>	<b>104</b>	<b>200</b>

Accusé de réception en préfecture  
4-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception en préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

Collecte	Moyens humains affectés en ETP	Fréquence de collecte	Moyen matériel et énergie	
Porte à porte	3	C1 et C2	2 camions GNV	1 camion mixte GNV
Apport volontaire	1,4*	C1 et C2**	1 camion grue GNV 1 camion grue gasoil	
Encadrement	0.5			

Depuis 2023, un travail de fond sur l'optimisation des collectes à été engagé.

Ce travail vise à éviter les doubles tournées en supprimant les collectes en porte à porte dans les secteurs où les équipements d'apport volontaire sont devenus suffisants.

Cette optimisation permet une meilleure maîtrise des coûts et la création de nouveaux services aux habitants tels que la collecte en PAV des cartons bruns.

*C1 = 1 collecte par semaine      C2 = 2 collectes par semaine*

*\* 1 agent polyvalent le lundi, le mardi et le mercredi*

*\*\* Les points sensibles dont les conteneurs se remplissent moins d'une semaine sont collectés 2 fois*



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### A. Les ordures ménagères résiduelles – OMR

#### b. Les OMR assimilés des professionnels

Depuis 2009, les Elus ont fait le choix de la **redevance**, basée sur le volume de **déchets assimilables aux déchets des ménages** produits par les professionnels (délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2008).

Ces tarifs sont révisés chaque année en décembre pour l'année à venir (Délibération n°2024-172).

Comme stipulé dans le RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Les déchets recyclables provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux produisant plus de 1100 litres par semaine et par établissement n'entrent pas dans le domaine de compétence de la communauté de communes du Pays Rochois et sont donc exclus du service de collecte. Ces déchets, considérés comme des déchets d'activité professionnels doivent être collectés et valorisés par la filière qui leur est réservée.

En 2025 :

- ✓ **845 professionnels sont assujettis** à la redevance pour leurs ordures ménagères assimilées.
- ✓ 27 « gros producteurs » (+ de 1 100 litres/semaine) ont été orientés vers une collecte privée de leurs déchets d'activité professionnelle.



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

---

- ✓ Un forfait de base est appliqué aux **petits producteurs** dont le volume hebdomadaire est inférieur ou égal à 120 litres.
- ✓ Il est possible de déclarer un ou plusieurs **bacs « confort »**. Ces bacs supplémentaires permettent d'assurer une rotation optimale et d'améliorer le taux de remplissage. Ils n'entraînent pas d'augmentation du volume hebdomadaire déclaré, dès lors qu'ils sont présentés à la collecte uniquement en remplacement d'un bac prévu au contrat. Ils ne font pas l'objet d'une facturation au titre de la collecte et du traitement, mais peuvent être soumis à une facturation de location, le cas échéant.
- ✓ Les bacs présentés à la collecte sont obligatoirement pourvus d'une étiquette comportant le nombre de bacs et les volumes autorisés. En cas d'incohérence entre les volumes présentés ou l'absence d'étiquette, les bacs sont refusés à la collecte.
- ✓ **Les volumes** de bacs proposés aux professionnels sont les suivants : 120 litres, 240 litres, 270 litres, 330 litres, 660 litres, 750 litres et 770 litres.
- ✓ Les professionnels peuvent être **exonérés** de la redevance sur présentation d'un contrat en cours de validité avec un prestataire privé assurant la collecte et la gestion de l'ensemble de leurs déchets ménagers assimilés.
- ✓ Les tonnages collectés auprès des professionnels par la CCPR, sont intégrés aux tonnages globaux d'ordures ménagères résiduelles (OMR).



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### A. Les ordures ménagères résiduelles – OMR

#### c. Les OMR liés à des évènements ponctuels

##### i. *Les fêtes et animations*

La mise à disposition de bacs, ainsi que la collecte et la valorisation des déchets produits dans le cadre d'évènements ponctuels, font désormais l'objet d'une facturation spécifique. Chaque demande donne lieu à l'établissement préalable d'un devis, soumis à validation, puis à une facturation après réalisation de la prestation. Cette évolution tarifaire fait suite à la délibération relative aux tarifs 2025.

En 2025, 13 évènements ont été concernés.

##### ii. *Les gens du voyage*

Une évolution concernant la gestion des déchets lors des installations de gens du voyage a été mise en place. En cas d'installation, autorisée, d'une communauté sur un terrain communal ou privé, une procédure spécifique est désormais appliquée. Lorsque l'occupation est subie, le propriétaire est invité à engager les démarches nécessaires afin d'y mettre fin. À défaut, il est considéré comme responsable de l'accueil et se voit facturer la gestion des déchets produits.

La CCPR met à disposition des bacs de 770 litres exclusivement, et facture, sur la base des tarifs applicables aux professionnels, la collecte et le traitement des déchets selon les volumes réellement présentés, la location des bacs, ainsi que les frais annexes éventuels (livraison, reprise, nettoyage, remise en état ou remplacement des équipements, interventions techniques).

En 2025, une installation a fait l'objet d'une facturation.

## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### A. Les ordures ménagères résiduelles OMR

#### d. Les refus de collecte

Les agents de collecte effectuent un contrôle des bacs collectés en porte à porte. S'ils constatent la présence de déchets non autorisés, le bac ne sera pas ramassé.

La présence de déchets verts ou toxiques (peintures, solvants...), d'encombrants, de gravats ou encore de bouteilles en verre, de cartons ou d'emballages, entrainera donc un refus de collecte de la part des agents.

Un autocollant est apposé sur le bac incriminé avec les informations nécessaires.

En 2025, on estime le nombre de refus à 1 ou 2 par jour soit entre 260 et 500 refus, essentiellement liés à des emballages non triés, des encombrants ou des déchets verts.



Le Pays Rochois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**DÉCHETS MÉNAGERS**

**Votre conteneur n'a pas pu être collecté pour les raisons suivantes :**

- PRÉSENCE DE BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE**  
(à déposer dans les colonnes de tri verre)
- PRÉSENCE D'AUTRES DÉCHETS RECYCLABLES**  
(bouteilles et flacons plastiques, boîtes aluminium,... à déposer dans les colonnes de tri)
- PRÉSENCE DE DÉCHETS NON AUTORISÉS**  
(déchets verts, encombrants, gravats... à déposer en déchèterie)
- PRÉSENCE DE DÉCHETS TOXIQUES**  
(peinture, solvants, produits chimiques ou phyto-sanitaires, à déposer en déchèterie)

**Nous vous accompagnons pour mieux trier vos déchets !**  
Contactez-nous au 04 50 03 39 92  
ou rendez-vous sur [www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr)



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### A. Les ordures ménagères résiduelles OMR



#### e. L'optimisation des tournées de collecte

##### Objectifs des actions d'optimisation menées :

- Éviter les manœuvres dangereuses comme les manœuvres dans les impasses;
- Éviter les doublons de collecte PAP et PAV sur un même secteur pour optimiser les moyens humains et matériels employés, permettant ainsi de les redéployer sur d'autres missions.

##### Actions mises en œuvre :

- Augmenter la fréquence de collecte (de 1 à 2 fois par semaine) de certains PAV « névralgiques »;
- Supprimer le PAP dans les secteurs suffisamment dotés en PAV;
- Réorganiser les tournées et jour de collecte en porte à porte de certains secteurs. En effet, la somme des optimisations a permis de supprimer l'équipage supplémentaire qui était mis en place chaque mercredi.

##### En 2025 :

5 secteurs ont évolué vers la collecte exclusive en PAV : le centre bourg d'Amancy, le plateau de Broys et le secteur de la rue des Marmotaines à La Roche sur Foron, les secteurs St Maurice et autour de la rue des Savoies à St Pierre en Faucigny.



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### a. Le SIVALOR - Présentation



La pré collecte, la collecte et la valorisation des déchets recyclables dans les points de TRI jaunes et verts sont assurés par le SIVALOR. Le Syndicat Intercommunal de VALORisation, est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) auquel adhère la communauté de communes du Pays Rochois. Il a pour missions de valoriser les déchets des ménages, et de sensibiliser le public a une meilleure gestion des déchets.

Cette structure est dirigée par un Comité Syndical de 45 élus et regroupe 9 EPCI :

- ✓ 3 Agglomérations (Annemasse, Pays de Gex, Haut Bugey)
- ✓ 6 communautés de communes (Terre Valserhône, Genevois, Usse et Rhône, Pays Rochois, Vallée Verte et Arve et Salève)

On distingue 3 groupes de déchets recyclables collectés en points d'apports uniquement :

- ✓ Emballages hors verre
- ✓ Emballages en verre
- ✓ Papiers/cartonnettes

Le SIVALOR organise les collectes du TRI dans le cadre de marchés publics passés avec des prestataires privés. Ces déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire, sont acheminés vers leurs filières de recyclage afin qu'ils soient valorisés.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### b. Les emballages et papiers/cartonnettes et le verre en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Des conteneurs de tri sont mis à disposition sur des Points d'Apport Volontaire. Les conteneurs jaunes sont destinés aux emballages et aux papiers/cartonnettes, tandis que les conteneurs verts sont réservés au verre. Ils peuvent être installés en surface (aériens), enterrés ou semi-enterrés.

Le SIVALOR assure l'entretien et la réparation des conteneurs aériens grâce à son Centre Technique de Valorisation Matière.

Certaines collectivités, comme la CCPR, ont choisi d'installer leurs propres conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Dans ce cas, elles prennent en charge leur entretien (à l'exception du lavage annuel).

La propreté des sites relève de la responsabilité de la collectivité compétente en matière de nettoyage et d'entretien de l'espace public.

Les déchets collectés sont ensuite pris en charge par les prestataires du SIVALOR. Le verre est envoyé directement vers une filière de recyclage spécialisée (industrie verrière). Les autres déchets sont, quant à eux, acheminés vers le centre de tri de la Semine avant d'être valorisés.





## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### c. Taux d'équipement en point de collecte des emballages et papiers/cartonnettes

	Nombre de point PAV Multimatériaux	Population INSEE	Préconisation 1/150 hab. multi	Nombre de conteneurs au 31/12/2025	Niveau de correspondance à la dotation 1/150 hab. multi
AMANCY	15	2 851	19	30	157%
ARENTHON	10	2 033	14	19	135%
CHAPELLE RAMBAUD (LA)	1	261	2	4	200%
CORNIER	6	1 488	10	12	120%
ETEAUX	9	2 158	14	20	142%
ROCHE SUR FORON (LA)	44	11 631	78	90	115%
SAINT LAURENT	4	870	6	8	133%
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	39	7 985	53	79	149%
SAINT SIXT	3	1 033	7	6	85%
Déchèterie	1			5	
Lolly Manifestation	1			3	
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>30 310</b>	<b>202</b>	<b>276</b>	<b>136%</b>

La dotation du territoire reste supérieure aux préconisations du SIVALOR (hormis sur la commune de Saint Sixt) ce qui permet une meilleure proximité pour les habitants.



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### d. Taux d'équipement en point de collecte du verre

	Nombre de point PAV Verre	Population INSEE	Préconisation 1/300 hab. verre	Nombre de conteneurs au 31/12/2025	Niveau de correspondance à la dotation 1/300 hab. verre
AMANCY	<b>14</b>	2 851	10	<b>16</b>	160%
ARENTHON	<b>10</b>	2 033	7	<b>10</b>	142%
CHAPELLE RAMBAUD (LA)	<b>1</b>	261	1	<b>2</b>	200%
CORNIER	<b>6</b>	1 488	5	<b>6</b>	120%
ETEAUX	<b>9</b>	2 158	7	<b>13</b>	185%
ROCHE SUR FORON (LA)	<b>44</b>	11 631	39	<b>49</b>	125%
SAINT LAURENT	<b>4</b>	870	3	<b>5</b>	166%
SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	<b>39</b>	7 985	27	<b>41</b>	151%
SAINT SIXT	<b>3</b>	1 033	3	<b>3</b>	100%
Déchèterie	<b>1</b>			<b>3</b>	
Lolly Manifestation	<b>1</b>			<b>2</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	30 310	101	<b>150</b>	148 %

La dotation du territoire reste supérieure aux préconisations du SIVALOR, ce qui permet une ~~meilleure proximité~~ pour les habitants.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### e. Le SIVALOR - récapitulatif



#### Taux de dotation de conteneurs de TRI

- Ratio cible  
 1 pour 150 habitants en multi matériaux  
 1 pour 300 habitants en verre

#### Déficit de conteneurs de TRI = 1 :

- ✓ Saint-Sixt :
  - Multi matériaux 1



#### Nombre de conteneurs de TRI

- ✓ Multi matériaux
  - Préconisation 202
  - Dotation 276
- ✓ Verre
  - Préconisation 101
  - Dotation 150
- TOTAL = 426 conteneurs de tri

#### Fréquence moyenne de collecte par conteneur

- ✓ Multi matériaux :
  - 1 x par semaine
- ✓ Verre
  - 1 x par mois

#### Nombre de PAV de TRI

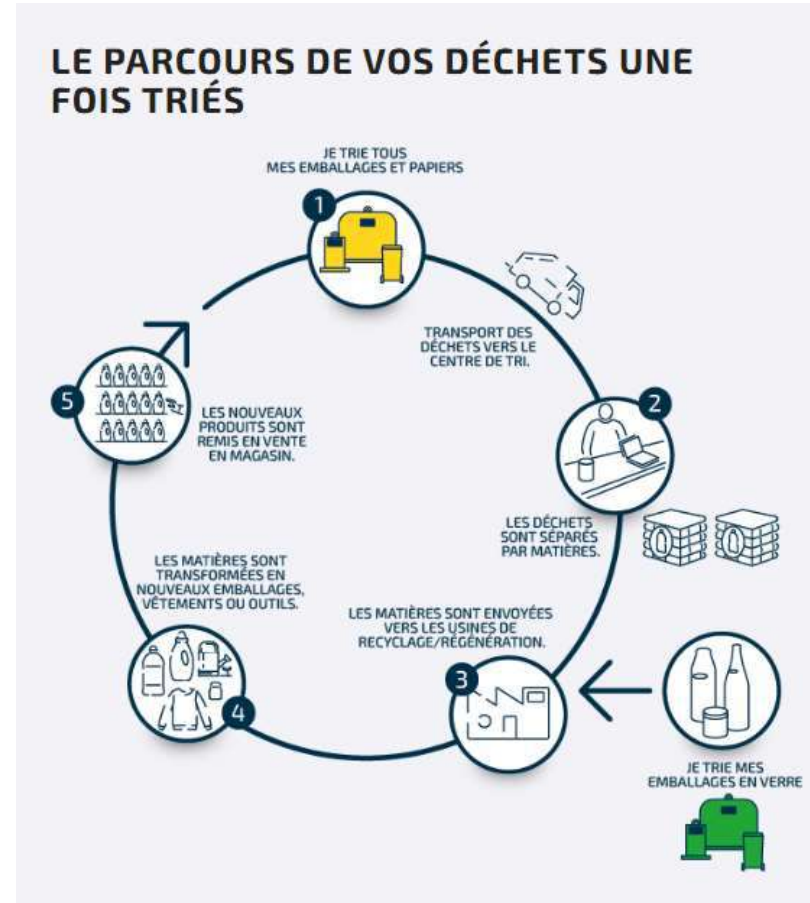
- ✓ Multi matériaux => 133
- ✓ Verre => 132



Accusé de réception en préfecture  
 074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
 Date de réception préfecture : 22/06/2026



# CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### f. Les Lollys

La CCPR s'est équipée de 5 colonnes de tri aériennes de 1m3 afin de proposer aux associations et aux communes, une solution de tri des emballages et du verre, lors de leurs manifestations.

Ces conteneurs sont mis à disposition gratuitement et une procédure de vidage a été mise en place avec le SIVALOR.

En 2025, ont été collectés lors d'évènements :

- ✓ 5,5 tonnes de multimatériaux
- ✓ 3,4 tonnes de verre



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 2 / LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### B. Les flux recyclables = LE TRI

#### g. Alvéole - La collecte des papiers et emballages

Depuis 2010, l'entreprise d'insertion Alvéole, installée à Saint Pierre-en-Faucigny, collecte dans les établissements publics sous gestion de la CCPR, les papiers/cartonnette et cartons bruns.

La collecte est réalisée dans le cadre de la convention 2023-2026.

**En 2025, ce sont 4,938 tonnes qui ont été collectés selon la répartition suivante :**

- **3,702 t. de papiers/cartonnettes et emballages**
- **1,236 t. de cartons bruns**

Pour rappel, en 2024, ce sont 2,92 t. de papiers/cartonnettes et emballages qui avaient été collectées.





## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### C. Les cartons bruns

#### a. Apport volontaire à la déchèterie

Les cartons bruns des particuliers sont déposés à la déchèterie. La collecte et leur valorisation sont assurées par le prestataire du SIVALOR, l'entreprise Excoffier.

#### b. Collecte en PAP pour les professionnels

Les professionnels assujettis à la redevance des ordures ménagères assimilées, peuvent bénéficier d'une collecte de leurs cartons bruns (dans la limite des 1 100 litres par semaine prévus dans le règlement du service).

Cette collecte est réalisée en porte à porte par la CCPR selon une fréquence hebdomadaire.

Ces cartons bruns sont déposés au quai du SIVALOR à Saint Pierre-en-Faucigny, puis regroupés chez Excoffier à Villy le Pelloux afin d'y être conditionnés en balle pour la revente matière.

#### c. Collecte en PAV pour les particuliers

En décembre 2025, un nouveau service dédié au tri et à la collecte des cartons bruns a été déployé sur le territoire, avec l'installation de 12 conteneurs aériens. Dans le cadre d'une réponse à l'appel à projets de CITEO, la collectivité a été retenue pour bénéficier d'un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 80 % des coûts engagés. Le montant définitif de cette prise en charge reste toutefois en attente de confirmation.

Les cartons sont collectés en interne par la CCPR, de façon hebdomadaire.

Ils sont acheminés au quai du SIVALOR à Saint Pierre-en-Faucigny, puis regroupés chez Excoffier à Villy le Pelloux afin d'y être conditionnés en balle pour la revente matière.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



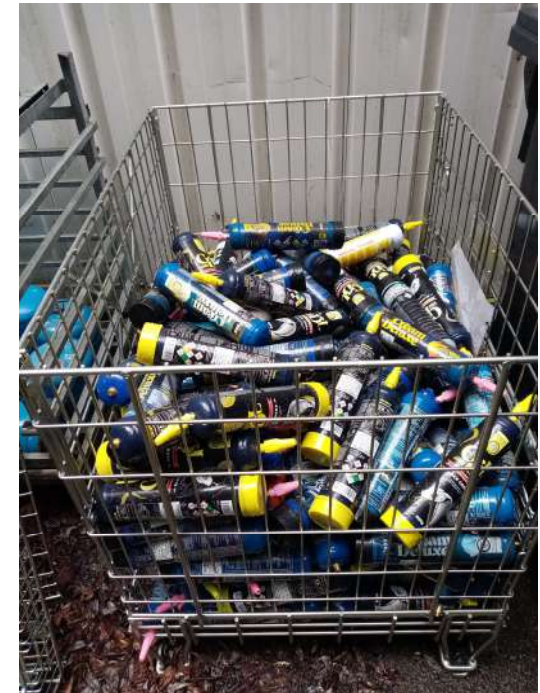
## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### D. Les cartouches de protoxyde d'azote

Devant la recrudescence des cartouches déposées dans les conteneurs d'ordures ménagères et sur la voie publique, la CCPR, en partenariat avec le SIVALOR, a mis en place un point de regroupement de collecte, à destination des communes, au centre technique intercommunal à Amancy.

Les communes sont chargées de déposer les cartouches au CTI et le SIVALOR procède à leur collecte et traitement gratuitement afin de limiter les risques d'explosion dans les camions de collecte et/ou les fours.

En 2025, sur les **12 000** cartouches traitées par le SIVALOR, **376** provenaient du territoire de la Communauté de communes du Pays Rochois.





## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### E. La déchèterie

La communauté de communes dispose d'une déchèterie exploitée en régie, située 200 impasse du Môle, au sein de la zone des Dragiez à La Roche sur Foron.

Cet équipement est destiné à accueillir les déchets produits par les ménages, ne relevant pas de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Horaires d'ouverture :

<b>Horaires d'été</b> <i>Du 15 juin au 31 août</i>	Du lundi au samedi de 7h30 à 14h30
<b>Horaires d'hiver</b> <i>Du 1er septembre au 14 juin</i>	Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

Tonnages collectés :

La déchèterie est fermée les jours fériés.

Commune / site	Date d'ouverture	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Roche-sur-Foron (La) - ZAC des Dragiez	01/04/1997	7 721 t	6 663 t	8 418 t	7 429 t	7 218 t	7 378 t	7 783 t

#### a. Moyens humains

- ✓ 3 agents titulaires en roulement pour une présence effective en ouverture de 2 agents sur 6 jours d'ouverture par semaine
- ✓ 0,5 agent d'encadrement



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### E. La déchèterie

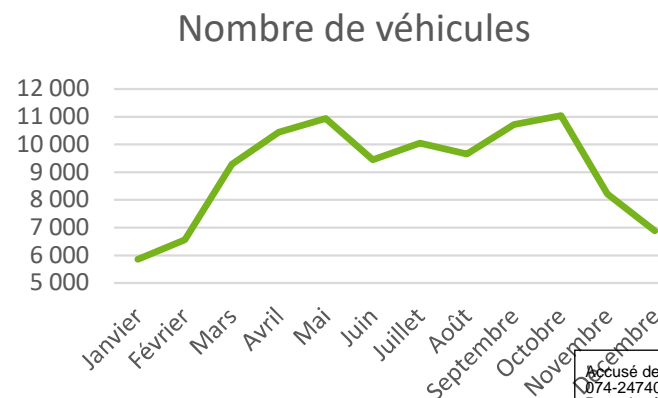
#### b. Fréquentation

On constate une augmentation de 3,28% du nombre de véhicules par rapport à 2024 pour une augmentation de la population de 1,33%

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Accès	101 846	109 007	73 427*	95 421	106 193	108 717	105 622	109 092

\*2020 = données incomplètes

- ✓ 2 182 heures d'ouvertures
- ✓ 298 jours d'ouvertures
- ✓ Record de fréquentation le vendredi 30 mai (journée de pont) avec 676 véhicules, soit 1 toutes les minutes
- ✓ Fréquentation maximum :
  - Octobre 11 045
  - Mai 10 941
  - Septembre 10 717
  - Avril 10 436
  - Juillet 10 045
- ✓ Fréquentation minimum
  - Janvier 5 851
  - Décembre 6 888



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 3 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : ORGANISATION

### E. La déchèterie

#### c. Conditions d'accès (extrait du règlement )

- ✓ Réservée aux particuliers résidant sur le territoire de la CCPR et s'acquittant de la redevance des ordures ménagères;
- ✓ Depuis 2012, l'accès est interdit à tous les professionnels, une déchèterie professionnelle ayant ouvert sur le territoire;
- ✓ Depuis 2013 :
  - *contrôle d'accès par carte nominative (puce RFID)*
  - *1 carte gratuite par foyer*
  - *10€ par carte supplémentaire ou perdue*
- ✓ Limite des dépôts :
  - *50 litres pour les déchets toxiques*
  - *0,5m<sup>3</sup> pour les gravats*
  - *2m<sup>3</sup> pour les autres déchets*
- ✓ Bennes de collecte de 35m<sup>3</sup> pour les flux principaux
- ✓ Contenants réglementaires suivant REP et éco-organismes agréés
- ✓ Site sous vidéo surveillance

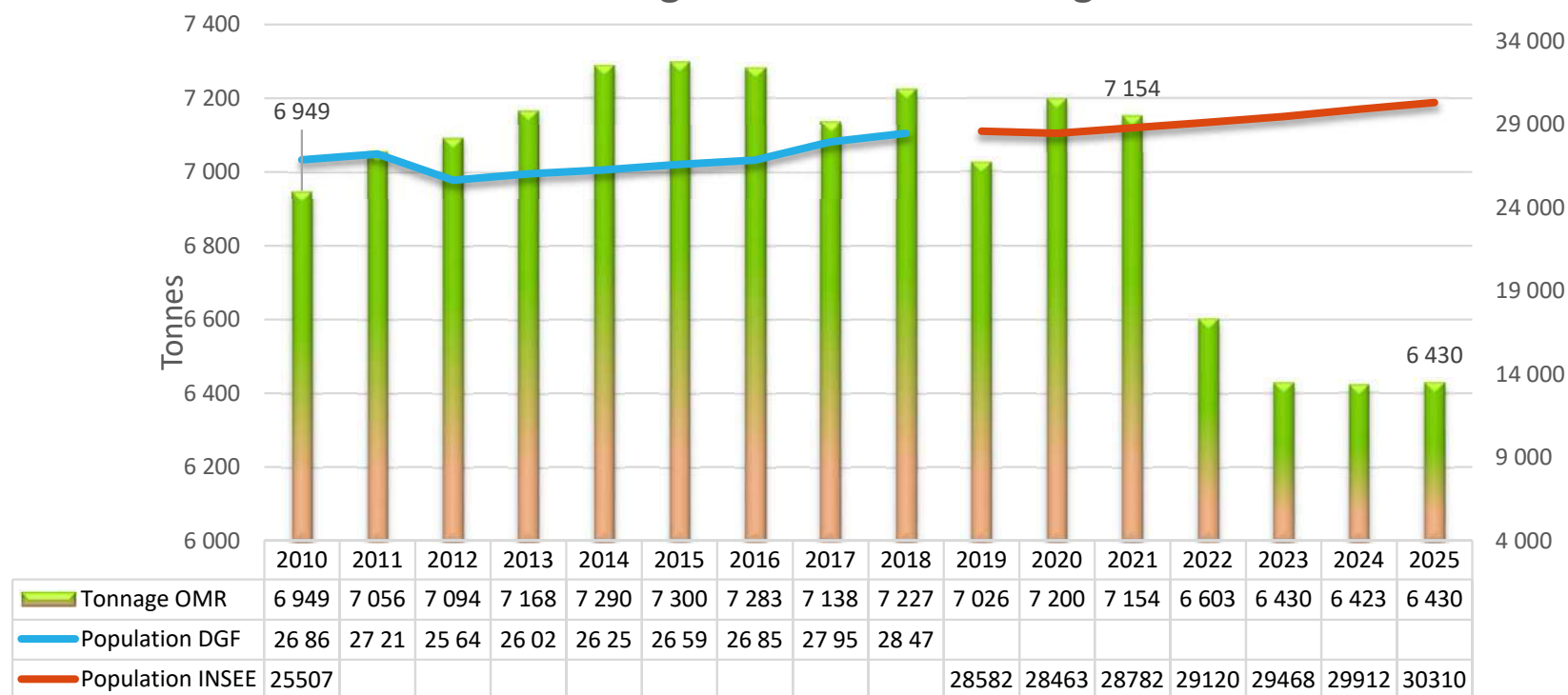




## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

### A. Evolution des tonnages / ratios ordures ménagères

Evolution des tonnages des Ordures Ménagères 2010 - 2025



Le tonnage d'OMR reste stable pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive alors que la population augmente (+1,33% en 2025), ce qui se traduit par une baisse du ratio par habitant qui passe à 212kg, soit 2kg de moins qu'en 2024.

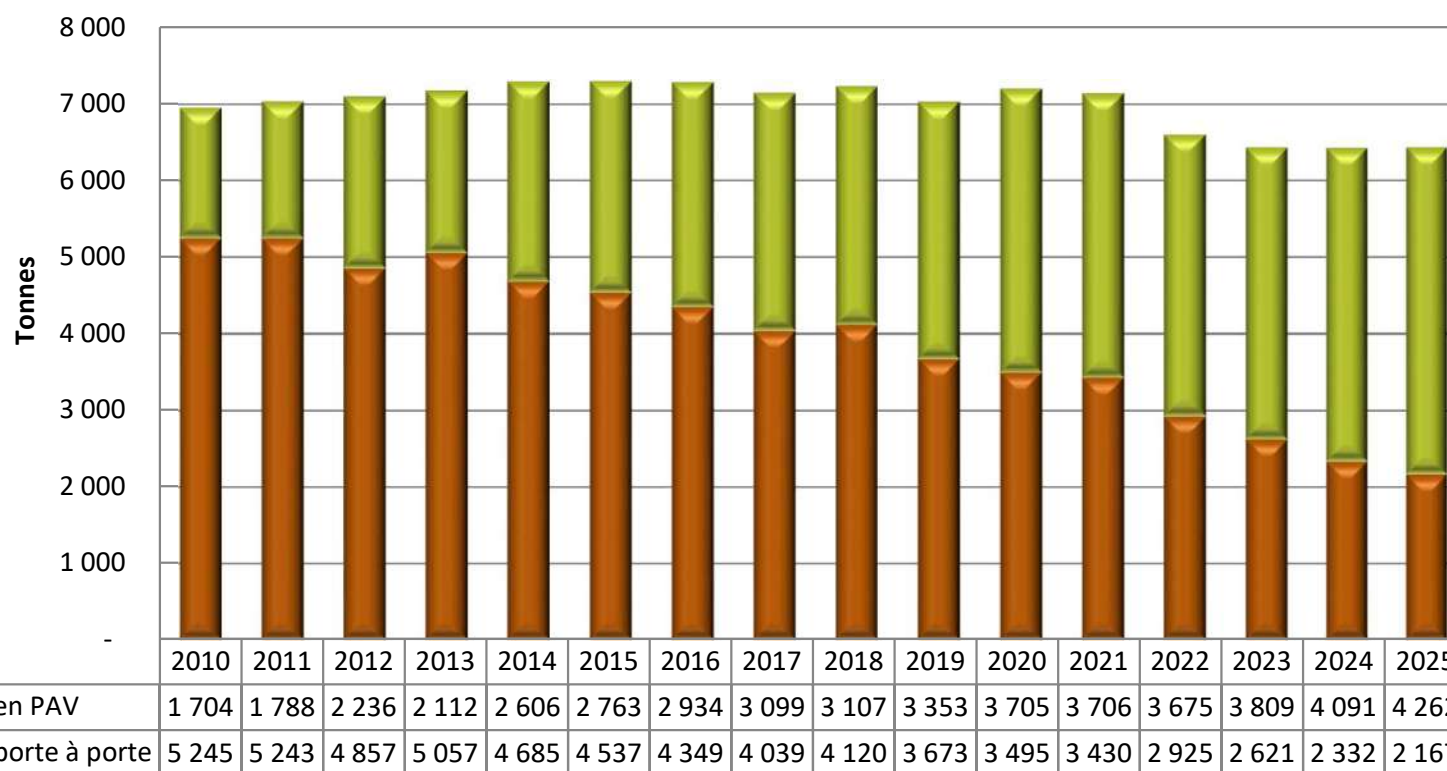
Il est à noter que les PID (Petits Incinérables de Déchèterie) bien que considérés comme des OMR ne sont pas comptabilisés dans le tonnage présenté ici, mais dans le tonnage collecté en déchèterie. Ils sont de 460 tonnes en 2025.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

Evolution du mode de collecte des Ordures Ménagères 2010 - 2025



L'évolution des chiffres suit le déploiement progressif des points d'apport volontaire et la réduction des circuits de porte à porte.

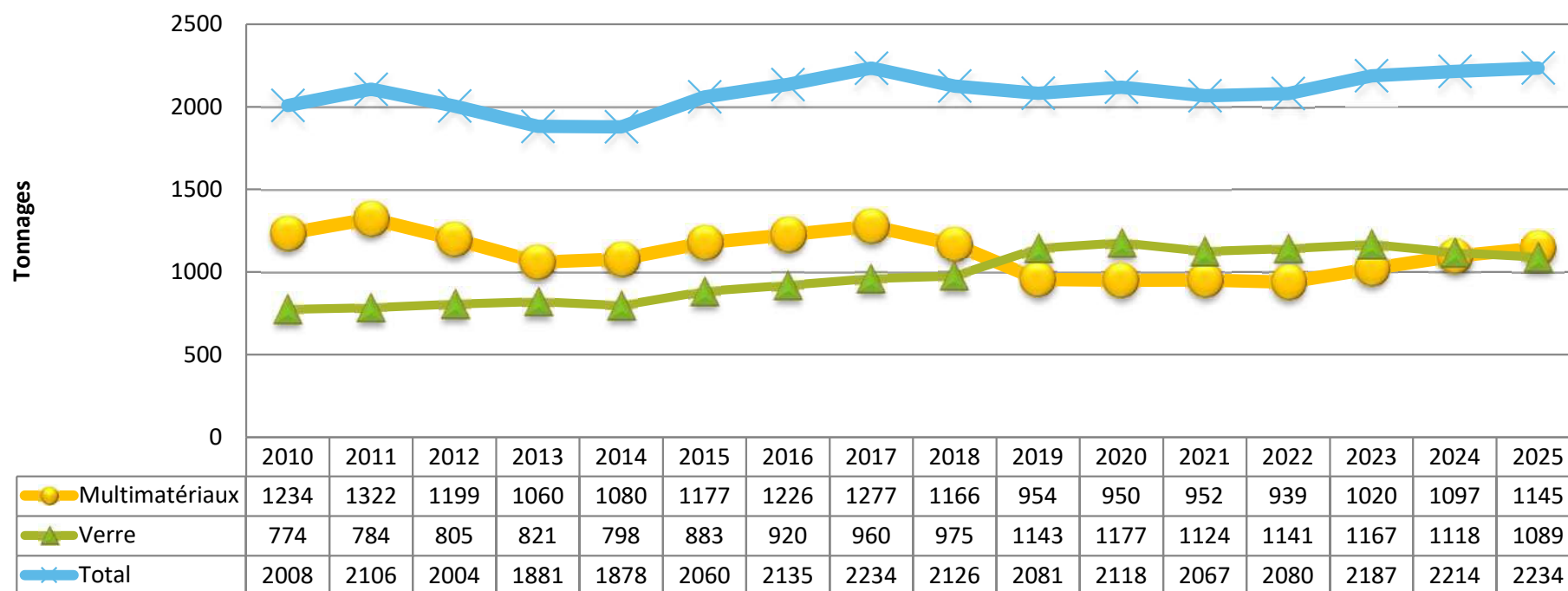
66 % des ordures ménagères sont collectées en PAV et 34% en porte à porte.



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

### B. Evolution des tonnages / ratios du TRI

Evolution des collectes sélectives sur le territoire de la CCPR  
2010 - 2025

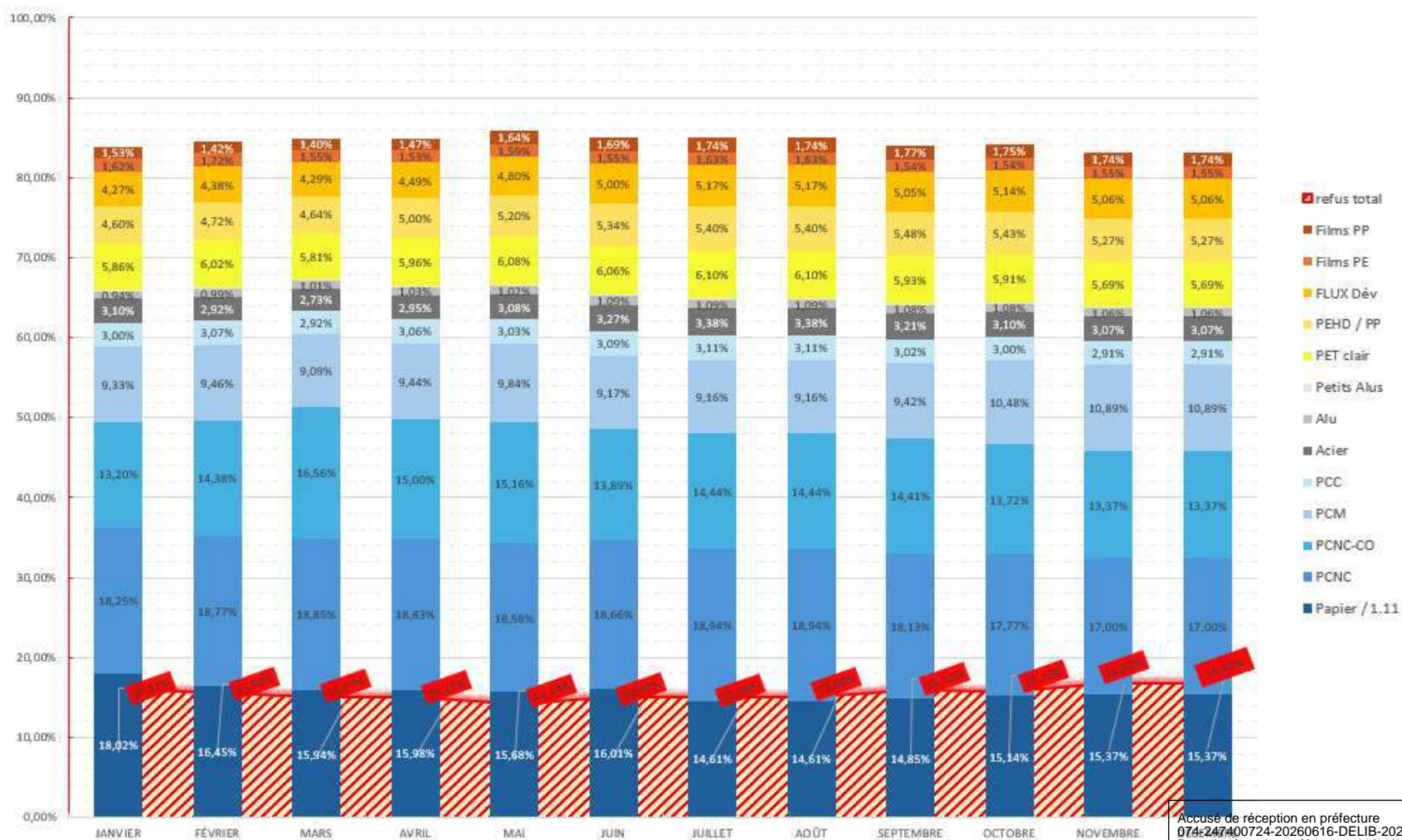


Le tri progresse globalement depuis 2010, avec un maximum atteint en 2025, où il est estimé à 73 kg/habitant.



# CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

CARACTERISATIONS MULTI  
CCPR - 2025



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

**Le refus de tri** correspond aux déchets qui sont mal triés par les usagers et qui ne peuvent donc pas être recyclés dans la filière prévue.

Concrètement :

- ✓ Dans les conteneurs jaunes (emballages, papiers...), il s'agit par exemple de déchets tels que des restes alimentaires, des couches, des textiles ou objets en plastiques...
- ✓ Dans les conteneurs verts (verre), cela peut être de la vaisselle, des miroirs ou de la céramique (qui ne se recyclent pas comme le verre d'emballage) ou tout autre déchet.

Que deviennent ces refus ?

- ✓ Lors du passage au centre de tri (pour le bac jaune) : les erreurs sont séparées du reste du flux de déchets, elles sont appelées « refus de tri ». Elles sont ensuite redirigées vers l'incinération donc non recyclées.
- ✓ Pour le verre : les erreurs peuvent perturber le recyclage et sont également écartées de la filière verrière.

### Pourquoi c'est important ?

Le refus de tri :



augmente les coûts de traitement  
réduit l'efficacité du recyclage  
peut dégrader la qualité des matériaux recyclés  
peut causer de graves dégâts sur les installations de tri

Le taux de refus de TRI pour la CCPR en 2025\*



**16,82%**

Objectif 2026 affiché par le SIVALOR



**16%**

*\*Ce taux était de 16,49% en 2024*



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

### C. Evolution des tonnages / ratios déchèterie

Soutien des REP*
Financier
Opérationnel
Financier + opérationnel
Non concerné



Filière REP associée*	Flux de déchets concerné	2024	2025	Variation 2024 vs 2025	Pourcentage des déchets
	Déchets verts => compostière	2 182,62	2 180,03	-0,119 %	28,01
	Encombrants	1 276,54	1 243,80	-2,56 %	15,98
PMCB**	Déblais et gravats	1 030,04	1 146,92	11,34 %	14,74
	Bois	802,88	376,26	-53,13 %	4,83
PMCB et DEA	Bois Multi - Ameublement	212,36	1 085,25	411,04 %	13,94
PMCB	Plâtres	38,10	122,70	222,05 %	1,58
PMCB	Menuiseries vitrées	6,22	33,26	434,72 %	0,43
PMCB	Laine de roche		0,00		0,00
PMCB	Laine de verre		0,16		0,00
DEA	Ameublement		332,17		4,27
ABJ	Articles de Bricolage et de Jardinage	606,46	2,01	-44,90%	0,03
JJ	Jeux et jouets				0,00
Emballages	Cartons bruns (sans les pros)***	316,00	330,32	4,53 %	4,24
PMCB	Ferrailles - Métaux ferreux	301,58	346,10	14,76 %	4,45
	Placoplatre - Plâtre	70,52			0,00
DEEE	GEM HF- Gros Electroménager Hors Froid	126,14	143,46	13,73 %	1,84

\*\* Mise en place de la filière PMCB en septembre 2024

\*\*\* cartons pros = 129,24 tonnes

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

1/2



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

Soutien des REP*
Financier
Opérationnel
Financier + opérationnel
Non concerné

Filière REP associée*	Flux de déchets concerné	2024	2025	Variation 2024 vs 2025	Proportion flux/tonnage globale déchèterie
REFASHION	Textiles (toutes les bornes)	132,44	147,83	11,62 %	1,90
DEEE	Petits Appareils Electroménagers - PAM	86,72	89,97	3,54 %	1,16
Pneumatiques	Pneus	62,18	66,14	6,36 %	0,85
DEEE	GEMF - Gros Electroménager Froid	46,98	49,94	0,06	0,64
DDS	Produits chimiques	29,12	33,67	15,62 %	0,43
DEEE	Ecrans	20,03	18,44	- 7,93 %	0,24
	Huiles minérales (moteur ou autre)	10,50	14,65	39,52 %	0,19
	Batteries auto	8,52	11,36	33,33%	0,15
	Huiles végétales	6,95	4,00	-42,44 %	0,05
Piles et batteries	Piles et accumulateurs	3,88	3,16	-18,55 %	0,04
DEEE	Ampoules (lampes, mixtes, tubes)	1,20	1,31	9,16 %	0,02
	Cartouches d'encre	0,37			0,00

2/2

N.B : les batteries auto sont rachetées par Excoffier dans le cadre d'un marché publique.

Les huiles végétales sont transportées à la STEP d'Arenthon pour servir d'intrant dans l'unité de méthanisation.

Attestation de réception  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

### Bilan des tonnages 2025 en déchèterie :

Les écarts significatifs par flux, observés entre 2024 et 2025 s'expliquent principalement par la mise en place de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur (REP), ayant entraîné une évolution dans la classification de certains flux de déchets.

Ainsi, le tonnage total passe de 7 378,35 tonnes en 2024 (soit 246 kg par habitant) à 7 782,90 tonnes en 2025 (soit 257 kg par habitant). Cette augmentation est en grande partie imputable aux déchets issus du secteur de la construction — notamment les déblais, gravats, bois d'ameublement, plâtres et menuiseries vitrées — qui enregistrent à eux seuls une hausse de plus de 674 tonnes.

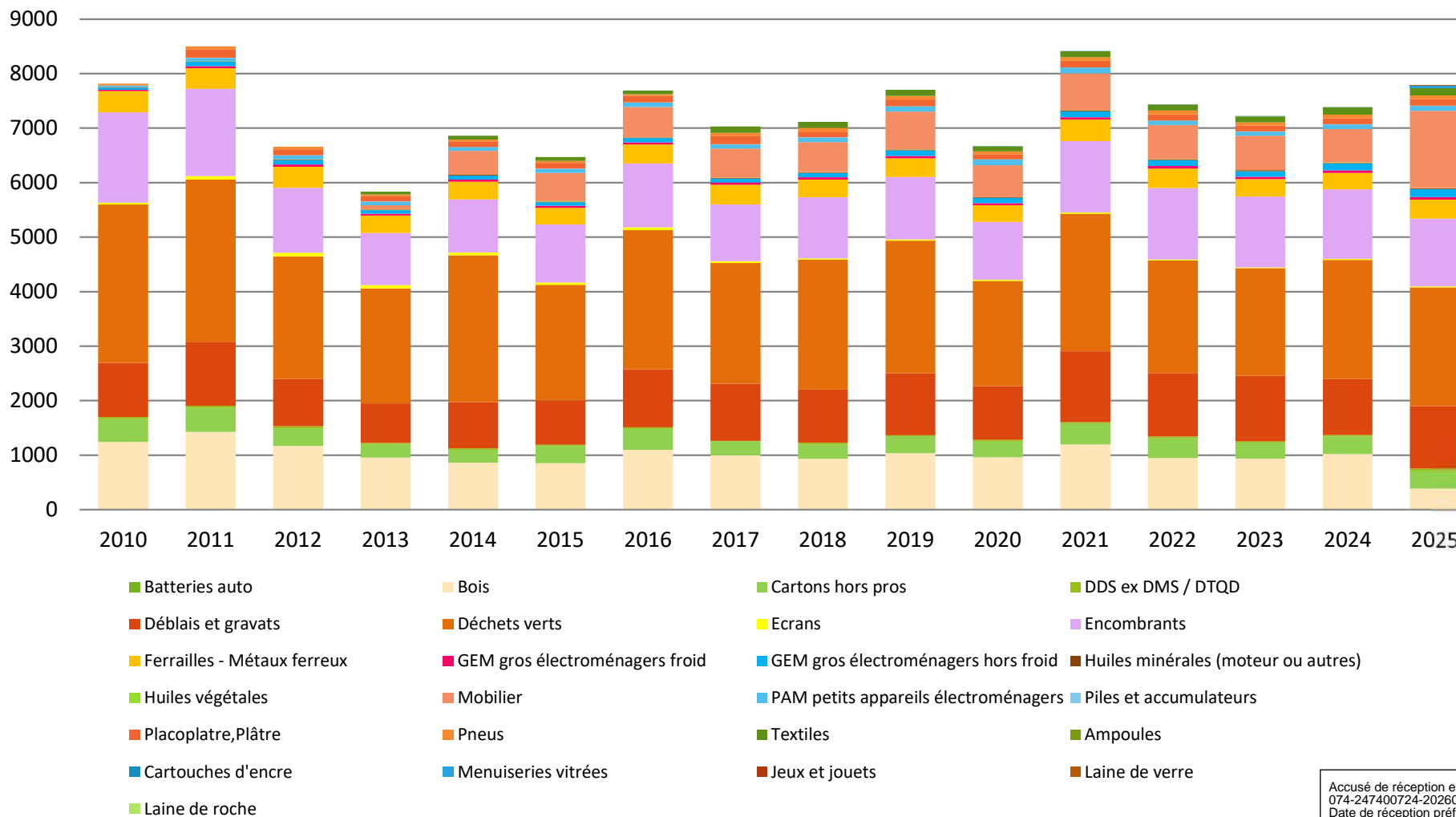
**+ 4,06 % par habitant**



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

## Evolution des tonnages de déchèterie



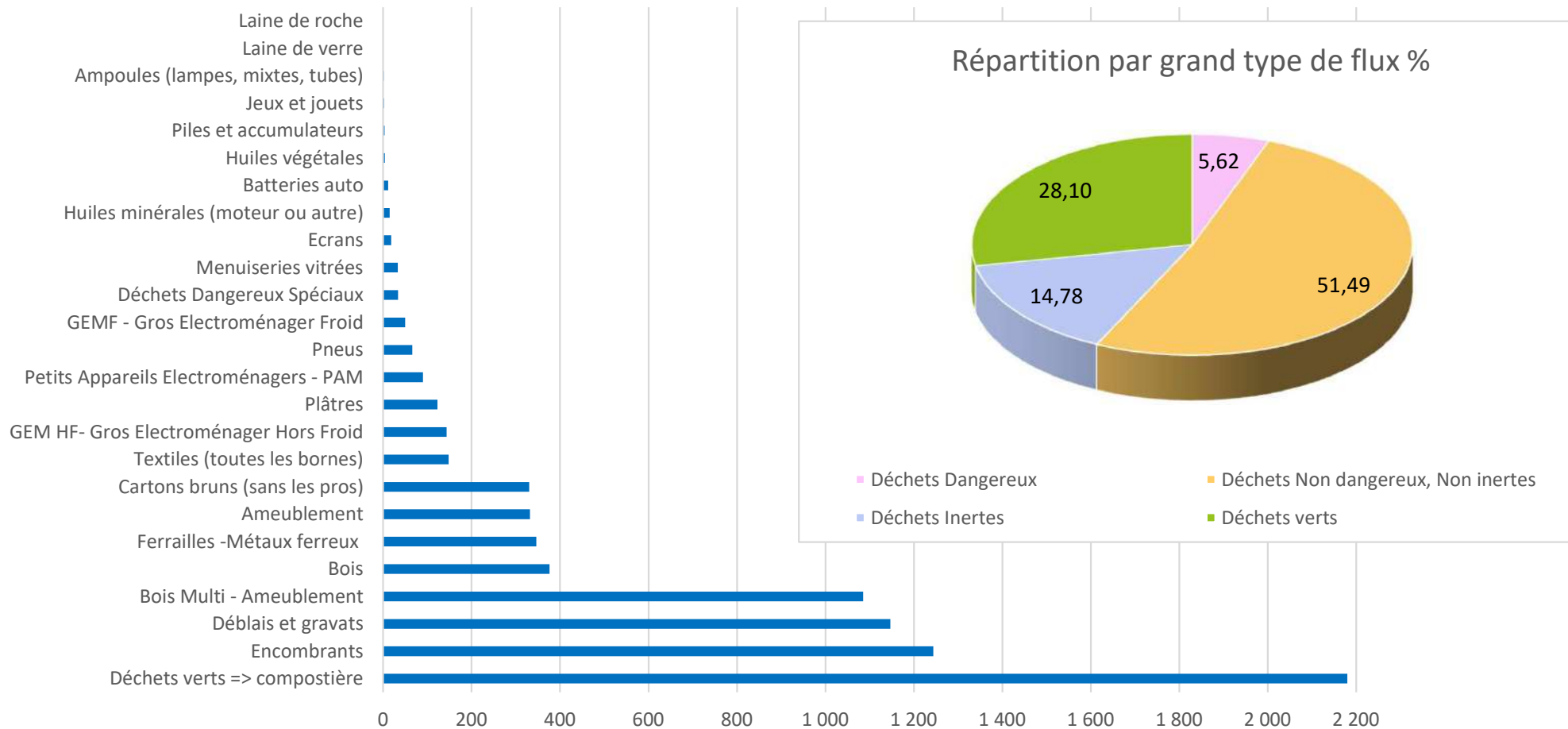
Le tonnage global reste stable (entre 7000 et 8000t collectées par an). Les variations annuelles résultent principalement de l'apport de déchets verts intrinsèquement liés aux conditions climatiques.

Fin 2024, mise en place d'une benne multi REP sur le bois avec report des tonnages du bois dans le flux « mobilier ».

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

Rapport proportionnel des différents flux par tonnes

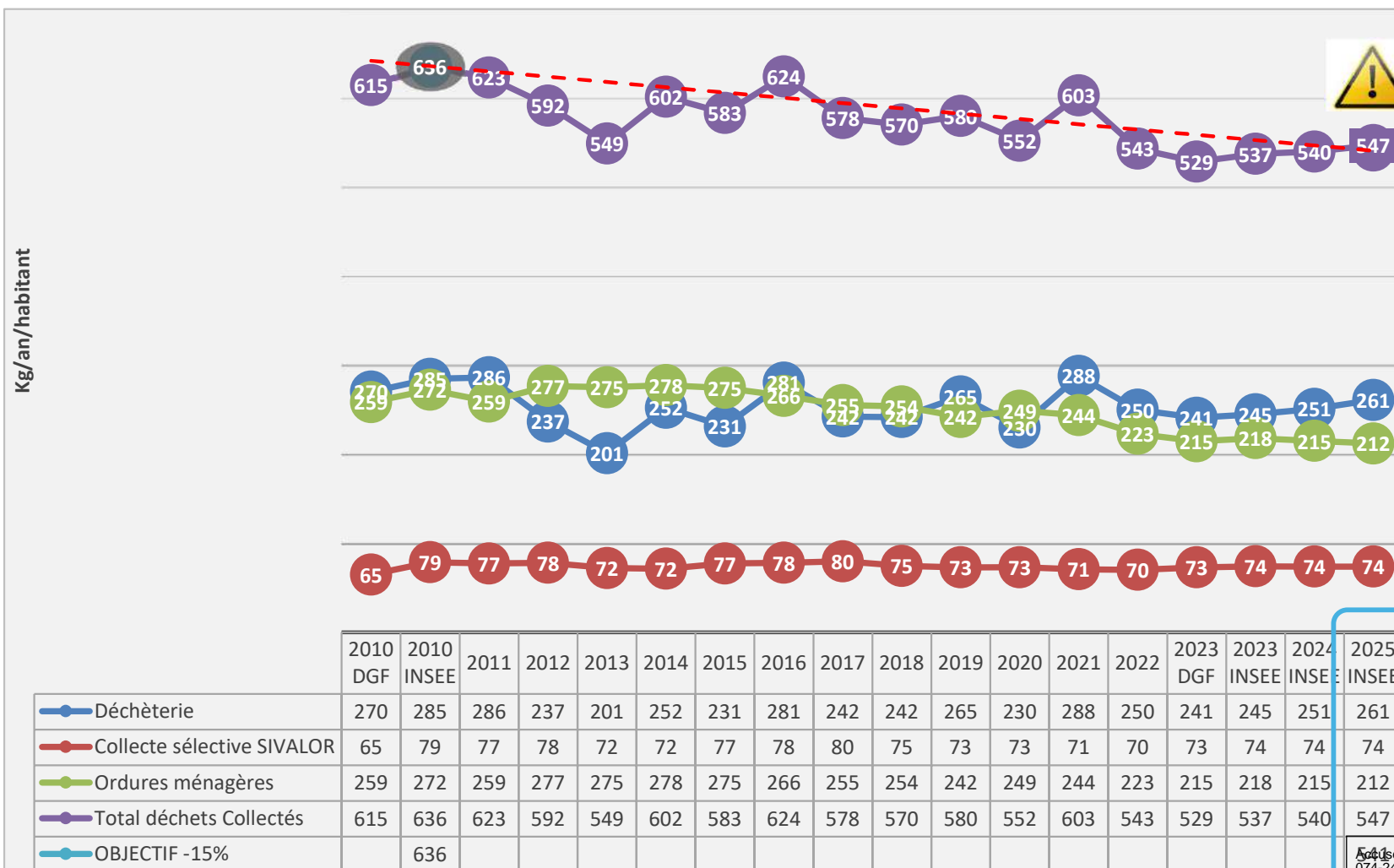


Les déchets verts sont le flux le plus important en termes de tonnages. Ils représentent à eux seuls entre un quart et un tiers des déchets collectés en déchèterie chaque année.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

## D. Evolution des tonnages / ratios tous flux



On observe en 2025 une augmentation du ratio global de déchets par habitant, qui passe de 540 kg à 547 kg.

Cette évolution s'explique notamment par une hausse des apports en déchèterie, qui s'est traduit par une augmentation de la fréquentation estimée à 3 470 passages de véhicules en plus et en moyenne 10 kg supplémentaires déposés par habitant. Dans ce contexte, l'objectif fixé à 541 kg par habitant n'est donc pas atteint.

**547 kg/hab.**

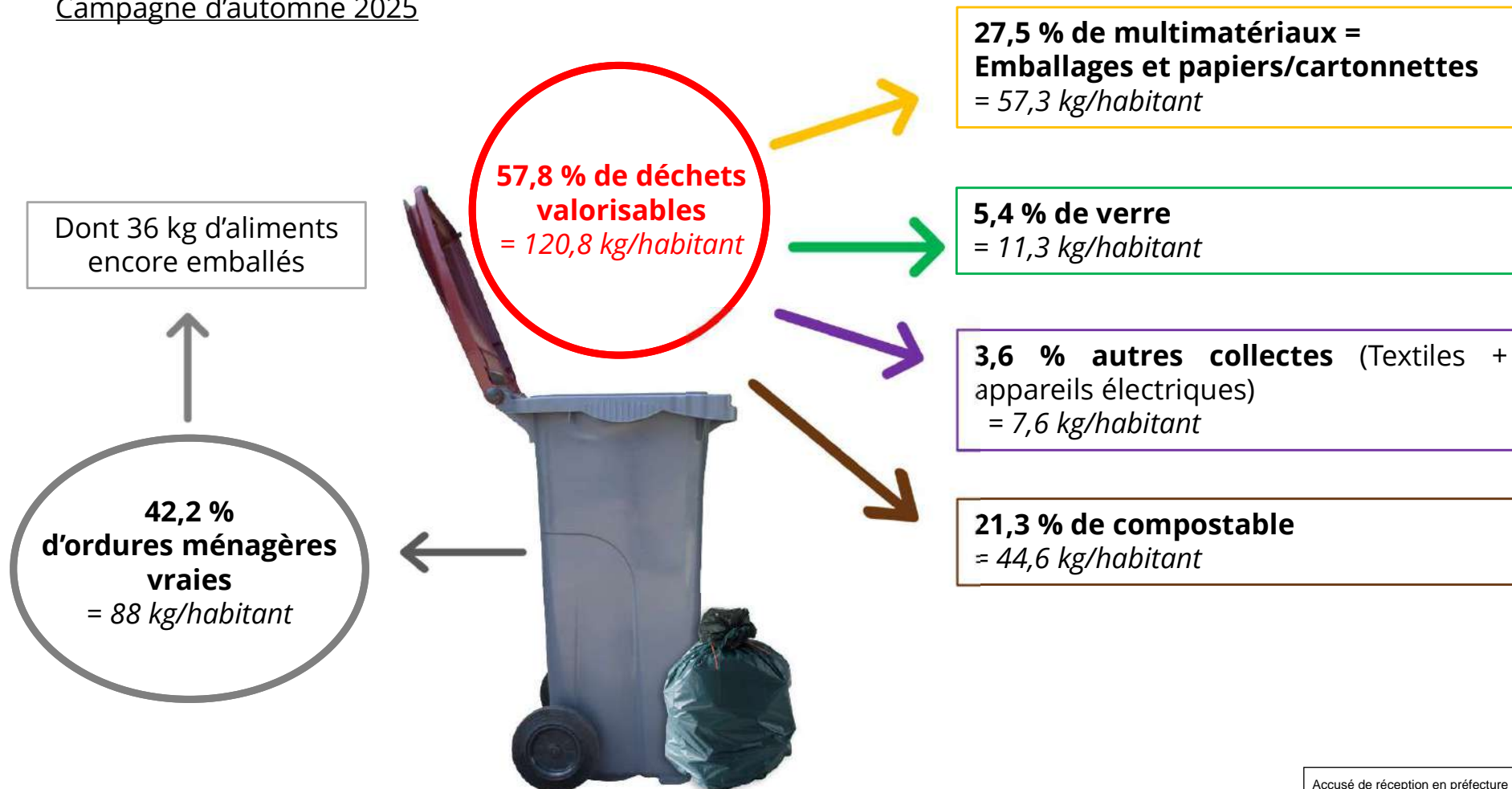
Acte de réception en préfecture  
074-24740724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 4 / LES COLLECTES DES DÉCHETS : BILAN

### E. Caractérisation des ordures ménagères

Campagne d'automne 2025

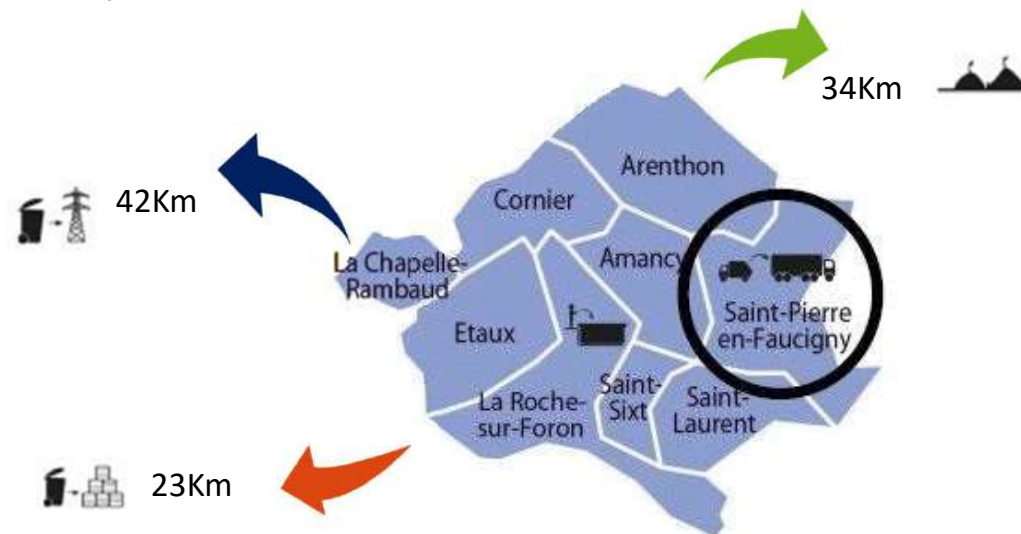


Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

## A. Localisations et exutoires

Principales unités de valorisation :



	Quai de transfert
	Déchèterie
	Plateforme déchets verts Perriquier
	Unité de Valorisation Énergétique Valserhône
	Centre de tri Villy Le Pelloux

Type d'installation	Commune / site	Mode de gestion	Maître d'ouvrage	Date d'ouverture
Compostage	Perrignier - ZA Les Bougeries	Gestion privée	COMPOSTIERE DE SAVOIE - TERRALYS	01/11/1998
Incinérateur	Bellegarde-sur-Valserine - ZI Arlod	Contrat de service	SIVALOR	01/02/1998

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

La compétence **de valorisation des déchets ménagers et assimilés** a été transférée au **SIVALOR**. Les ordures ménagères sont déposées au quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny par la CCPR et prises en charge par le SIVALOR, pour le transfert et la valorisation sur l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine.

Le **SIVALOR** procède également au transfert des déchets verts déposés en déchèterie vers la compostière de Perrignier.

**La collecte sélective 2 flux et sa valorisation** relèvent de la compétence du **SIVALOR** qui fait intervenir ses prestataires. Ces déchets sont destinés aux différents circuits de valorisation des matières pour réintégrer les circuits de production de nouveaux produits.

**Les flux de déchets de déchèterie** relevant d'une filière REP « opérationnelle » sont pris en charge par les prestataires des éco-organismes.

Les autres flux sont collectés et valorisés par la société Excoffier dans le cadre du marché passé jusqu'en 2027. Exception faite du flux des huiles minérales qui sont acheminées vers l'unité de méthanisation de la STEP d'Arenthon.



VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE



VALORISATION  
MATIÈRE



VALORISATION  
ORGANIQUE

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

Plan de continuité du tri - Flux jaune :

### LE PLAN DE CONTINUITÉ DU TRI

Depuis l'incendie de l'unité de tri Excoffier Recyclage à Chêne en Semine (74) du 23 octobre 2023, la séparation des matières à recycler du flux multi-matériaux est effectuée sur plusieurs installations sur le territoire national, afin d'assurer la continuité du service public.

Les déroutages vers ces installations de tri continuent au moins jusqu'à fin 2025, date prévisionnelle de fin de reconstruction du centre de tri.



### Carte des déroutages



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

### B. Valorisation des ordures ménagères



Les ordures ménagères collectées par le service de la Communauté de Communes du Pays Rochois sont déchargées au quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny sous maîtrise d'ouvrage du SIVALOR.

Mis en service en mai 1998, le site accueille les ordures ménagères collectées par les adhérents proches. Les déchets sont compactés dans des caissons fermés à guillotine puis livrés par camion à la station d'Etrembières où ils sont chargés sur des wagons spéciaux. Ils sont ensuite acheminés par train vers l'unité de valorisation énergétique de Valserhône.

Le quai de Saint Pierre-en-Faucigny abrite également l'atelier d'entretien et de réparation de l'ensemble des caissons du SIVALOR.

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

### L'unité de valorisation énergétique de Valserhône

Une fois les bennes vidées dans la fosse, le pontier homogénéise les déchets et alimente les fours des deux lignes. Les déchets sont brûlés à 850°C minimum dans deux fours de 8 T/h chacun ; les mâchefers constituent les restes après incinération. Les mâchefers sont déferrailés à l'aide d'un électro-aimant. Un courant de Foucault permet également la récupération des métaux non ferreux, essentiellement de l'aluminium. La ferraille et l'aluminium sont envoyés au recyclage et les mâchefers (environ 20% du poids entrant) sont utilisés en sous couche routière ou pour les fondations.

### La fabrication d'électricité

La chaleur dégagée par l'incinération est utilisée pour produire de la vapeur à haute pression (385°C et 40 bars). Cette vapeur est ensuite injectée dans un turbo-alternateur de 10.9 MW, qui va produire de l'électricité. Une partie de cette énergie est utilisée pour le fonctionnement de l'usine (20 %) et le reste est revendu à EDF. La vapeur d'eau sort du turbo-alternateur pour se refroidir dans l'hydrocondenseur. Pour cette étape, 3 000 m<sup>3</sup>/h d'eau sont pompés dans le Rhône. Cette eau plus froide refroidit la vapeur qui se transforme en condensât. L'eau pompée n'a aucun contact ni avec les déchets, ni avec la fumée, elle absorbe juste la chaleur. La température de sortie de cette eau est surveillée, l'écart de température doit être inférieur à 10°C pour ne pas impacter la faune et la flore qui vivent dans le fleuve.





## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION



### L'Unité de Valorisation Energétique

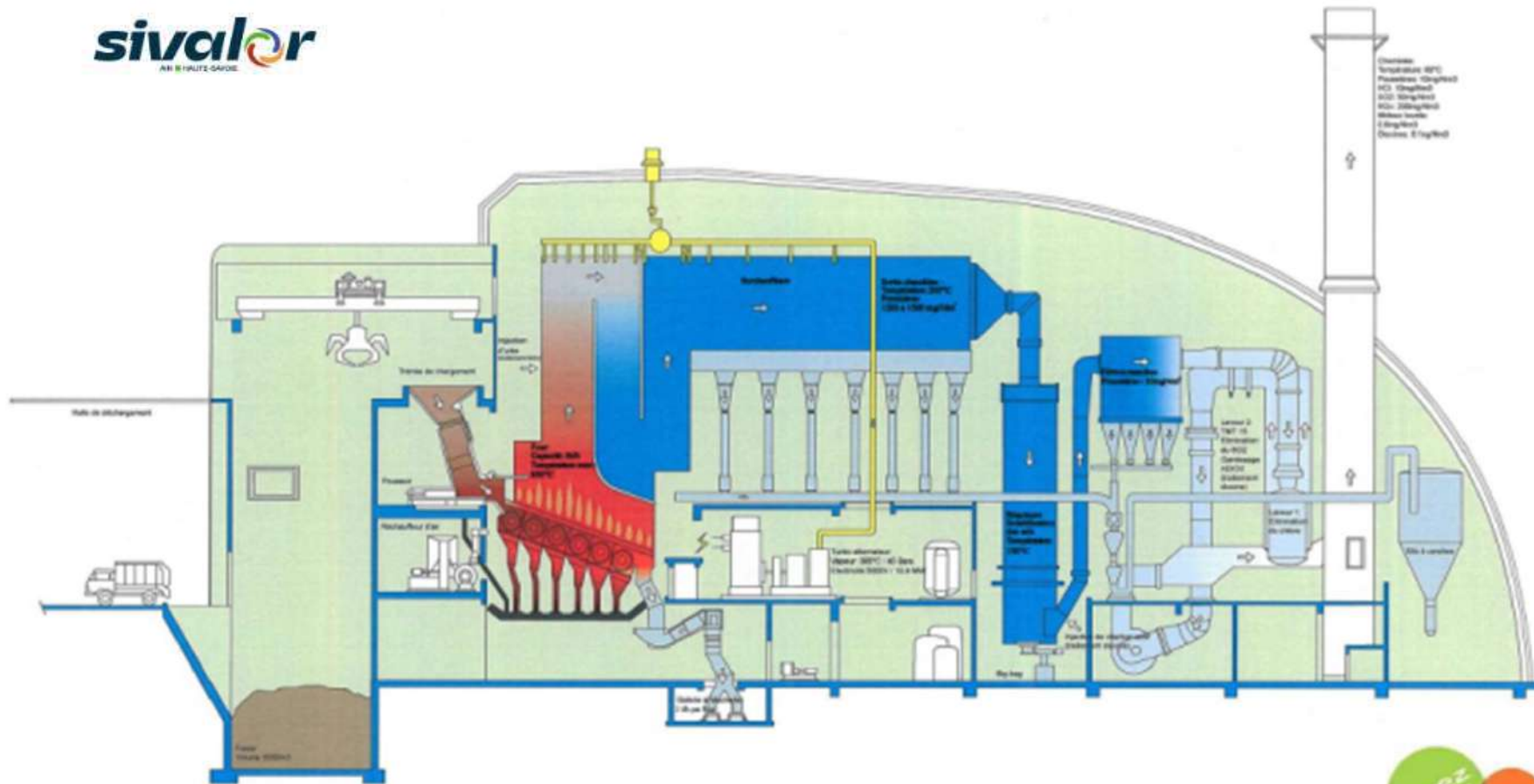
La conduite des installations de l'usine est confiée à l'entreprise SET Faucigny-Genevois, filiale de SITA-Suez. La surveillance et les investissements sont réalisés par le SIVALOR. L'usine fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à une quarantaine de personnes. Deux arrêts programmés par an permettent de réaliser les opérations de maintenance.



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

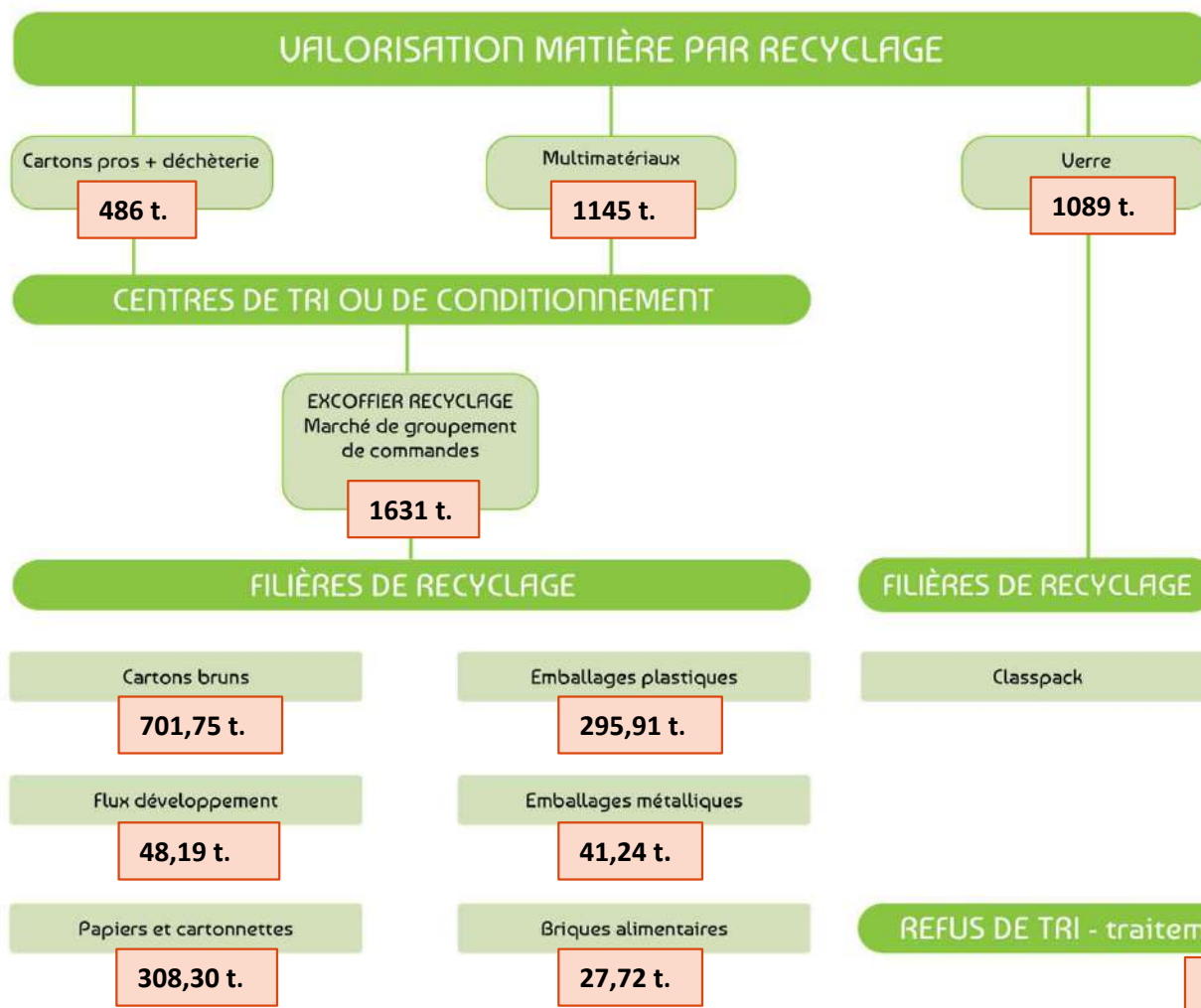
Schéma de principe de l'usine de valorisation énergétique de Valserhône :



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : ORGANISATION

## C. Valorisation du TRI et des cartons bruns



**2720 tonnes valorisées**  
-> **16,40 % des DMA**

Le TRI est acheminé au centre de TRI de Marignier puis réparti sur les différents sites identifiés par le plan de continuité mis en place par la SIVALOR.

Chaque flux suivra sa filière de valorisation.

Les cartons bruns sont regroupés sur le site de Villy le Pelloux afin d'y être conditionnés en balles pour la revente matière (tri sommaire pour retirer les gros indésirables).

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

### D. Valorisation des déchets de déchèterie

#### a. Les filières REP – *Responsabilité Elargie des Producteurs*

La Responsabilité Elargie du Producteur est un principe selon lequel les entreprises qui mettent un produit sur le marché sont responsables de leur impact environnemental, tout au long de leur vie, de la conception jusqu'à la fin de vie.

Cela signifie que les producteurs doivent financer et organiser la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage de leurs produits. C'est l'application du principe « pollueur/payeur » : celui qui met un produit sur le marché doit participer à la gestion de ce qu'il deviendra.

Mais la REP ne s'arrête pas à la fin de vie des produits. Dès la conception, les producteurs sont encouragés à concevoir des produits plus durables, réparables et recyclables, pour réduire la quantité de déchets et les impacts environnementaux, Cette démarche favorise ainsi la réparation, le réemploi et le recyclage, au bénéfice de l'économie circulaire

**Eco-organisme : une prise en charge de la responsabilité contre une contribution financière**



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

Dans la majorité des cas, un producteur va adhérer à un éco-organisme pour s'acquitter de ses obligations réglementaires. Cet éco organisme prendra en charge la responsabilité du producteur en échange d'une contribution financière que l'on appelle « éco-contribution ».

Le montant de l'éco-contribution versée par le producteur peut varier selon l'impact environnemental de son produit. En effet, la réglementation prévoit pour un certain nombre de filières des primes et pénalités afin de moduler les montants versés en fonction des efforts consentis. Certains éco-organismes proposent aussi leurs propres modulations. Le montant de l'éco-contribution est fixé par chaque éco-organisme.

On entend par filière REP, une même famille de produits de la vie courante à destination des ménages mais aussi à usage des professionnels. Elles sont définies par l'article L541-10-1 du code de l'environnement.

La première filière nationale et règlementée de responsabilité élargie du producteur a été mise en place pour la collecte des emballages ménagers en 1992. Des dispositifs similaires ont été ensuite instaurés pour d'autres produits tels que les batteries, les équipements électriques et électroniques, les papiers ou encore les textiles.

La Communauté de Communes du Pays Rochois, en contractualisant avec les éco-organismes est alors soutenue financièrement et/ou opérationnellement dans le processus de gestion des déchets afférent à chaque filière.

### Quels sont les filières ?

Il existe aujourd'hui 19 filières REP



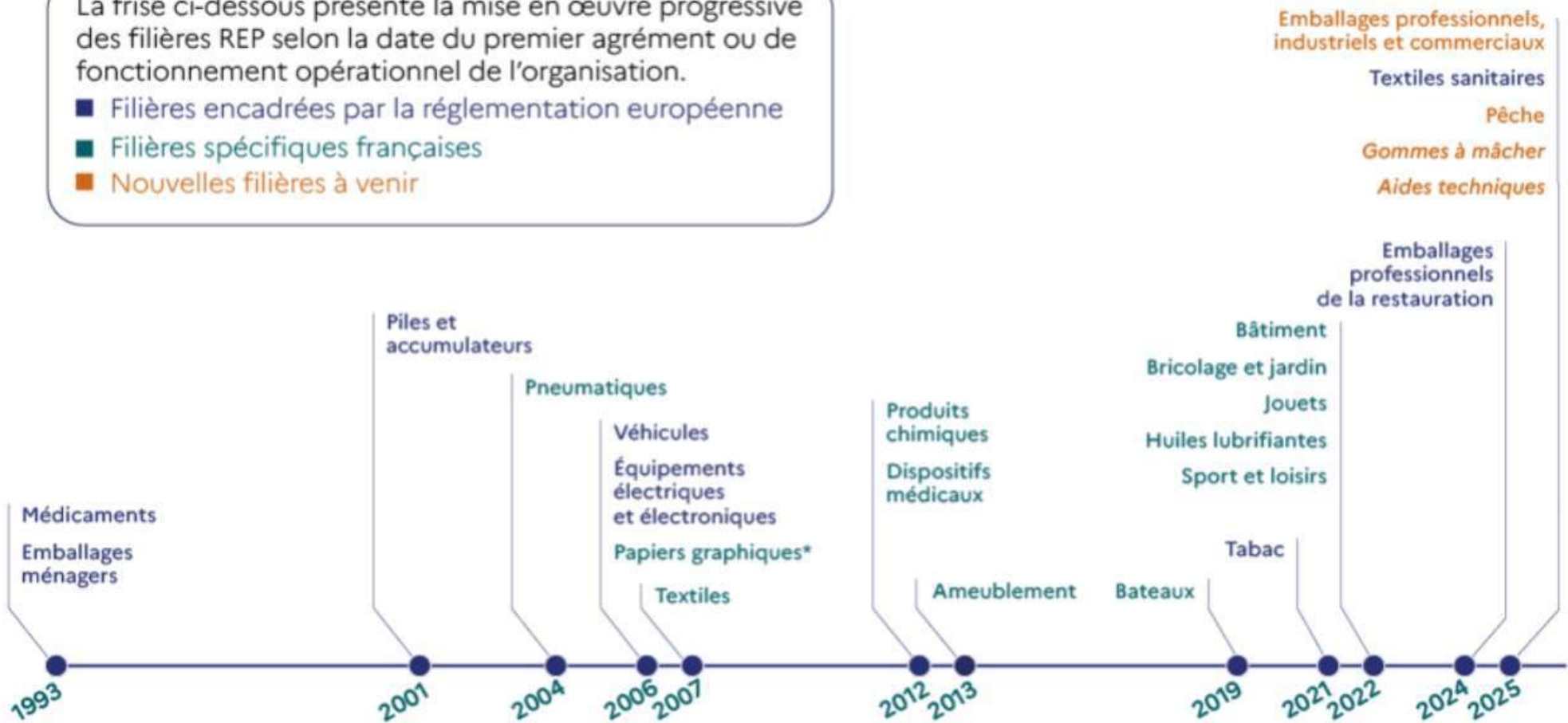
- ✓ La CCPR contractualise avec 12 filières REP
- ✓ 6 flux sont hors REP
- ✓ Les 7 autres REP ne concernent pas des déchets gérés par la CCPR (ex : bateaux)

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

La frise ci-dessous présente la mise en œuvre progressive des filières REP selon la date du premier agrément ou de fonctionnement opérationnel de l'organisation.

- Filières encadrées par la réglementation européenne
- Filières spécifiques françaises
- Nouvelles filières à venir



\*Fusion de la filière Papiers graphiques avec la filière des Emballages ménagers en 2024

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION



**Soutiens  
Financiers et  
opérationnels**


Conventions ECO MAISON	Signature	Mise en place à la déchèterie	Fin
ABJ non thermiques	10-mars-2023	1-juil.-2022	31-déc.-2027
JJ	10-mars-2023	1-juil.-2022	31-déc.-2027
DEA	14-juin-2024	1-janv.-2024	31-déc.-2029



**Articles de bricolage  
et de jardin**  
*ABJ non thermiques*



**Jouets**  
*JJ - Jeux/Jouets*




**Éléments  
d'ameublement**  
*DEA*




**Soutien  
opérationnel**

Convention Ecosystem Corepile	Signature	Mise en place à la déchèterie	Fin
Piles et accumulateurs	18-sept.-2003	18-sept.-2003	30-juin-2026



**Piles  
Batteries**

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION



Conventions Ecosystem	Début	Fin
Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers hors lampes usagées	1-janv.-2023	31-déc.-2027
Lampes usagées	1-janv.-2023	31-déc.-2027



Convention Eco DDS	Début	Fin
Déchets Diffus spécifiques	17-juin-2019	30-déc.-2027



Convention Aliapur	Début	Fin
Pneu	18-juin-2025	30-déc.-2028



## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION



Convention Refashion	Début	Fin
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	1-janv.-2023	31-déc.-2028



Convention Oca - Valobat	Début	Fin
Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment	1-juil.-2024	31-déc.-2027
<i>Bois multi REP</i>	<i>Flux mis en place</i>	
<i>Gravats + Ferrailles + Plâtres</i>		
<i>Menuiseries vitrées</i>		
<i>Laine de Roche</i>		
<i>Laine de verre</i>		



Conventions Ecologic	Début	Fin
Articles de Sport	19-août-2025	31-déc.-2027
Articles de Bricolage et jardin thermiques	19-août-2025	31-déc.-2027



Les 2 conventions sont signées. Des travaux d'aménagements préalables sont à réaliser avant la mise en place des flux.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

### b. Les autres flux



Batteries automobiles  
Rachat par Excoffier

Apport financier



REP avec CITEO sous  
gestion du SIVALOR

Facturation par le SIVALOR



Facturation par Excoffier  
après sur tri



Facturation par  
FAURE pour la  
collecte et le  
traitement



Facturation par  
le prestataire  
pour la collecte  
et par le SIVALOR  
pour le  
traitement



Facturation par  
PRABEL pour le  
transport vers  
la STEP

## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

### c. Destination par flux

Destination par flux des déchets encombrants ménagers			
Flux collecté	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
<b>Carton</b>	Tri, compactage et valorisation matière	Excoffier Recyclage	74 350 Villy le Pelloux
<b>Métaux</b>	Tri, compactage et valorisation matière	Excoffier Recyclage	363, rte de Boisy - 74 570 Groisy
<b>Bois-palettes</b>	Valorisation matière	Excoffier Annecy Récupération	10 rte de la Salle - 74 960 Cran Gevrier
<b>Bois B</b>	Broyage, valorisation matière	Excoffier Recyclage Société SAVIOLA (Italie)	Viale Lombardia, 29, 46019, Viadana (MN)
<b>Bois A</b>	Tri, préparation et valorisation énergie	IDEX Energies	74 000 - Annecy
<b>Encombrants non incinérables</b>	Valorisation matière, énergie, incinération	Excoffier, Chaîne de tri haute performance	74 350 Villy le Pelloux
<b>Déchets verts</b>	Valorisation matière	La Compostière de Savoie	74 550 Perrignier
<b>Plâtre</b>	Tri, préparation et valorisation matière	Placopatre	73 000 Chambéry
<b>Huiles végétales</b>	Production de méthane	CCPR - SUEZ	74 800 Arenthon
<b>Huiles Minérales</b>	Valorisation matière	FAURE collecte d'huiles	38 200 Luzinay



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception en préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

Destination par flux des déchets ménagers spéciaux			
Flux collecté	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
<b>Mercure</b>	Traitement et valorisation matière	Excoffier Recyclage TREDI	Zac de la Croisée 2, La Gole Combe - 74 270 Chêne-en-Semine
<b>Radiographie</b>			
<b>Aérosols</b>			
<b>Produits de laboratoire</b>	Incinération ou traitement physico-chimique		
<b>Produits chlorés</b>	Incinération		
<b>Emballages souillés</b>			
<b>Filtres à huile</b>	Valorisation matière après séparation métal/huile		
<b>Liquides incinérables</b>	Valorisation énergétique		
<b>Peinture, produits pâteux, colle, solvants non chlorés</b>			
<b>Produits phytosanitaires</b>			
<b>Acides</b>	Traitement physico-chimique		
<b>Bases</b>			
<b>Batteries</b>	Valorisation matière et neutralisation du plomb	Recylex	69 657 Villefranche sur Saône
<b>Peinture acrylique</b>	Valorisation matière et énergie	Excoffier recyclage	Eco pôle de la Sémine



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 5 / LA VALORISATION DES DÉCHETS: ORGANISATION

Destination par flux des déchets ménagers spéciaux			
Flux collecté	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Ferrailles cisailées normées	Valorisation matière	Excoffier recyclage Industrie métallurgique	363, rte de Boisy - 74 570 Groisy
Petites ferrailles et métaux en mélange	Valorisation matière	Excoffier recyclage PRAXY CENTRE	63 500 Issoire
GEM- Gros électroménager Froid	Valorisation matière, énergétique et élimination	TERECOVAL	281 Rte du Bugeon, 73130 La Chambre
GEM- Gros électroménager hors Froid	Valorisation matière, énergétique et élimination	PURFER Derichbourg environnement	Chem. de Mûre, 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu
PAM - Petits appareils en mélange	Valorisation matière, énergétique et élimination	Groupe coopératif demain	900 Rue Blaise Pascal, 39000 Lons-le-Saunier
Ecrans	Valorisation matière, énergétique et élimination	SIBUET ENVT	1076 Av. du Dauphiné, 38570 Le Cheylas
Lampes	Valorisation matière, énergétique et élimination	ARTEMISE recyclage	1 ZAE des joncs, 10160 Vulaines
Piles et accumulateurs	Valorisation matière, énergétique et élimination	Excoffier recyclage PRAXY	74 350 Villy le Pelloux
<i>Piles lithium SOC12 et MnO2</i>		ACCUREC	Bataver Str. 21 - 47809 KREFELD - Allemagne
<i>Piles alcalines/salines + Batteries NiMh</i>		ERASTEEL	Place Martenot - 03600 Commentry
<i>Batteries NiCd + Li-Ion</i>		EURODIEUZE - VEOLIA	PARC DES ACTIVITES - 57260 DIEUZE
<i>Batteries Plomb</i>		METAL BLANC	48 RUE PASTEUR BOURG FIDELE - 08230 ROCROI
<i>Piles boutons</i>		META REGENERATION	Avenue du JAS - 04600 St Auban



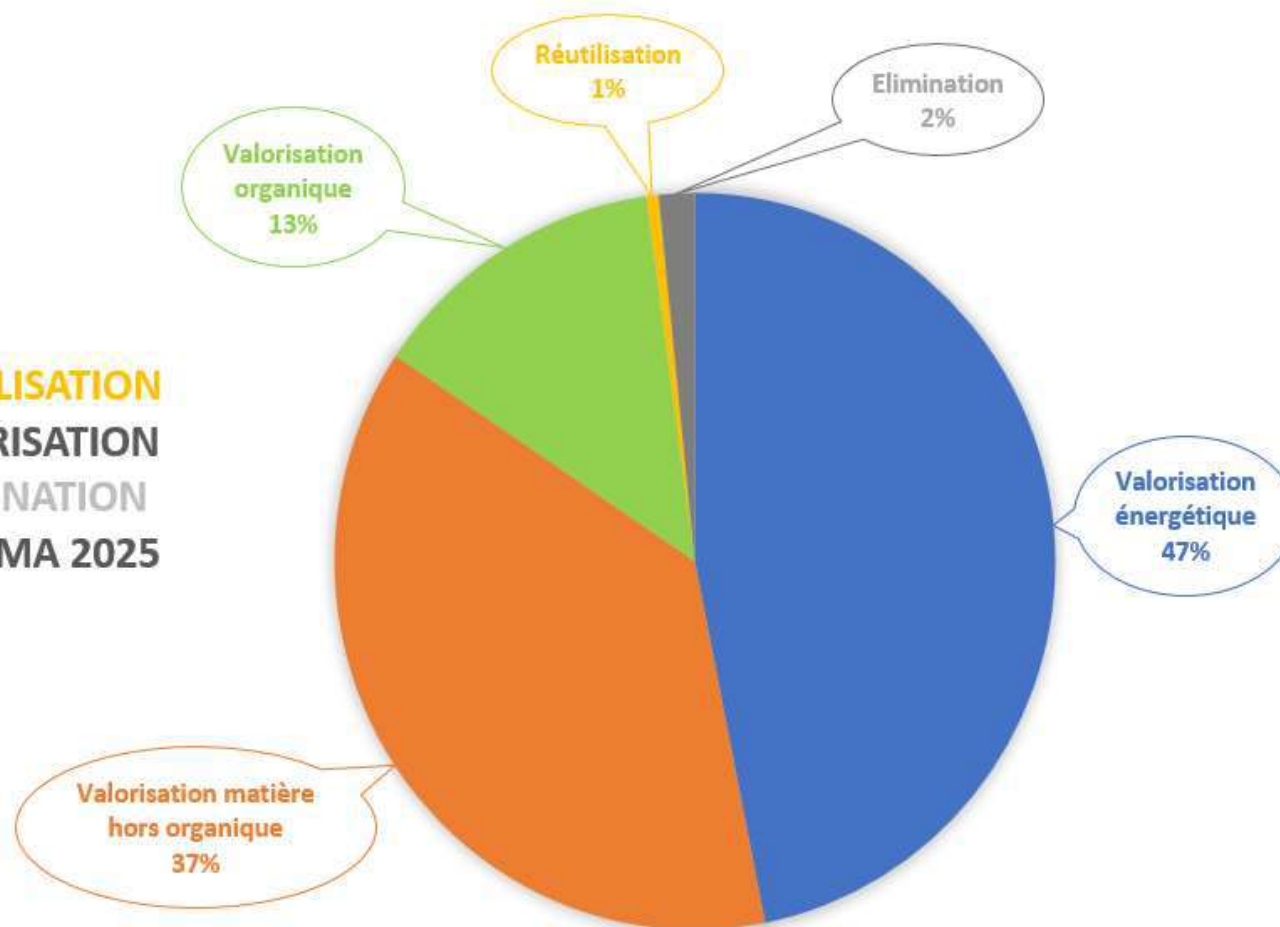
Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026  
Traitement et recyclage des déchets mercuriels

## CHAPITRE 6 / LA VALORISATION DES DÉCHETS : BILAN

La loi AGEC de février 2020, art. L.541 I.4°bis du code de l'environnement nous donne pour 2025, un objectif de **55%** des DMA orientés vers une filière de préparation en vue de réutilisation ou une filière de recyclage.

Ce taux est actuellement de **51,50 %**.

**RÉUTILISATION**  
**VALORISATION**  
**ELIMINATION**  
**DES DMA 2025**



*La valorisation énergétique et l'élimination n'entrent pas dans le calcul des objectifs*



## CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés génèrent des **impacts environnementaux** et **sanitaires**, principalement liés aux opérations de collecte, de transport et de traitement.

Ces activités sont susceptibles d'émettre des **gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques, ainsi que des nuisances locales telles que le bruit ou les odeurs.**

Dans la vallée de l'Arve, territoire particulièrement sensible aux problématiques de qualité de l'air et concerné par un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**, la maîtrise de ces impacts constitue un enjeu prioritaire pour les collectivités.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Pays Rochois s'est engagée dans une démarche visant à **réduire l'empreinte environnementale** de son service public de gestion des déchets. Afin de limiter les émissions liées aux transports, la collectivité a investi dans des bennes à ordures ménagères (BOM) et des véhicules techniques légers fonctionnant **au gaz naturel (GNV)**. Ce carburant est produit localement sous forme de **biométhane** à partir des boues de la station d'épuration **Arvea**, permettant ainsi de valoriser une **ressource issue du territoire et de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre liées à la collecte des déchets.**

Par ailleurs, les installations de traitement et de valorisation des déchets vers lesquelles sont orientés les flux collectés, font l'objet d'un **encadrement réglementaire strict et d'un suivi environnemental** visant à prévenir tout risque pour la santé humaine et l'environnement. Les filières de tri, de recyclage et de valorisation de la matière contribuent à la **préservation des ressources naturelles** en réintroduisant des matériaux recyclés dans les cycles de production. De même, les dispositifs de valorisation organique et énergétique permettent de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les impacts environnementaux globaux du service.

Ainsi, par le développement de solutions de collecte moins émettrices, le soutien aux filières de valorisation et l'intégration des enjeux locaux de qualité de l'air, la collectivité contribue à améliorer la performance environnementale et sanitaire de la gestion des déchets sur le territoire.



## CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

À ce jour, le parc de collecte comprend 4 bennes à ordures ménagères fonctionnant au GNV, représentant environ 80 % de la flotte dédiée à la collecte. Ces véhicules permettent de réduire les émissions de polluants atmosphériques par rapport à des motorisations diesel conventionnelles, notamment en matière de particules fines et d'oxydes d'azote. L'utilisation de biométhane produit localement permet également de diminuer l'empreinte carbone de la collecte.



STEP ARVEA du Pays Rochois  
Assainissement et biométhane  
CC du Pays Rochois / Arenthon (74)



### Un projet pionnier pour la qualité de l'air

En 2014, la station d'épuration ARVÉA a inauguré un premier démonstrateur produisant du biométhane par technologie membranaire. Sur cette STEP, la société Prodeval, la Communauté de Communes du Pays Rochois et SUEZ se sont associés pour purifier le biogaz et permettre ainsi à la STEP d'être la première en France équipée d'un épurateur membranaire. En 2019, l'injection du biométhane dans le réseau de gaz devient effective. La production, actuellement d'environ 35 Nm<sup>3</sup>/h, permet d'alimenter l'équivalent d'une centaine de véhicules légers au BioGNV.

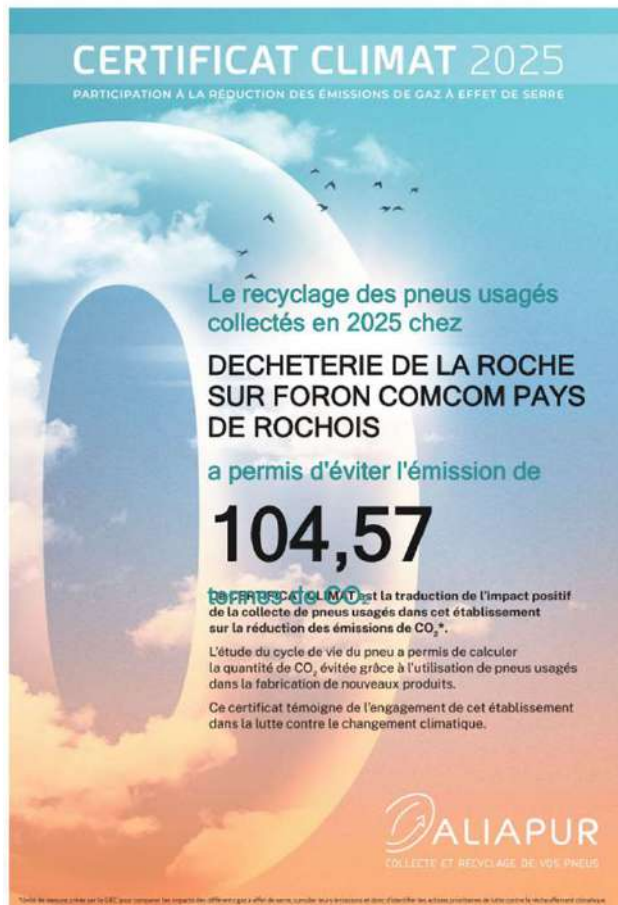


Avec les BOM GNV, c'est 1,65kg de CO<sub>2</sub> évités à chaque km par rapport à une BOM diesel. (0,40 contre 2,05kgCO<sub>2</sub>/km) soit **53,48 tonnes** de CO<sub>2</sub> évitées en 2025.

Accusé de réception en préfecture  
074-24740724 du 22/06/2026 à 11h15  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 7 / IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE



L'unité de valorisation du SIVALOR a produit en 2025, 70683 Mégawattheures d'électricité dont 56 623 MWh ont été réinjectés sur le réseau (le reste ayant été autoconsommé par l'usine).

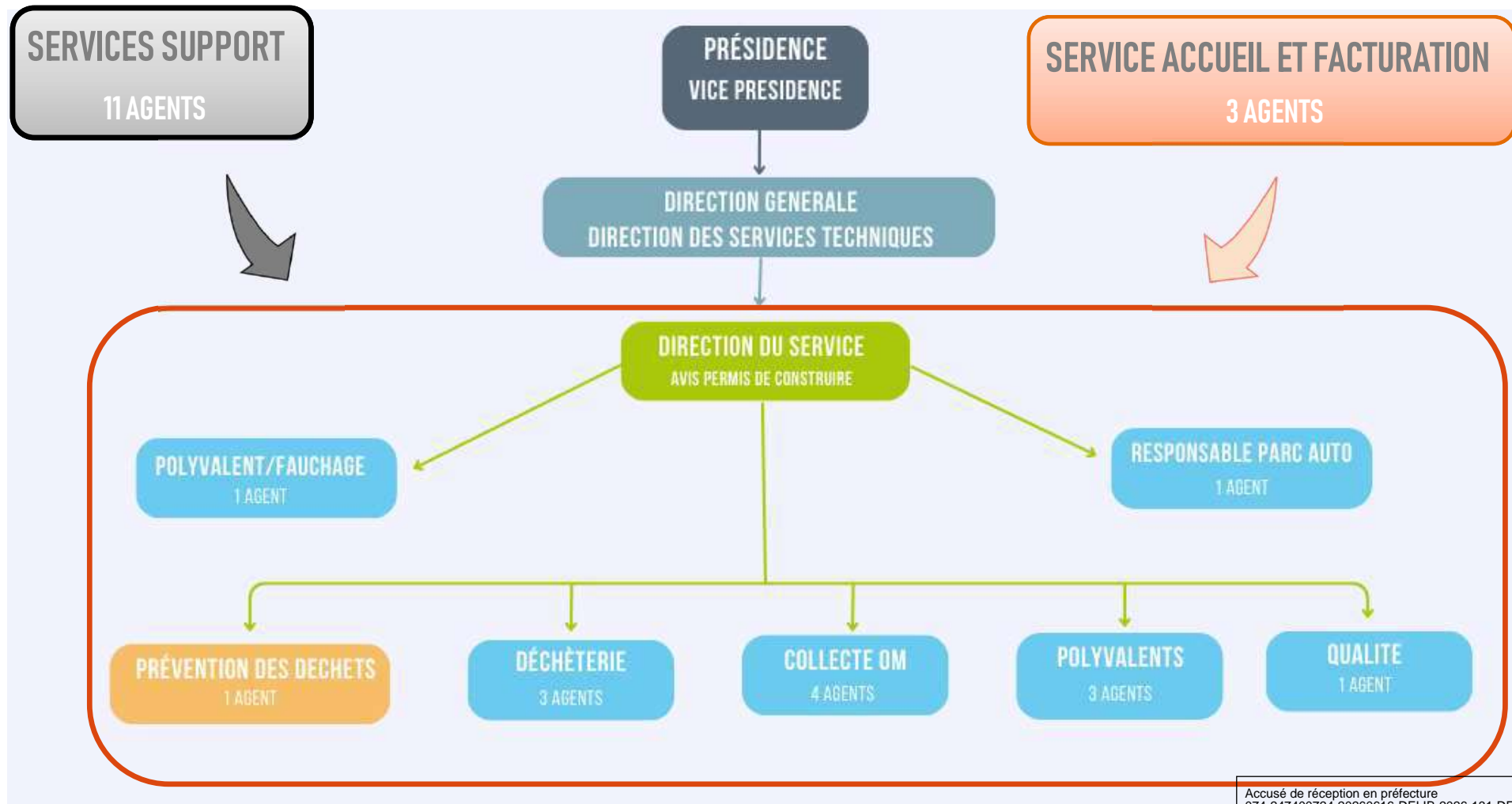
Le recyclage des **pneus** collectés en déchèterie a permis d'éviter l'émission de 104,57 tonnes de CO2 en 2025.

Le recyclage des **DEEE** a permis d'éviter l'émission de 208 tonnes de CO2 en 2024 (chiffre 2025 non reçu).



# CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

## A. Organigramme



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

### B. Les emplois

Activité du service	Nombre d'agents	ETP	Titulaire	Non titulaire	Observations
Collecte des ordures ménagères	4	4	4		Régie
Collecte sélective					Syndicat de gestion
Gestion de la déchèterie	3	3	2	1	Régie
Transport / transfert des déchets					Syndicat de gestion
Traitement / valorisation					Syndicat de gestion
Prévention et sensibilisation	1	1	1		Chargée de prévention
Administration / Facturation	3	3	3		Non rattaché au service
Encadrement / direction	1	1	1		Responsable service
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	

- ✓ 12 jours d'arrêt pour accident de travail
- ✓ 9 agents affectés au service de prévention et de gestion des déchets
- ✓ 3 agents administratifs en charge de l'accueil et de la facturation



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 8 / L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

### C. Les formations

✓ 32 jours de formations

Formations 2025	Jours	
Formation d'intégration des agents de catégorie C	15	5 jrs * 3 agents
Tri à la source des biodéchets, bilan et facteurs de réussite	0,5	
L'émotionnel au service de la décision et du management	3	
L'entretien professionnel dans la fonction publique	2	
Affirmation de soi et communication assertive pour les managers	4	2 jrs * 2 agents
Gérer les conflits et les transformer en moteur de performance en tant que manager	4	2 jrs * 2 agents
Recyclage AIPR Opérateur	0,5	
CACES Grue auxiliaire option télécommande	3	



## CHAPITRE 9 / UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE AU SERVICE DE L'USAGER

La gouvernance du service déchets repose sur un processus de décision partagé entre les élus. Les sujets et orientations du service sont d'abord étudiés au sein d'une **commission dédiée**, puis présentés au **bureau des élus** avant d'être validés en **conseil communautaire** si nécessaire. Cette organisation permet d'assurer des décisions concertées et adaptées aux besoins du territoire.



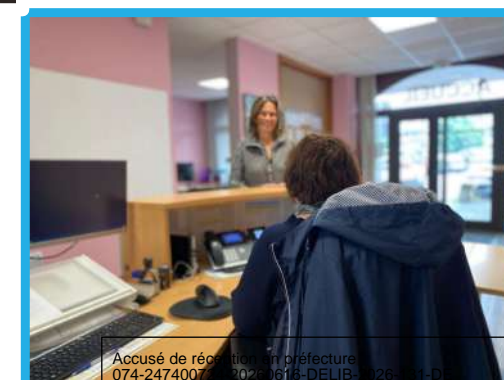
Par ailleurs, la collectivité a mis en place un **parcours usager simplifié** afin de faciliter les démarches des habitants. Les usagers peuvent contacter les services par téléphone, par courriel ou par courrier. Un **point d'accueil physique unique**, situé au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire a été créé en 2025. Il permet également d'accueillir et d'orienter le public vers les services concernés.



Un accueil unique

Entre **mai et décembre 2025**, le service de gestion des déchets a reçu **2 827 appels téléphoniques** et **1 656 visites à l'accueil**. Sur l'ensemble de l'année 2025, **8 808 courriels** ont également été traités par le service.

1 656 visites



Accusé de réception en préfecture  
074-2474007-20250618-DELIB-2025-01-01  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



---

# PARTIE 2 : LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

*Les données de 2024 consolidées sont issues de la matrice évolution Compta Coût de février 2026.  
Les données de 2025 sont estimatives et issues de la matrice Compta Coût provisoire d'avril 2026.*

Accuse de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 10 / MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le service public de gestion des déchets combine l'action des **équipes internes** de la CCPR, de **prestataires externes** et du **syndicat de traitement** pour couvrir l'ensemble des étapes, de la collecte à la valorisation des déchets.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque grand flux de déchets, les acteurs et modalités d'intervention à chaque étape : collecte, transport, traitement/valorisation ainsi que les coûts afférents.

Flux de déchets	Collecte	Transfert	Traitement / Valorisation	Observations	Montant annuel HT (€)
<b>Ordures ménagères (OM)</b>	Interne (collectivité)	Syndicat	Syndicat	Syndicat SIVALOR	Collecte = <b>543 307€</b> Transfert/traitement = <b>1 369 985€</b>
<b>TRI (emballages, papiers/cartonnettes, verre, cartons bruns y compris pros)</b>	Syndicat ; Interne pour les cartons en PAP et PAV	Syndicat	Syndicat	Syndicat SIVALOR	<b>1 009 551€</b>
<b>Flux spécifiques dangereux déchèterie</b>	Apport volontaire en déchèterie (interne)	Selon filière	Filières de traitement	Excoffier	<b>15 001€</b>
<b>Déchets verts (déchèterie)</b>	Apport volontaire en déchèterie (interne)	Prestation (Excoffier)	Syndicat		Transfert = <b>41 064€</b> Traitement = <b>156 084€</b>
<b>Autres déchets de déchèterie</b>	Apport volontaire en déchèterie (interne)	Selon filière	Filières de traitement	Excoffier, Prabel	Transfert = <b>71 870€</b> Traitement = <b>306 495€</b>

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 11 / BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### A. Montant global 2025 des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

- ✓ Section Investissement = 636 482,38 € HT
- ✓ Section Fonctionnement = 3 765 394,14 € HT

### B. Le coût aidé du service public de 2019 à 2025

A l'habitant

Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/hab.)



A la tonne

Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/t)



Coût aidé : ensemble des charges (dépenses de structure, collecte, transport, etc.) auxquelles sont soustraits les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales REP) et les aides publiques (diverses subventions). Ce coût considéré sur un an peut être ramené à l'habitant ou à la tonne de déchets.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 11 / BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

---

Entre 2019 et 2024, le coût aidé du service public de gestion des déchets a augmenté de 60%, passant de 138 € à 221 € HT/tonne, malgré une baisse des DMA de 580 à 547 kg/hab. Cette hausse peut s'expliquer principalement par l'évolution réglementaire (extension des consignes de tri, TGAP), la modernisation des infrastructures de tri et la hausse des coûts énergétiques, ainsi que par des surcoûts ponctuels liés à la crise sanitaire.

Un événement majeur est venu aggraver cette tendance : l'incendie, en 2024, du tout nouveau centre de tri de La Sémine, inauguré la même année, entraînant sa destruction totale. Cet accident a non seulement généré des coûts directs de reconstruction impactant les budgets des services de gestion des déchets, mais aussi des surcoûts liés à l'exportation temporaire des flux de tri jaune vers d'autres territoires, perturbant l'organisation et alourdissant la facture pour la collectivité.

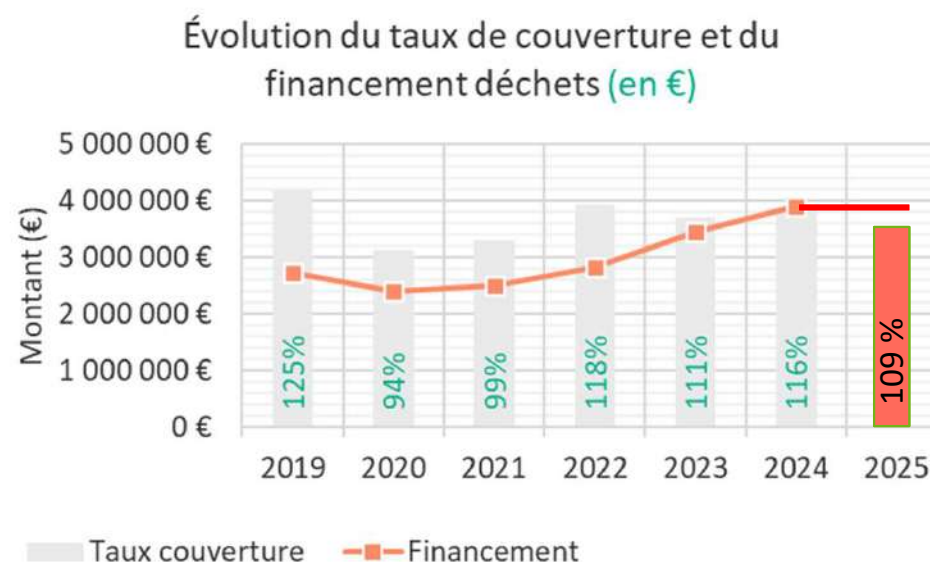
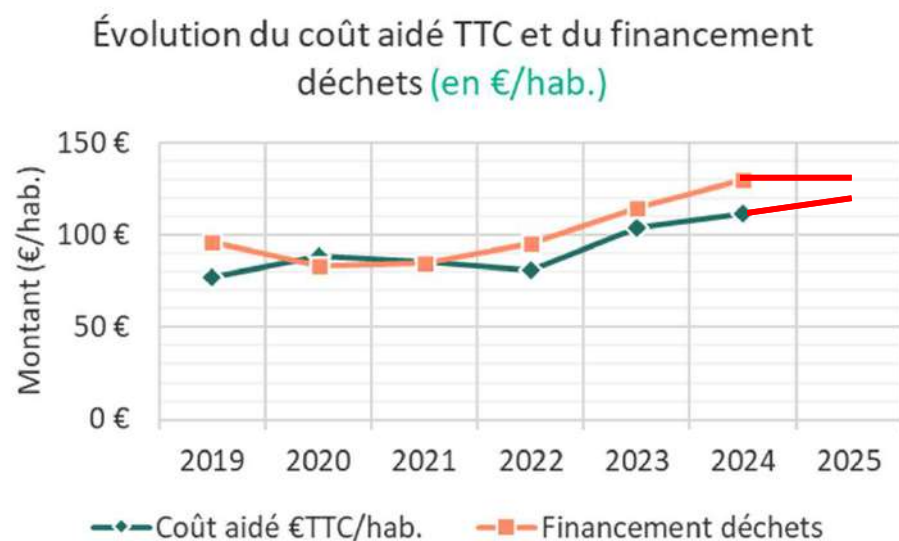
La baisse des DMA, bien que positive pour l'environnement, a mécaniquement augmenté le coût par tonne en réduisant les recettes liées à la valorisation. Après un pic en 2020, le coût avait temporairement baissé en 2021 grâce à l'absorption des surcoûts Covid et à des optimisations contractuelles, avant de reprendre sa tendance haussière structurelle, amplifiée par cet incident industriel.

Les chiffres estimatifs pour 2025 laissent entrevoir une poursuite de la tendance décrite précédemment.



## CHAPITRE 11 / BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### C. Le financement du service public de 2019 à 2025



Depuis 2022, le taux de financement du service est supérieur et proche des 100%, traduisant une couverture quasi intégrale des coûts par les contributions des usagers.

Le taux de couverture de 116 % en 2024 indique un excédent modéré, lié à des recettes annexes venant compléter le financement du service. Ce taux de couverture traduit un excédent du service permettant de contribuer à l'autofinancement d'investissements futurs, sous réserve de son affectation budgétaire effective.

Les chiffres estimatifs pour 2025 laissent entrevoir également un taux de couverture proche des 100%, avec toutefois un excédent moindre qu'en 2024.



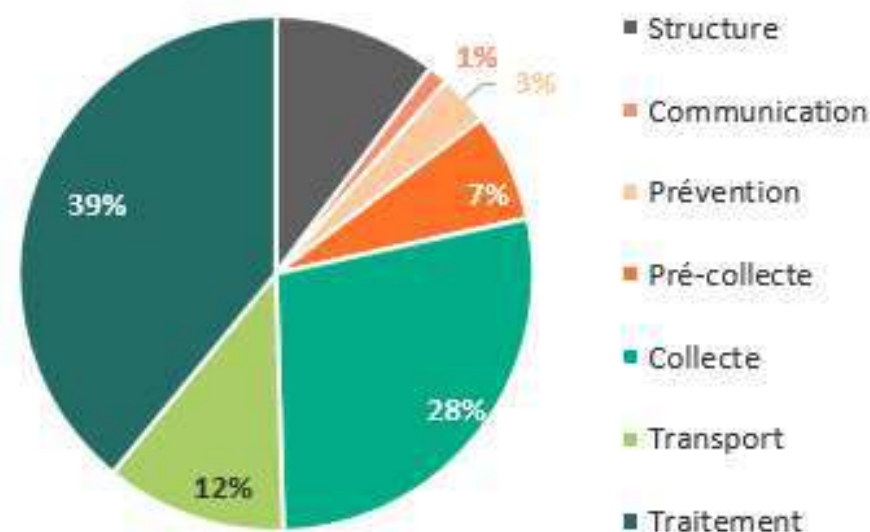
## CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COÛT

### A. La nature des charges

#### a. Charges tous flux - 2024

	Charges (€HT/hab.)
Structure	14,3 €
Communication	1,8 €
Prévention	4,4 €
Pré-collecte	9,5 €
Collecte	38,9 €
Transport	15,8 €
Traitement	54,2 €

Répartition des charges  
Tous flux - Année 2024



Le coût du service s'établit à 138,90 € par habitant, majoritairement concerné par le traitement (39 %), la collecte (28 %) et le transport (11 %), qui représentent près de 80 % des dépenses. Les actions de prévention et de communication demeurent plus marginales (4 %).



## CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COÛT

### A. La nature des charges

#### b. Charges tous flux – estimation 2025

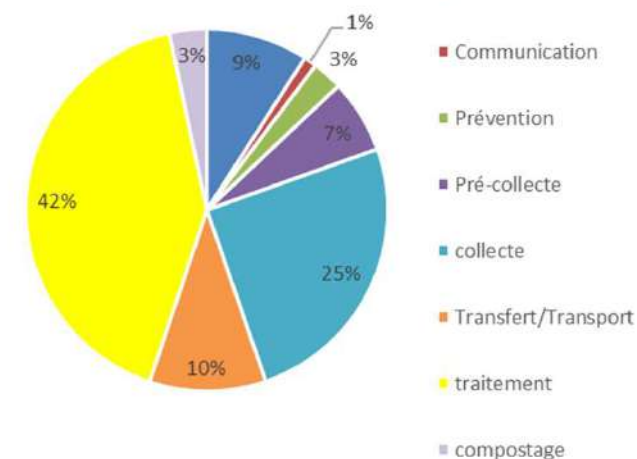
Le coût estimatif du service pour 2025 s'établit à 154,83 € par habitant contre 138,90 € en 2024. Il est, comme en 2024, majoritairement concerné par le traitement (42 %), la collecte (25 %) et le transport (10 %), qui représentent près de 80 % des dépenses. L'écart avec 2024 est lié à une augmentation du coût de traitement.

Les actions de prévention et de communication demeurent marginales (4 %).

A partir de 2025, la matrice des coûts isole également les dépenses liées au compostage qui représentent 3%.

	Charges (€HT/hab)
structure	14,13 €
Communication	1,78 €
Prévention	4,18 €
Pré-collecte	10,16 €
collecte	39,02 €
Transfert/Transport	16,10 €
traitement	64,32 €
compostage	5,15 €

Répartition des charges  
tous flux - estimation 2025



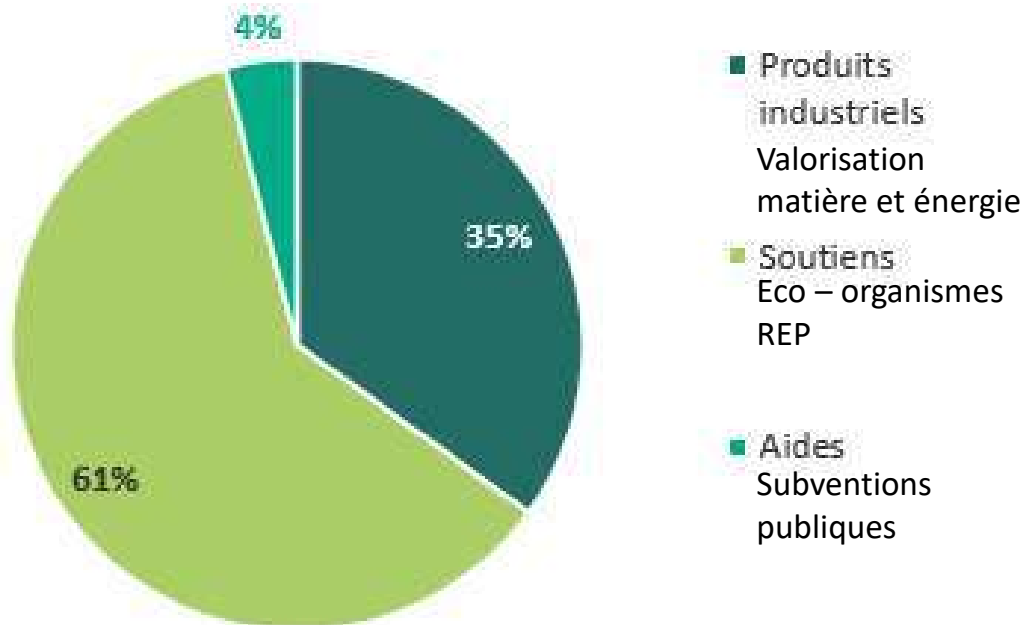


## CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COÛT

### B. La nature des produits

#### a. Produits tous flux - 2024

Répartition des produits  
Tous flux - Année 2024



	Produits (€/hab.)
Produits industriels	9,4 €
Soutiens	16,4 €
Aides	1,1 €

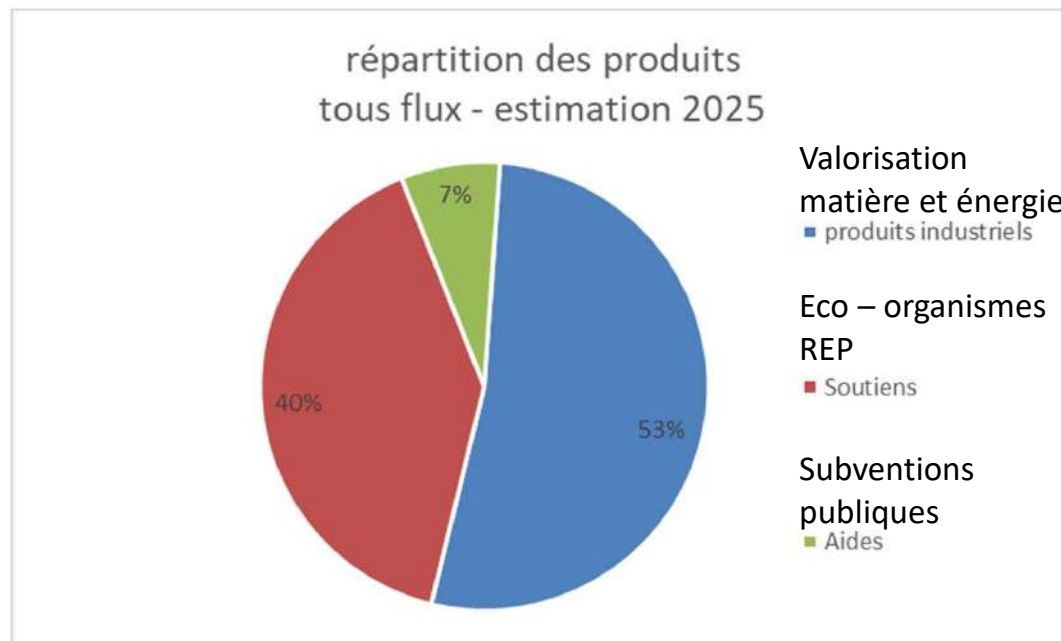
La mise en place des filières REP permet de disposer de soutiens importants qui représentent en 2024, la majorité des recettes hors fiscalité.



## CHAPITRE 12 / STRUCTURE DU COÛT

### B. La nature des produits

#### b. Produits tous flux – estimation 2025



	Produits (€/hab)
produits industriels	19,25 €
Soutiens	14,66 €
Aides	2,61 €

L'écart important entre 2024 et 2025 pour les produits industriels est lié au reversement exceptionnel en 2025 par le SIVALOR, d'une recette perçue dans le cadre de la vente d'électricité produite par l'unité de valorisation, à la CCPR.

Les soutiens apportés par les filières REP, restent une source financière importante.



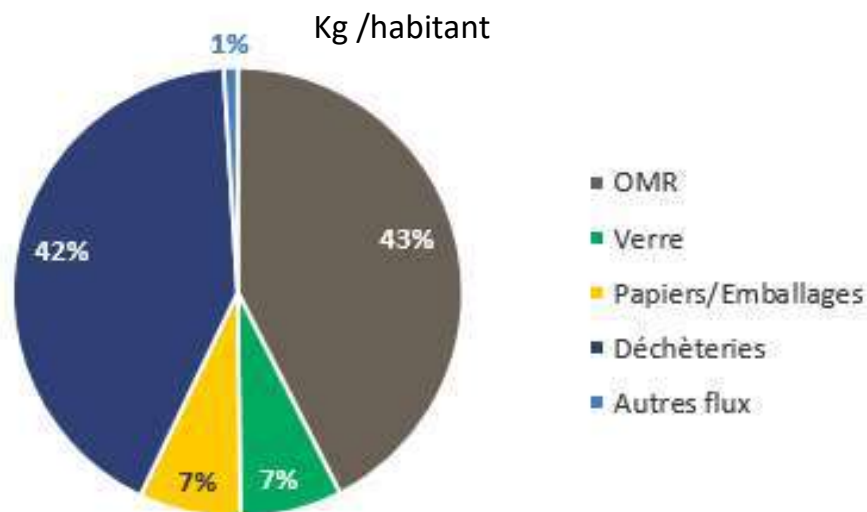
## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

### A. La part relative des flux dans le coût du service public

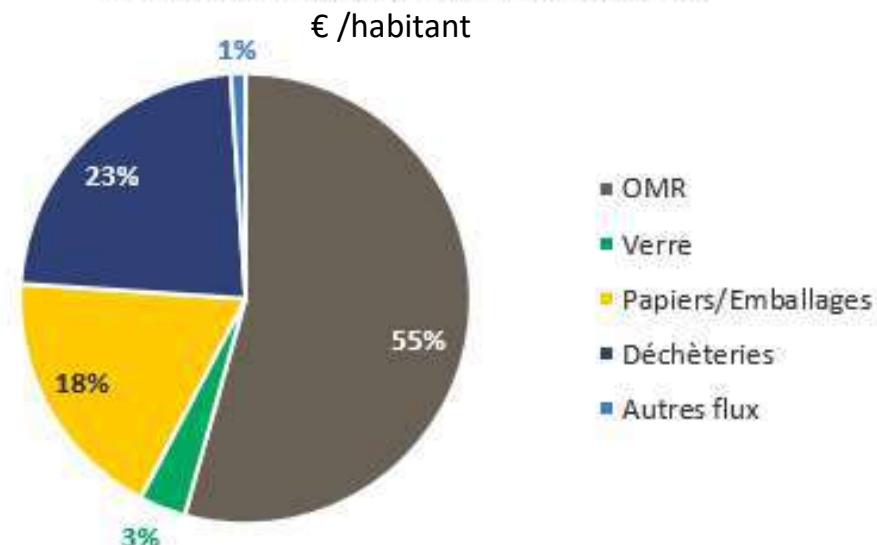
#### a. Les données consolidées de 2024

	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	60,9 €	215
Verre	3,8 €	37
Papiers/Emballages	20,5 €	37
Déchèterie	25,7 €	212
Autres flux	1,2 €	5

Répartition du ratio - Année 2024



Répartition du coût aidé - Année 2024



Ratio: il s'agit de la répartition entre les différents flux de déchets sur un an. Ce ratio est ramené à l'habitant.

Asses de réception en préfecture  
16/4/2024 10:24:20160461501B12026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



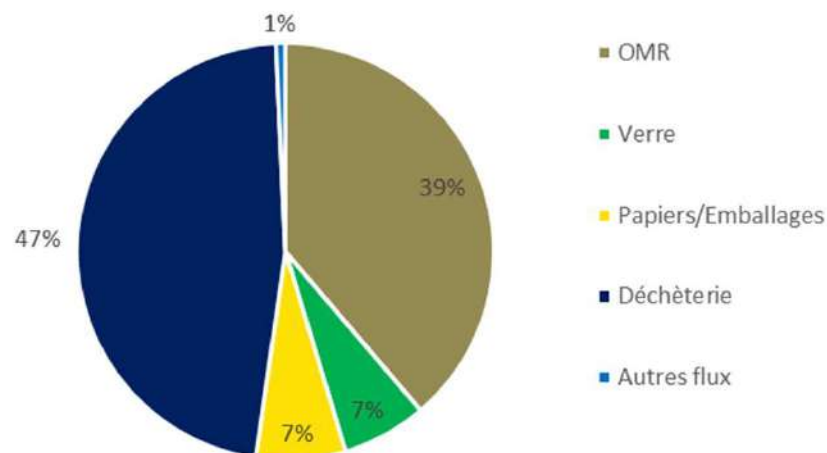
## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

### A. La part relative des flux dans le coût du service public

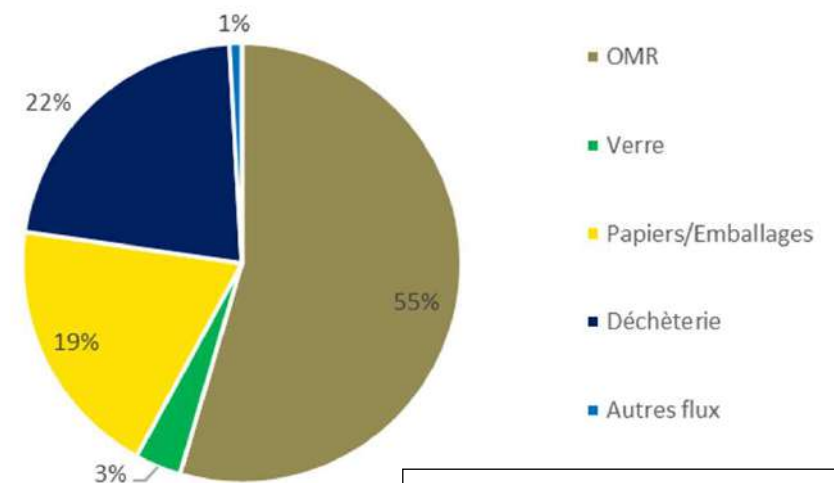
#### b. Les données estimées de 2025

	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	64,61 €	212
Verre	4,04 €	36
Papiers/Emballages	22,88 €	38
Déchèterie	25,79 €	257
Autres flux	1,09 €	4

répartition du ratio  
kg / habitant - estimation 2025



répartition du coût aidé  
€ / habitant - estimation 2025



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

En 2025, le coût du service public de gestion des déchets s'élevait à **118,41 € HT/hab** (106,1€ HT/hab en 2024), avec une répartition qui reste très contrastée entre les différents flux.

Les OMR représentent la part majoritaire des dépenses, soit 64,61 € HT/hab. (60,9 € HT/hab. en 2024), en raison des coûts élevés liés à la collecte et au traitement des déchets non recyclables.

Les papiers et emballages (22,88€ HT/hab en 2025 et 20,5 € HT/hab. en 2024), et la déchèterie (25,7 € HT/hab. en 2025 et 2024) constituent les deux autres postes significatifs.

À l'inverse, le verre (4,04 € HT/hab en 2025 et 3,8 € HT/hab en 2024) et les autres flux minoritaires (1,09 € HT/hab en 2025 et 1,2 € HT/hab en 2024) pèsent peu dans le budget global, grâce à des filières de recyclage optimisées.

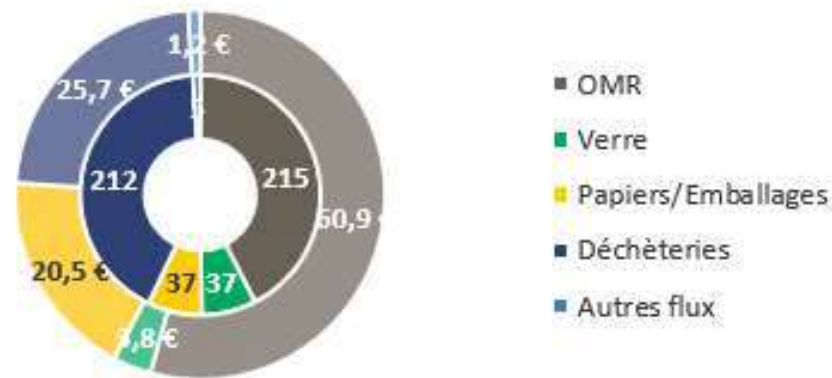
Cette répartition met en lumière l'enjeu de réduction des déchets résiduels (aux coûts les plus élevés) et d'amélioration des performances de tri pour maîtriser les coûts du service. »



## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

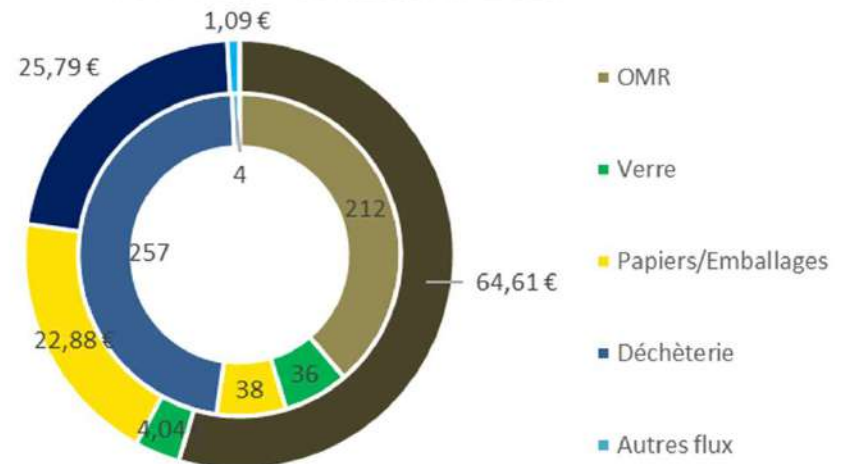
Le poids et le coût ne sont pas corrélés -> un déchet « léger » n'est pas forcément moins cher.

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; Cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - estimation 2025



En 2025, comme en 2024, l'analyse croisée entre les coûts et les tonnages collectés met en évidence des écarts significatifs selon les flux.

Les ordures ménagères présentent des coûts proportionnellement plus élevés que leur poids en tonnages. De la même manière, les papiers et emballages, représentent une part limitée des tonnages (pour un volume plus important) mais génèrent des coûts relativement importants en raison des contraintes de collecte et de tri.

A l'inverse le verre et les flux issus de la déchèterie représentent un coût moindre par rapport aux tonnages qu'ils représentent.

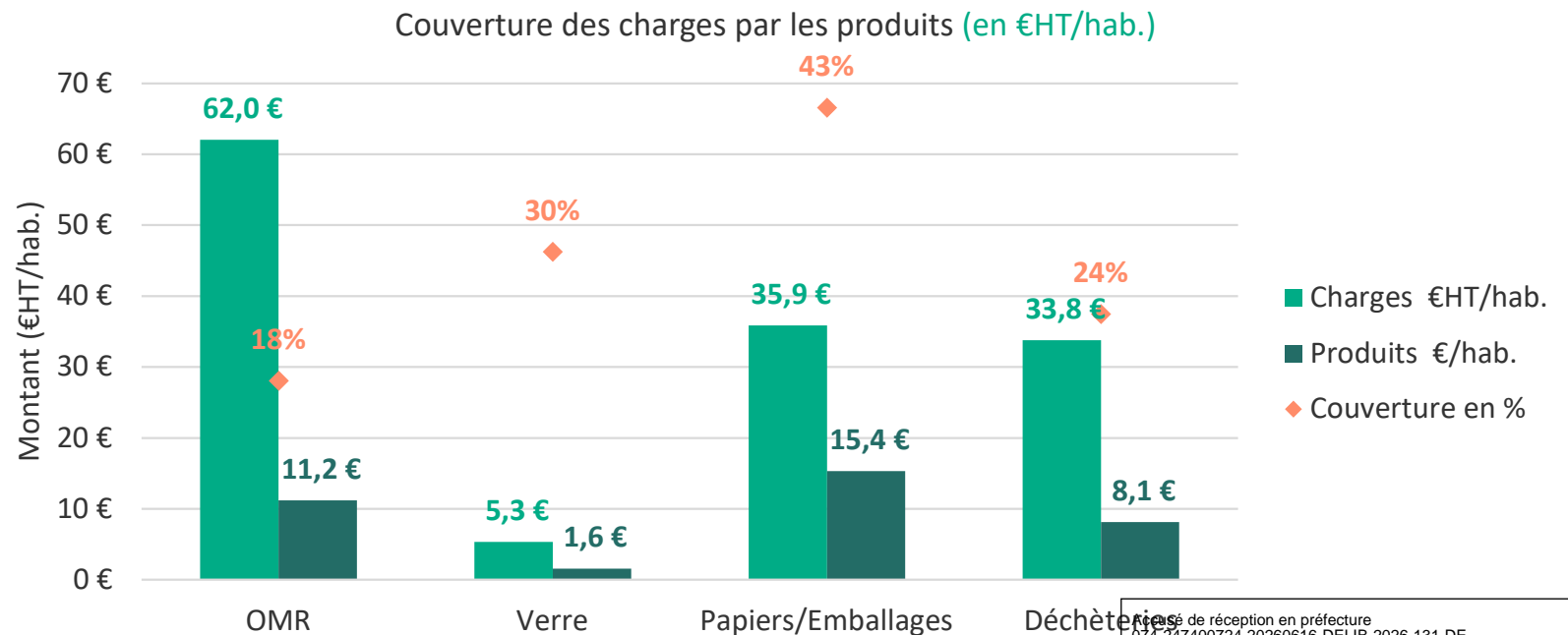


## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

### B. La couverture des charges par les produits, par flux

#### a. Les données consolidées de 2024

	OMR	Verre	Papiers/Emballages	Déchèterie
Charges €HT/hab.	62,0 €	5,3 €	35,9 €	33,8 €
Produits hors REOM €/hab.	11,2 €	1,6 €	15,4 €	8,1 €
Couverture en %	18%	30%	43%	24%



Recense de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

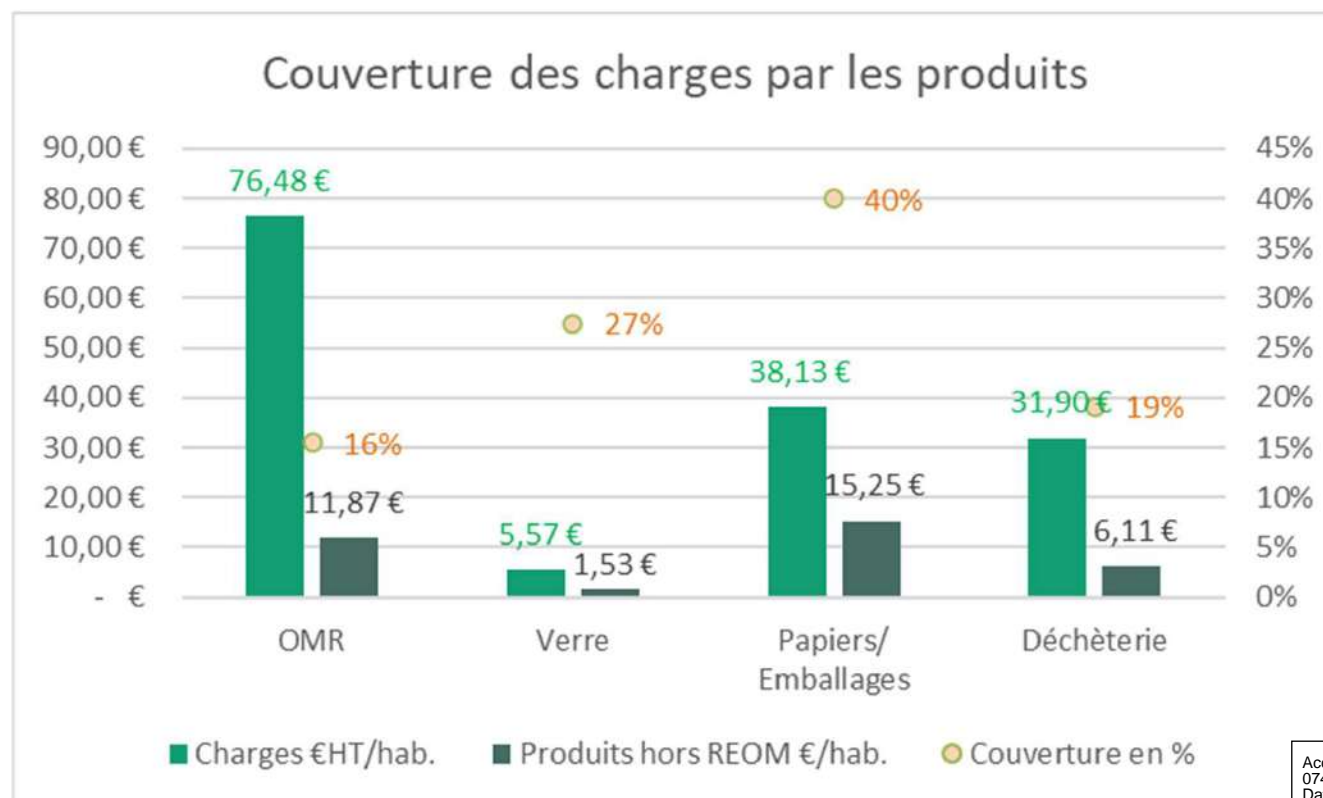


## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

### B. La couverture des charges par les produits, par flux

b. Les données estimées de 2025

	OMR	Verre	Papiers/ Emballages	Déchèterie
Charges €HT/hab.	76,48 €	5,57 €	38,13 €	31,90 €
Produits hors REOM €/hab.	11,87 €	1,53 €	15,25 €	6,11 €
Couverture en %	16%	27%	40%	19%



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

En 2025, comme en 2024, la couverture des charges par les produits hors REOM révèle des disparités marquées entre les flux.

**Les emballages/papiers** affichent la meilleure couverture (40% en 2025 et 43 % en 2024), grâce à la valorisation des matériaux recyclables et aux soutiens des éco-organismes.

**Le verre** (27% en 2024 et 30 % en 2025) bénéficie également d'une filière mature et de recettes spécifiques.

En revanche, **les OMR** (16% en 2025 et 18 % en 2024) et **la déchèterie** (19% en 2025 et 24 % en 2024) présentent des taux de couverture faibles, reflétant la difficulté à générer des recettes hors REOM pour ces flux, notamment en raison de la nature des déchets (peu valorisables pour les OMR, coûts de gestion élevés pour la déchèterie).

Ces résultats soulignent l'importance de réduire autant que possible les flux résiduels (OMR) et de poursuivre l'optimisation de la gestion de la déchèterie pour améliorer leur couverture financière.



## CHAPITRE 13 / COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

### C. Le coût des différents flux ramenés à la tonne

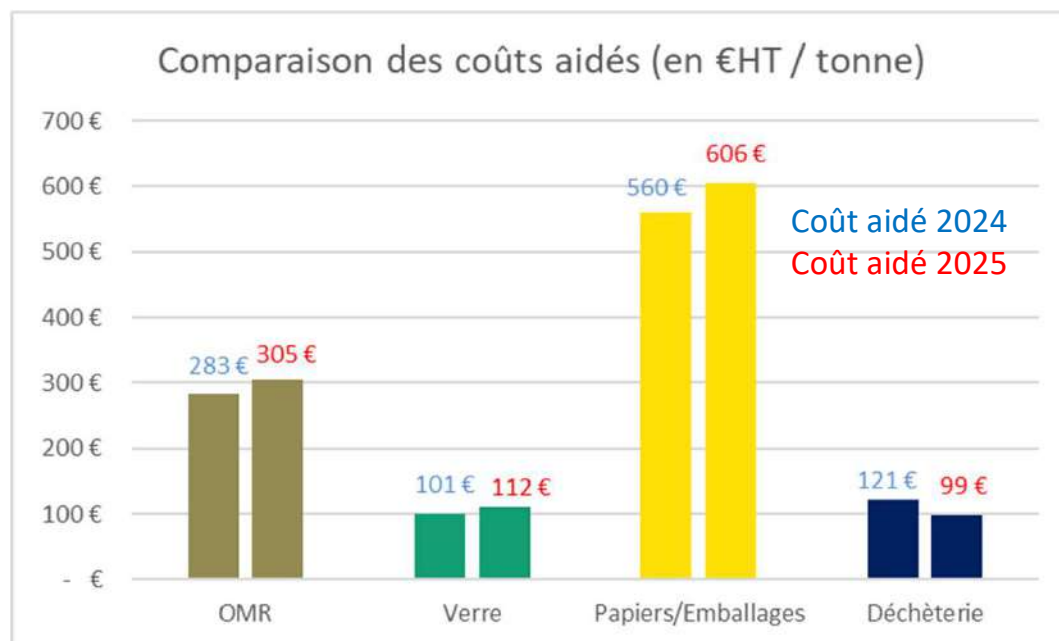
	Coût aidé € HT/tonne	
	2024	estimation 2025
OMR	283,00 €	305,00 €
Verre	101,00 €	112,00 €
Papiers/Emballages	560,00 €	606,00 €
Déchèterie	121,00 €	99,00 €

On constate des disparités marquées entre les différents flux de déchets.

**Les papiers/emballages** affichent le coût le plus élevé, reflétant les investissements nécessaires à leur collecte sélective, leur tri et leur recyclage.

À l'inverse, **le verre** bénéficie d'une filière de recyclage mature et peu coûteuse, grâce à la valorisation efficace du calcin.

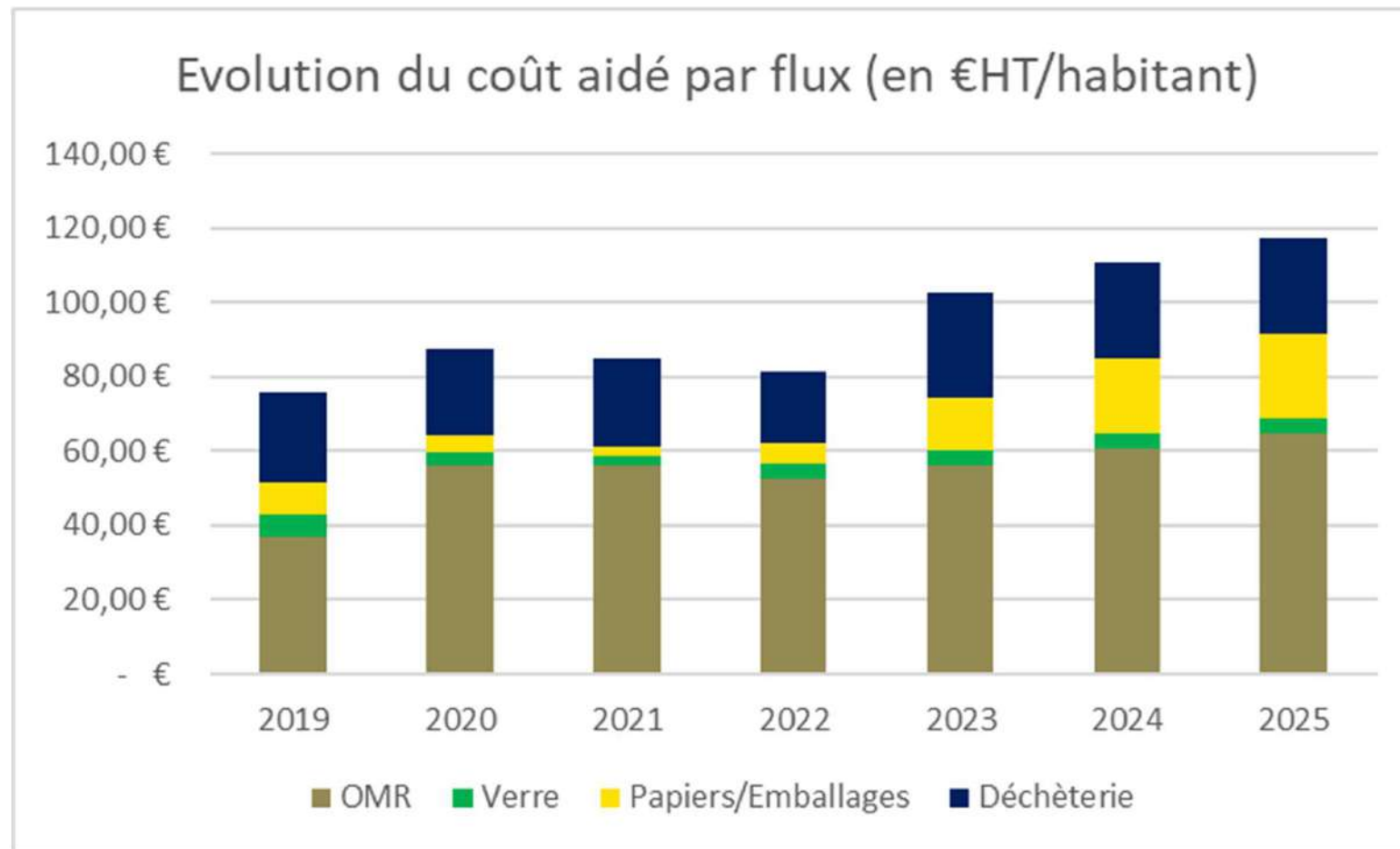
**Les OMR** et **la déchèterie** présentent des coûts intermédiaires, mais leur gestion reste onéreuse en raison, pour les OMR, des coûts de valorisation énergétique, et pour la déchèterie, de la diversité des déchets accueillis.





## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

### A. EVOLUTION DU COÛT AIDÉ DE 2019 A 2025





## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

Globalement, sur la période de **2019 à 2025 et plus particulièrement depuis 2022, le coût aidé à l'habitant augmente progressivement.**

Les **ordures ménagères résiduelles** (OMR) demeurent le principal poste de dépense, représentant en moyenne entre 55 % et 65 % du coût total. Cette part augmente faiblement, mais de manière continue chaque année.

La **déchèterie** constitue le deuxième poste, avec une part relativement constante, comprise entre 25 % et 30 % des coûts.

Les flux des **collectes sélectives** présentent des évolutions plus contrastées :

- Les **papiers et emballages** enregistrent des variations d'une année à l'autre, avec une baisse en 2022 suivie d'une progression sur les trois dernières années.
- Le **verre** reste un flux minoritaire, dont la part demeure stable sur l'ensemble de la période.

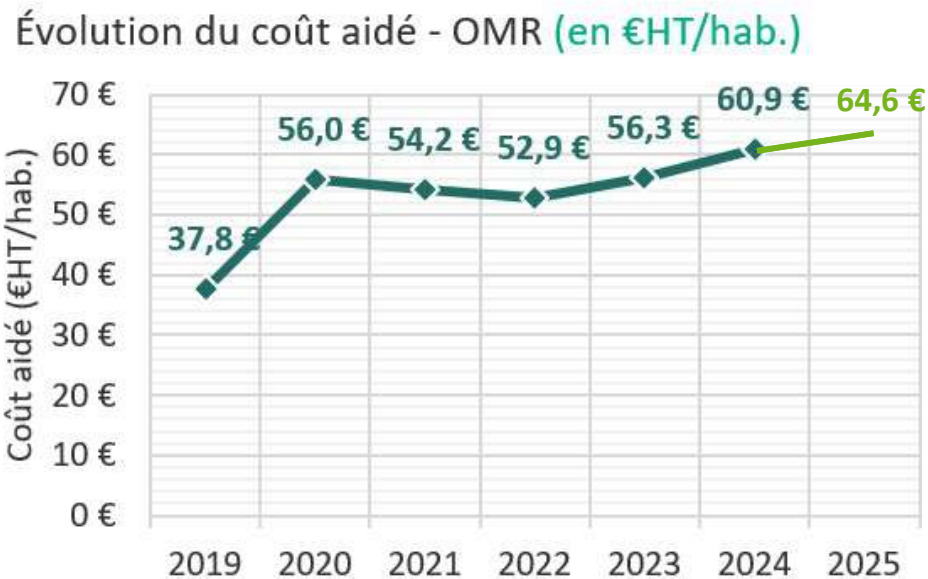
Dans ce contexte, les enjeux pour les années à venir porteront sur la **réduction de la part des OMR**, le **renforcement des performances de tri**, notamment sur les emballages, et l'**optimisation des coûts en déchèterie**, afin de maîtriser durablement les dépenses tout en améliorant la valorisation des déchets.



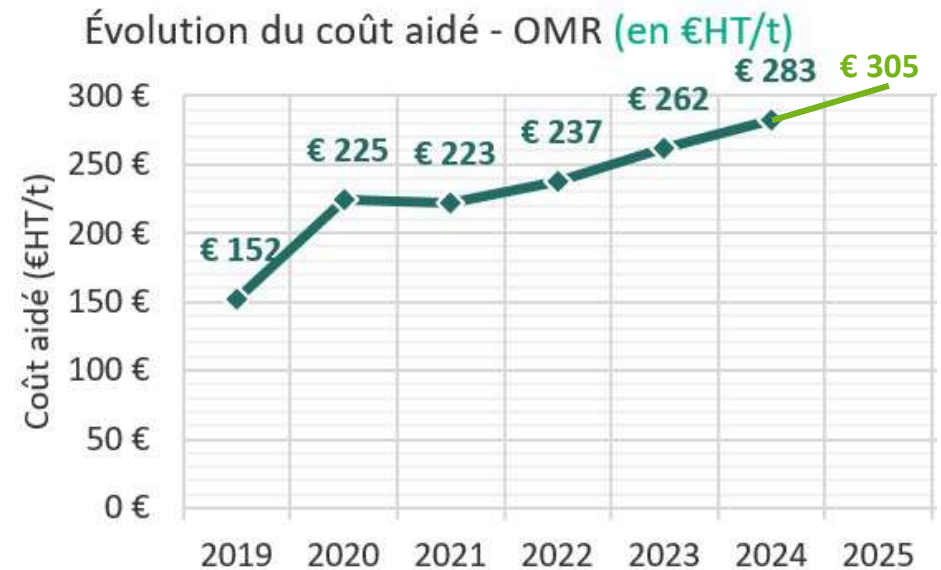
## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

### B. Zoom sur le coût aidé des OMR

A l'habitant



A la tonne



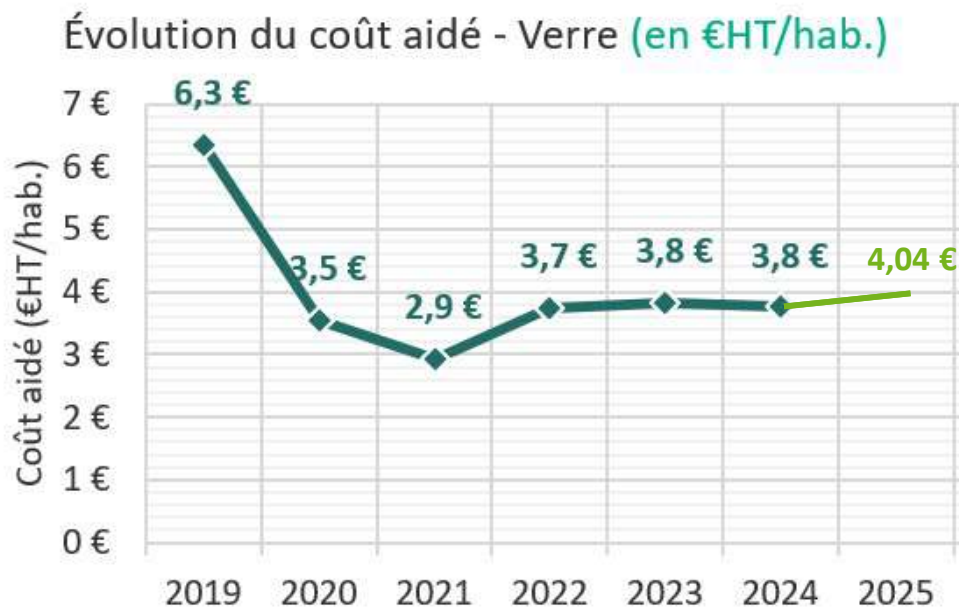
L'augmentation progressive du coût des OMR suit les augmentations globales des coûts liées au contexte géopolitique mondial (qui sont répercutées par les différents prestataires et fournisseurs), du coût du traitement des déchets, et de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ainsi que les besoins en investissement notamment le renouvellement des Bennes d'ordures ménagères.



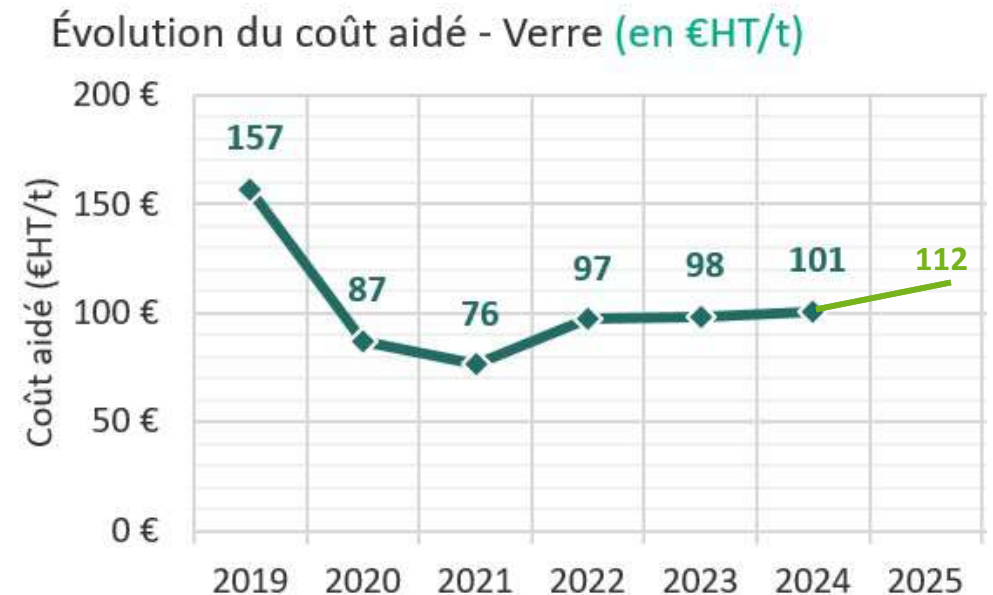
## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

### C. Zoom sur le coût aidé du verre

A l'habitant



A la tonne



Depuis 2020, Le verre bénéficie d'une filière de recyclage mature et peu coûteuse, grâce à la valorisation efficace du calcin, permettant d'observer un coût assez stable.

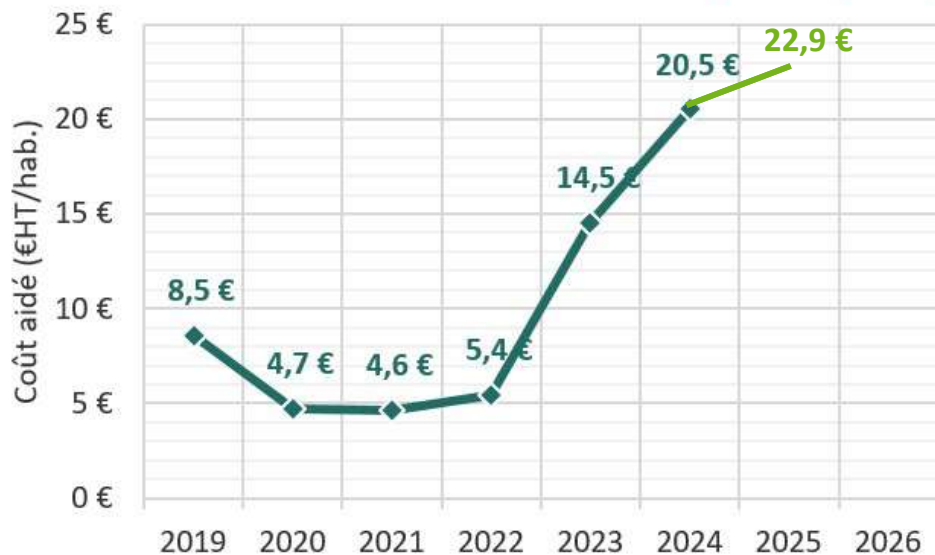


## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

### D. Zoom sur le coût aidé des papiers et emballages

A l'habitant

Évolution du coût aidé - Papiers/Emballages (en €HT/hab.)



A la tonne

Évolution du coût aidé - Papiers/Emballages (en €HT/t)



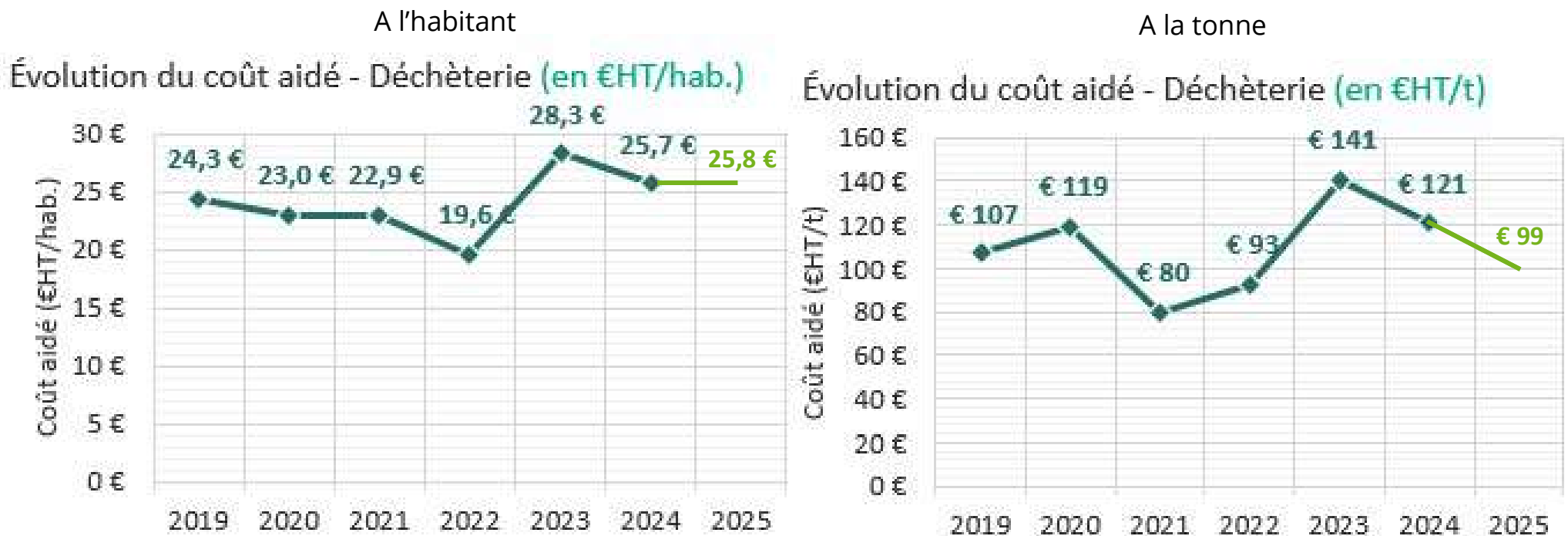
Depuis 2023, les tarifs appliqués par le SIVALOR, auprès de ses adhérents, reflètent la réalité de l'évolution des coûts des emballages et papiers. L'augmentation depuis 3 ans dépend essentiellement de l'augmentation globale des coûts liée au contexte géopolitique mondial (qui est répercutée par les différents prestataires et fournisseurs), de la volatilité des prix de reprise de certaines matières dans les filières de recyclage, du coût du traitement des refus de tri, ainsi que les surcoûts de transport liés aux conséquences de l'incendie de l'usine de tri en 2024.

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 14 / ÉVOLUTION DES COÛTS

### E. Zoom sur le coût aidé de la déchèterie



Depuis 2023, l'optimisation progressive du fonctionnement de la déchèterie, avec notamment la mise en place de nouvelles filières REP à fort impact, comme la REP PMCB courant 2024, a permis de réduire le coût à la tonne.

Aussi, malgré un tonnage collecté plus important en 2025, le coût à l'habitant reste stable signe d'une maîtrise du coût de la déchèterie.

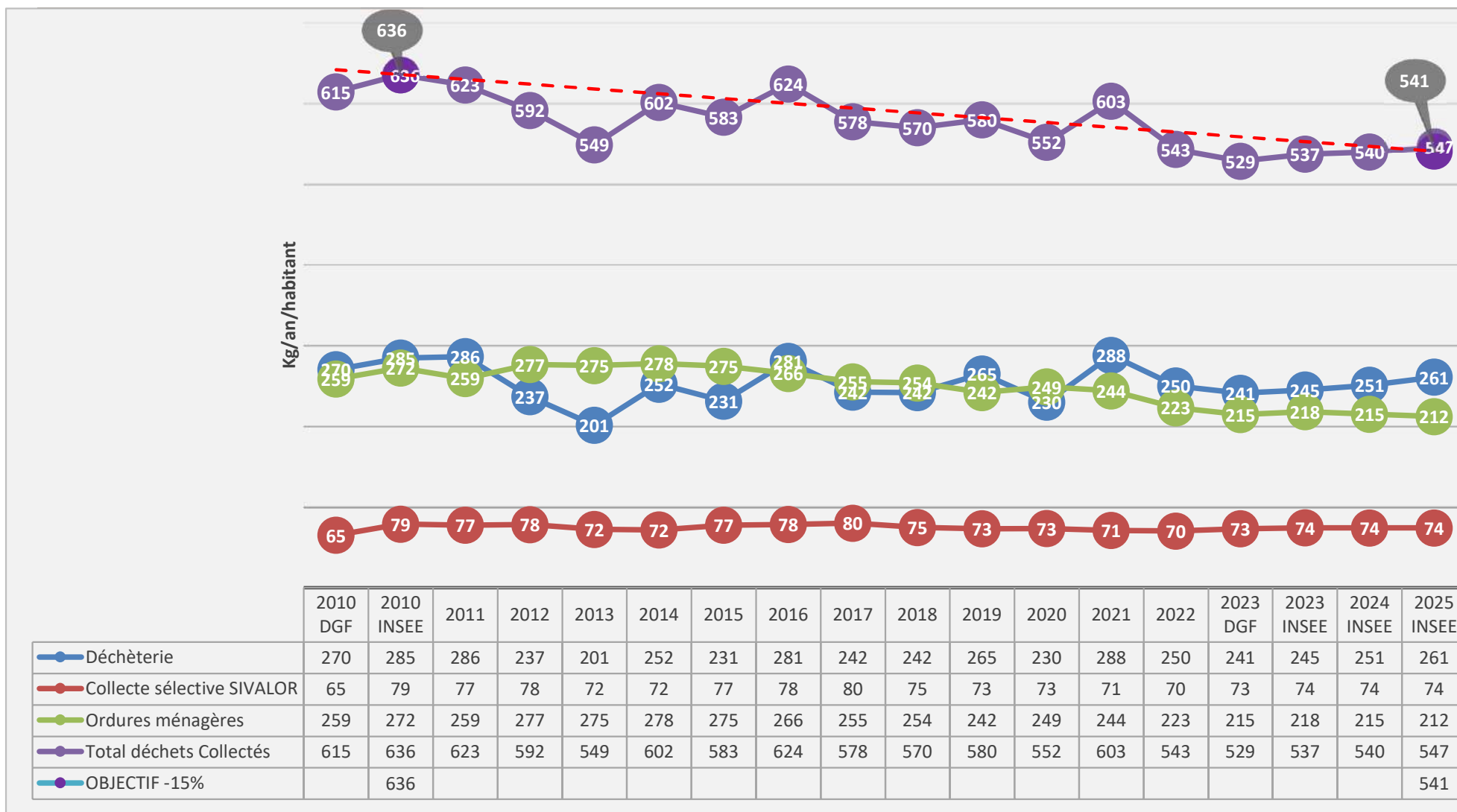


---

# SYNTHÈSES

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026

# CHAPITRE 15 / SYNTHESE DES RATIOS DE COLLECTE



D'après les données INSEE de juillet 2025, au niveau national, la moyenne est de 619 Kg/habitant/an.

Accusé de réception en préfecture  
 074-20000420007-2025-07-12  
 Date de réception en préfecture : 12/06/2026



## CHAPITRE 15 / SYNTHÈSE DES RATIOS DE COLLECTE

Note explicative concernant le graphique de la page précédente:

Ce graphique reprend les données de production de DMA depuis 2010, en kilogrammes par habitant.

Depuis l'enregistrement de ces données, les calculs à l'habitant étaient initialement basés sur la population DGF (donnée utilisée par l'état pour le versement d'aides et subventions à l'habitant).

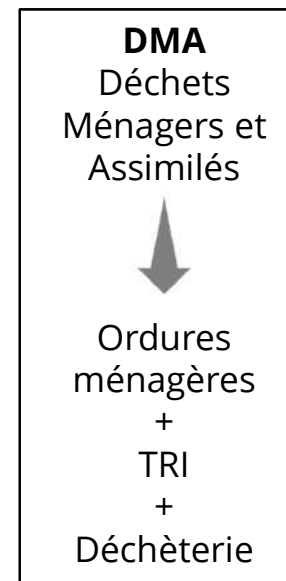
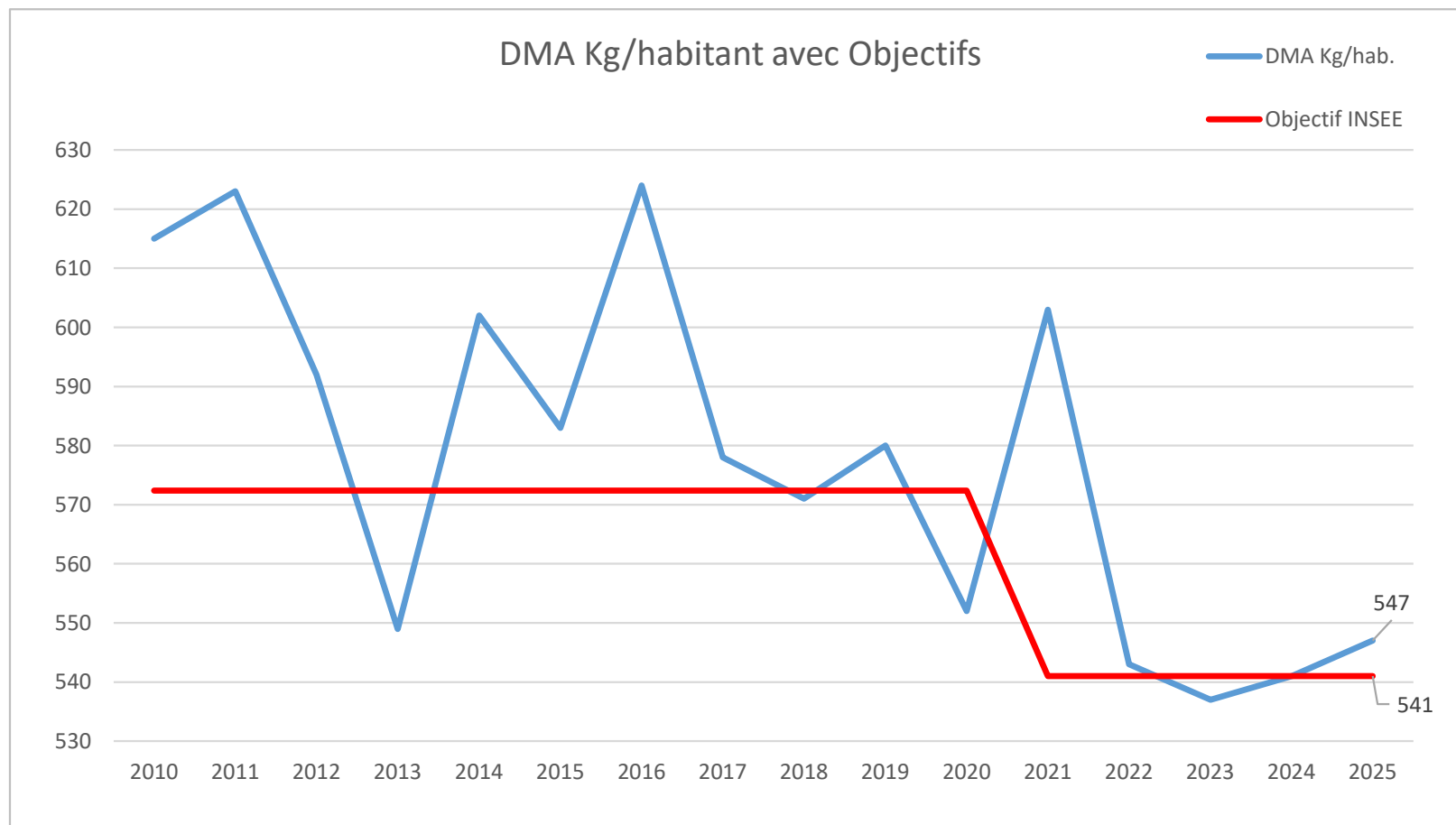
Depuis 2023, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), utilise les données INSEE pour le calcul de la matrice des coûts « Compta Coût ».

Aussi, depuis 2023, ce sont les données INSEE qui sont utilisées comme base de calculs. Dans le graphique, les données de 2010 et 2023 ont été doublées pour avoir une représentation INSEE et DGF.

A noter également, que la collecte des cartons des professionnels est intégrée à ces données. En 2025, ils représentent 4,25 kg par habitant.

Une autre différence existe avec les données de la matrice compta coût. Cette dernière ne tient pas compte des tonnages des gravats collectés en déchèterie. Mais, considérant qu'ils entrent en ligne de compte pour les dépenses et, depuis 2024, qu'ils bénéficient d'une filière REP, ils sont intégrés dans les tonnages (les données financières liées aux gravats sont également intégrées).

# CHAPITRE 15 / SYNTHESE DES RATIOS DE COLLECTE



Objectif réglementaire de la loi AGEC en 2020 ➔ -15% de DMA par habitant en INSEE d'ici à 2030 (chiffre 2010 en référence) soit 541 Kg/hab

Accusé de réception en préfecture  
47400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 15 / SYNTHÈSE DES RATIOS DE COLLECTE

---

En 2025, la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) s'établit à **547 kg par habitant**, contre 541 kg par habitant en 2024, traduisant une « relative » stabilité à l'échelle du territoire.

En parallèle, les tonnages globaux enregistrent une augmentation de **+2,6 %**, passant de **16 155 tonnes à 16 576 tonnes**.

L'analyse par flux met en évidence des évolutions différenciées : les apports en déchèterie progressent (+10 kg par habitant), les tonnages issus du tri des emballages et papiers (tri bi-flux) demeurent stables, tandis que les ordures ménagères résiduelles diminuent (-3 kg par habitant).

Ces résultats doivent être appréciés au regard des objectifs fixés par les engagements nationaux, notamment issus du Grenelle de l'environnement et de la loi AGEC, qui prévoient :

- ✓ **une réduction de 15 % des DMA** par habitant à l'horizon 2030 par rapport à 2010, correspondant à un objectif de **541 kg par habitant** ;
- ✓ **l'orientation de 55 % des DMA vers des filières de préparation** en vue de la réutilisation ou de recyclage. À ce jour, ce taux s'élève à **51,5 %**.

Dans ce contexte, le service poursuit le déploiement des points d'apport volontaire dédiés au tri, associés aux ordures ménagères. Par ailleurs, les actions d'optimisation des dispositifs de collecte ainsi que les actions de prévention sont maintenues et renforcées, afin de contribuer à la réduction des tonnages de DMA et à l'atteinte des objectifs réglementaires.



## CHAPITRE 16 / SYNTHÈSE FINANCIÈRE

### A. Les montants perçus

REDEVANCE - REOM	Redevance des Ordures Ménagères des particuliers	Redevance des Ordures Ménagères des professionnels	TOTAL REOM
Montants perçus en € HT	3 596 144,34 €	390 694,66 €	3 986 839 €
AUTRE RECETTES	Recettes industrielles : ventes, prestations	Soutien à la valorisation des organismes agréés	Subventions : fonctionnement, aide à l'emploi, communication
Montants perçus en € HT	583 222 €	441 401 €	0 €

Matériaux, énergie  
SIVALOR +  
Cartes de déchèterie +  
Location de bacs +  
collecte déchets de  
manifestations

REP directes +  
REP CITEO  
reversée par  
le SIVALOR



## CHAPITRE 16 / SYNTHÈSE FINANCIÈRE

---

### B. Les coûts du service

Le tableau ci-après synthétise les dépenses et les recettes de fonctionnement du service en les détaillant par flux de déchets.

Il a été réalisé à partir de la matrice Compta Cout de 2025 qui prend en compte l'ensemble des données du budget de gestion des ordures ménagères, mais également les dépenses de fonctionnement des services supports qui sont refacturés au budget des ordures ménagères.

A noter que les dépenses liées au SIVALOR représentent 2 805 978€ soit 59,8% de l'ensemble des dépenses liées au service. Ces données doivent être consolidées avec la transmission de la matrice du SIVALOR.

En 2025, la structure de la matrice a été modifiée, permettant d'identifier les coûts liés au flux particulier des biodéchets (principalement le compostage pour la CCPR). Aussi, le tableau des coûts de 2025 présente une nouvelle colonne intitulée « gestion de proximité des déchets alimentaires ».

Le taux de couverture du coût aidé, du service, par le financement est de 109%.



# CHAPITRE 16 / SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Population INSEE 2025	30 310	
Population au PAP	10 305	Calculé au pro-rata du tonnage OMR
Population au PAV	20 005	

			Ordures Ménagères			Collecte sélective	gestion de proximité des déchets alimentaires	Déchèterie	Déchets des professionnels Cartons	Gestion du passif / Entretien Décharge	Total 2025	Comparaison 2024
			PAP	AV	Total							
Charges	Structure	Personnel Administratif Communication Fonctionnement	88 771 €	136 530 €	225 301 €	145 600 €	4 527 €	103 123 €	3 474 €	0 €	482 025 €	
		Prévention	32 528 €	38 619 €	71 147 €	3 939 €	40 986 €	10 650 €	0 €	0 €	126 722 €	
	Prestation	Pré-collecte	15 143 €	93 248 €	108 391 €	198 646 €			977 €	0 €	308 014 €	
		Collecte	249 711 €	293 596 €	543 307 €	361 249 €		261 592 €	16 503 €	0 €	1 182 651 €	
	Valorisation	Transfert/transport	111 089 €	218 487 €	329 576 €	33 879 €		112 934 €	11 467 €	0 €	487 856 €	
		Traitement des déchets non dangereux	350 687 €	689 722 €	1 040 409 €	581 238 €		306 495 €	5 215 €	0 €	1 948 358 €	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux						15 001 €				
		Déchets verts						156 084 €			156 084 €	
	Post exploitation						1 074 €		0 €	1 074 €		
<b>TOTAUX CHARGES</b>			<b>847 929 €</b>	<b>1 470 202 €</b>	<b>2 318 131 €</b>	<b>1 324 551 €</b>	<b>45 513 €</b>	<b>966 953 €</b>	<b>37 636 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 692 784 €</b>	4 477 660 €
Produits	Vente de matériaux/énergie / location de bacs/ soutien des éco organismes		119 533 €	217 343 €	336 876 €	503 109 €		184 738 €			1 024 723 €	
	subvention de fonctionnement						46 335 €				46 335 €	
	Reprise de subvention d'investissement		22 925 €	0 €	22 925 €	5 475 €		411 €		3 843 €	32 654 €	
<b>TOTAUX PRODUITS</b>			<b>142 458 €</b>	<b>217 343 €</b>	<b>359 801 €</b>	<b>508 584 €</b>	<b>46 335 €</b>	<b>185 149 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 843 €</b>	<b>1 103 712 €</b>	1 069 766 €
Contributions	REOM		3 596 144 €		3 596 144 €						3 596 144 €	
	REOM PRO		390 695 €		390 695 €						390 695 €	
<b>TOTAUX CONTRIBUTIONS</b>			<b>3 986 839 €</b>			<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 986 839 €</b>	3 900 926 €
<b>TOTAL CHARGES</b>											<b>4 692 784 €</b>	4 477 660 €
<b>TOTAL PRODUITS + CONTRIBUTIONS</b>											<b>5 090 551 €</b>	4 970 692 €
<b>REGROUPEMENT SIVALOR =&gt; ventilation matrice OK</b>											<b>0 €</b>	0 €
<b>TAUX DE COUVERTURE FONCTIONNEMENT 109%</b>											<b>397 767 €</b>	493 032 €
<b>TONNAGES DECHETS</b>			2 167	4 262	6 429	2 234		7 794	129	16 586	16 155	

Accusé de réception en préfecture 074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



## CHAPITRE 16 / SYNTHÈSE FINANCIÈRE

		Ordures Ménagères			Collecte sélective	gestion de proximité des déchets alimentaires	Déchèterie	Déchets des professionnels Cartons	Gestion du passif / Entretien Décharge	Total 2025	Comparaison 2024
		PAP	AV	Total							
Coût par habitant	Structure	9,78 €			4,93 €	1,50 €	3,75 €	0,11 €	0,00 €	20,08 €	
	Prestation	21,50 €			18,47 €	0,00 €	8,63 €	0,58 €	0,00 €	49,18 €	
	Valorisation	45,20 €			20,29 €	0,00 €	19,48 €	0,55 €	0,00 €	85,53 €	
	<b>COÛT TOTAL PAR HABITANT</b>	<b>76,48 €</b>			<b>43,70 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>31,87 €</b>	<b>1,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>154,79 €</b>	149,69 €
Coût à la tonne	Structure	46,11 €			66,94 €	0,00 €	14,60 €	26,93 €	0,00 €	154,58 €	
	Prestation	101,37 €			250,62 €	0,00 €	33,56 €	135,50 €	0,00 €	521,06 €	
	Valorisation	213,09 €			275,34 €	0,00 €	75,77 €	129,32 €	0,00 €	205,08 €	
	<b>COÛT TOTAL A LA TONNE</b>	<b>360,57 €</b>			<b>592,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123,93 €</b>	<b>291,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>282,94 €</b>	277,17 €
<b>INVESTISSEMENT 2025 (mandats réalisés)</b>		<b>323 440,26 €</b>			<b>44 120,17 €</b>	<b>12 523,50 €</b>	<b>64 296,40 €</b>			<b>444 380,33 €</b>	443 532,74 €

Matrice SIVALOR 2025 intégrée

Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026



Accusé de réception en préfecture  
074-247400724-20260616-DELIB-2026-131-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2026